Rapport de gestion du Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 22 février 2023, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujetti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2022.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2021. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières 4
Contexte réglementaire 7

1.0 Le Mouvement Desjardins
1.1 Profil et structure 12
1.2 Faits saillants 14
1.3 Événements importants 17
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers 17
- Orientations et assises stratégiques 17
- Objectifs financiers 17
- Perspectives financières 20
1.5 Environnement économique et perspectives 21

2.0 Revue des résultats financiers
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2022 23
- Excédents de 2022 23
- Revenus d'exploitation 24
- Revenus de placement 27
- Revenu total 27
- Dotation à la provision pour pertes de crédit 28
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance 29
- Frais autres que d'intérêts et indice de productivité 29
- Impôts sur les excédents et impôts indirects 30
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité 30
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises 31
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes 35
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages 39
2.2.4 Rubrique Autres 43
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles 44
- Résultats du quatrième trimestre 45
- Tendances trimestrielles 47
2.4 Comparaison des exercices financiers 2021 et 2020 49

3.0 Revue du bilan
3.1 Gestion du bilan 51
- Actif 51
- Passif 52
- Capitaux propres 53
3.2 Gestion du capital 53
3.3 Arrangements hors bilan 62

4.0 Gestion des risques
4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 63
4.1.1 Principaux risques et risques émergents 63
4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 65
4.2 Gestion des risques 67
4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques 67
4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres 73
4.2.3 Risque de crédit 75
4.2.4 Risque de marché 88
4.2.5 Risque de liquidité 94
4.2.6 Risque opérationnel 101
4.2.7 Risque d'assurance 104
4.2.8 Risque stratégique 105
4.2.9 Risque de réputation 105
4.2.10 Risque environnemental ou social 105
4.2.11 Risques réglementaires 107

5.0 Renseignements complémentaires
5.1 Contrôles et procédures 108
5.2 Information relative aux parties liées 109
5.3 Méthodes comptables critiques et estimations 109
5.4 Modifications comptables futures 116
5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF 117
5.6 Statistiques des cinq dernières années 118
5.7 Informations supplémentaires 122

Glossaire 123

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Les facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental ou social, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité, à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, au risque fiscal et à la pandémie de COVID-19. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour établir nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, ainsi que de l'incidence de ces événements sur l'économie mondiale, la conjoncture des marchés financiers, les activités commerciales du Mouvement Desjardins, ses résultats financiers et sa situation financière, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédant le début de ces événements, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de ces événements à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

Retour aux membres et à la collectivité

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études.

Le tableau 5 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur les prêts et les cartes, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

Tableau 1 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Présentation des revenus dans les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	**6 330 $**	5 786 $	5 640 $
Primes nettes	**11 842**	11 278	9 920
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**448**	424	388
Commissions sur les prêts et les cartes	**991**	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	**989**	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	**786**	732	617
Revenus (pertes) nets de placement[1][2]	**(4 505)**	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**747**	(404)	(42)
Revenus de change	**119**	121	103
Autres	**293**	221	149
Revenu total[2]	**18 040 $**	20 320 $	21 473 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**6 330 $**	5 786 $	5 640 $
Primes nettes	**11 842**	11 278	9 920
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**448**	424	388
Commissions sur les prêts et les cartes	**991**	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	**989**	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	**786**	732	617
Revenus de change	**119**	121	103
Autres	**293**	221	149
Revenus d'exploitation	**21 798**	20 405	18 399
Revenus (pertes) de placement			
Revenus (pertes) nets de placement[1][2]	**(4 505)**	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**747**	(404)	(42)
Revenus (pertes) de placement	**(3 758)**	(85)	3 074
Revenu total[2]	**18 040 $**	20 320 $	21 473 $

(1) Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 27 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers combinés.

(2) Afin de prendre en compte les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, la variation de ce poste doit être analysée conjointement avec le poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Ratios non conformes aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

La croissance des revenus d'exploitation est utilisée comme mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.

L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts est utilisé comme mesure de pérennité et de rentabilité. Il correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus d'exploitation et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le calcul de la croissance des revenus d'exploitation ainsi que de l'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts.

Tableau 2 – Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Revenus d'exploitation	**21 798 $**	20 405 $	18 399 $
Croissance des revenus d'exploitation	**6,8 %**	10,9 %	3,0 %
Frais autres que d'intérêts	**10 638 $**	9 566 $	8 297 $
Croissance des frais autres que d'intérêts	**11,2 %**	15,3 %	3,3 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts	**(4,4) %**	(4,4) %	(0,3) %

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité et est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le revenu total excluant les sinistres est une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure la volatilité des résultats propres aux placements des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et qui se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité.

Tableau 3 – Indice de productivité

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Frais autres que d'intérêts	**10 638 $**	9 566 $	8 297 $
Revenu total	**18 040**	20 320	21 473
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(4 500)**	(6 883)	(9 233)
Revenu total excluant les sinistres	**13 540 $**	13 437 $	12 240 $
Indice de productivité	**78,6 %**	71,2 %	67,8 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de l'exercice. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau 8 « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence des revenus de placement.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions. Les frais de sinistres, déduction faite de la réassurance et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer la volatilité liée aux conditions économiques en lien avec l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement, lesquelles sont compensées, en partie, par une stratégie d'appariement de placements.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférente, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférente, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts excluant certains éléments exprimés en pourcentage des primes nettes. Les frais autres que d'intérêts excluant certains éléments sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 4 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Primes nettes	**6 005 $**	5 909 $	5 484 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 911 $**	2 792 $	3 689 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**476**	171	(257)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**4 387 $**	2 963 $	3 432 $
Ratio des sinistres	**73,1 %**	50,1 %	62,6 %
Frais autres que d'intérêts	**1 612 $**	1 460 $	1 303 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[1]	**(17)**	(19)	(9)
Frais autres que d'intérêts excluant certains éléments	**1 595 $**	1 441 $	1 294 $
Ratio des frais	**26,6 %**	24,4 %	23,6 %
Ratio combiné	**99,7 %**	74,5 %	86,2 %

(1) Provient principalement des frais de gestion de placements.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 123 à 130.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs.* Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe, et ce, même si ce dernier n'est pas une personne morale.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de gouvernance

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 108 et 109 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2022 du Mouvement Desjardins.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks,* à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts,* qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne. Par ailleurs, le projet de loi n° 3, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier* sanctionné le 8 décembre 2021 a notamment modifié la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* afin de retirer les pouvoirs de radiation et d'annulation de l'AMF des pouvoirs de recapitalisation interne. Ainsi, le pouvoir de l'AMF de radier toute partie des créances non garanties négociables et transférables, et d'annuler toute partie des parts de capital émises par la Fédération a été retiré.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1er avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire et politiques internes » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act,* telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur les 10 juillet 2019, 1er juin 2020 et 1er juin 2021, tandis que celles qui sont relatives à l'obligation de déclaration entreront en vigueur en 2023 et en 2024. Suivant la publication de ces changements réglementaires, un projet a été déployé au sein du Mouvement Desjardins de façon à ce que ses systèmes, processus et procédures soient modifiés en conséquence. D'autres changements réglementaires sont entrés en vigueur de 2020 à 2022, notamment pour assujettir les plateformes de sociofinancement.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière ont une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Depuis l'adoption de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la finalisation de la « règle Volcker », le Mouvement Desjardins a su mettre en place les éléments et interprétations nécessaires pour l'applicabilité dans ses entités concernées. Ainsi, les dernières modifications apportées à la « règle Volcker » dont l'objectif est d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture, viennent compléter les outils existants et renforcer les travaux déjà réalisés. Quant aux dernières modifications apportées aux restrictions relatives au cadre de contrôle et à la notion du contrôle influent en vertu du *Bank Holding Company Act* (BHCA), le Mouvement Desjardins a effectué des travaux de révision des encadrements BHCA dont l'adoption auprès des instances et la déclinaison auprès des entités touchées par cette réglementation ont été complétées en 2022.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entrera en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement est pleinement conforme aux dispositions qui sont entrées en vigueur le 22 septembre 2022, soit la désignation d'une personne responsable de la protection des renseignements personnels, le traitement des incidents de confidentialité et les encadrements de la communication de renseignements personnels aux fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques et dans le cadre d'une transaction commerciale. Les travaux se poursuivent afin d'assurer la conformité des activités du Mouvement aux nouvelles exigences législatives dans les délais prescrits. Le Mouvement Desjardins demeure également à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois,* qui a été déposé en juin 2022.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. Au 1er janvier 2020, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été intégrées par l'AMF dans un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. En janvier 2022, l'AMF a publié la dernière mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Elle clarifie la mise en place des dispositions qui seront applicables d'ici le 1er janvier 2024 et intègre de nouvelles exigences qui abordent notamment la modélisation des actifs pondérés des risques, les actifs grevés et la rémunération.

Changements législatifs et réglementaires en assurance en Ontario

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a publié une version définitive de sa ligne directrice décrivant les saines pratiques de gestion du risque opérationnel dans le cadre de la tarification et de la souscription de l'assurance automobile. Cette ligne directrice a pour objet de présenter les pratiques fondamentales de la saine gestion du risque opérationnel lors de la tarification et de la souscription de l'assurance automobile. Cette ligne directrice s'inscrit dans le cadre de la stratégie plus vaste de l'ARSF visant à réformer la réglementation de la tarification et de la souscription dans le secteur de l'assurance automobile en Ontario, une priorité du Plan d'activités annuel 2022-2025 de l'ARSF. En décembre 2022, l'ARSF a entamé ses dernières consultations afin de recueillir des commentaires sur la réforme de la réglementation des tarifs et de la tarification de l'assurance automobile en Ontario. Son objectif est de réaliser des réformes significatives qui protègent les consommateurs tout en favorisant un marché sain grâce à une réglementation efficace. Une consultation publique sur les recommandations préliminaires de l'ARSF est prévue pour l'été ou l'automne 2023.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR) à 6 mois et à 12 mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOM) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a confirmé la création d'un taux CORRA à terme à la suite du fort intérêt exprimé par les entreprises canadiennes d'avoir un taux à terme prospectif disponible. L'utilisation du taux CORRA à terme pour certaines échéances, dont la disponibilité est prévue vers la fin du troisième trimestre de 2023, sera toutefois limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, dont le CDOR, vers des taux sans risque. L'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, est également géré par ce groupe de travail.

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1er juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont, entre autres, le statut de la langue française, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue de l'enseignement, la francisation des entreprises et les dispositions pénales et autres sanctions. Le délai de mise en œuvre des différentes dispositions de la loi varie de 0 à 12 mois. Le Mouvement Desjardins se conformera aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires ont poursuivi leur attention soutenue sur la question des changements climatiques en 2022, après plusieurs consultations et sondages en 2021.

- La consultation des ACVM sur leur projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* et l'instruction générale connexe a pris fin en janvier 2022; si adopté, ce règlement pourrait être applicable aux émetteurs dès la fin 2023.
- La Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié, en janvier 2022, le rapport définitif du projet pilote visant l'analyse de scénarios climatiques.
- Un projet de loi sur la finance alignée sur le climat (S-243) déposé au Sénat en mars 2022, est actuellement en deuxième lecture, et vise à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.
- Sur la scène internationale, l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), mis en place par l'IFRS Foundation, a effectué une consultation, qui s'est terminée en juillet 2022, sur les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2). Ces normes devraient être publiées au cours de l'année 2023.
- Le BSIF a effectué une consultation, qui s'est terminée en septembre 2022, sur la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Cette ligne directrice devrait être publiée au début de l'année 2023 avec une mise en application progressive dès 2024 pour les exercices se terminant après le 1er octobre 2023.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, lorsque pertinent, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure de plus de suivre de saines pratiques sur la plan de l'intégration, du suivi et de la divulgation en matière de facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2022 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)

Depuis le 1er janvier 2023, les ACVM ont reconnu le nouvel organisme d'autoréglementation du Canada (nouvel OAR) et le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Le nouvel OAR réunit les fonctions de l'OCRCVM et de l'ACFM. Cette fusion a été précédée d'une vaste consultation lancée en juin 2020 par les ACVM concernant le cadre réglementaire des activités des organismes d'autoréglementation. Le Mouvement Desjardins poursuit l'analyse des incidences potentielles du cadre réglementaire du nouvel OAR sur ses activités.

Sanctions économiques – Guerre russo-ukrainienne

Depuis le début de la guerre russo-ukrainienne le 24 février 2022, des sanctions économiques internationales visant notamment des personnes ou des entités désignées (comme des banques) et des secteurs d'activité ont été adoptées à l'égard du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine (régions de la Crimée, de Donetsk, de Louhansk, de Kherson et de Zaporijjia). Pour assurer la conformité à ce cadre réglementaire en rapide évolution, le Mouvement Desjardins en effectue une vigie quotidienne et met en place les mesures requises, de concert avec les équipes opérationnelles concernées, notamment en ce qui a trait aux investissements et aux télévirements en lien avec ces pays sanctionnés. Afin de réduire ses risques réglementaires, le Mouvement Desjardins a temporairement cessé de transmettre des télévirements vers la Russie.

Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

Le 14 juin 2022, la Chambre des communes a présenté le projet de loi C-26 intitulé *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. Ce projet de loi vise à sécuriser les systèmes de télécommunication et à renforcer la protection des cybersystèmes essentiels (ce qui peut inclure les systèmes bancaires) dans le secteur privé sous réglementation fédérale. Bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas directement visé par le projet de loi en raison de son assujettissement à la loi provinciale, il répond déjà aux requis énoncés et suivra avec attention le cheminement du projet de loi pour s'inspirer des meilleures pratiques, le cas échéant.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs

L'AMF a publié le 21 juillet 2022 une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* applicable aux assureurs de personnes, ainsi qu'une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* applicable aux assureurs de dommages. Au même moment, le BSIF publiait la version définitive de la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales*. Les changements apportés aux différentes lignes directrices tiennent compte de la nouvelle norme IFRS 17 et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2023.

1.0 Le Mouvement Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 407,1 G$. Au 31 décembre 2022, il regroupe 212 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 58 700 employés et sur l'engagement de près de 2 460 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n^{o} 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et dans la gestion de ses opérations, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et à s'y adapter. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

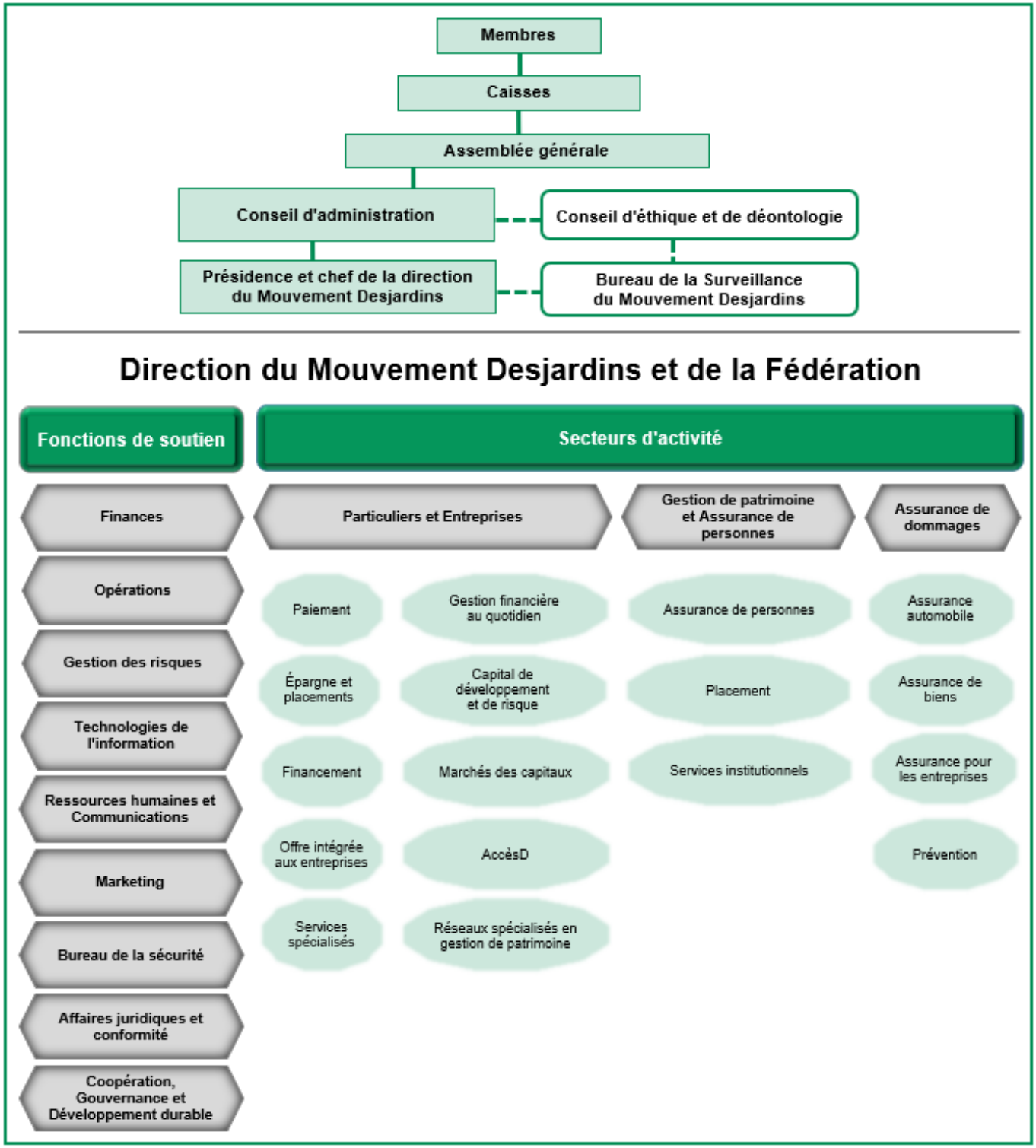
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2022, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2023, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



1.2 Faits saillants

Tableau 5 – Faits saillants financiers

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**6 330 $**	5 786 $	5 640 $
Primes nettes	**11 842**	11 278	9 920
Autres revenus d'exploitation[1]	**3 626**	3 341	2 839
Revenus d'exploitation[1]	**21 798**	20 405	18 399
Revenus (pertes) de placement[1]	**(3 758)**	(85)	3 074
Revenu total	**18 040**	20 320	21 473
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**277**	69	863
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**4 500**	6 883	9 233
Frais autres que d'intérêts	**10 638**	9 566	8 297
Impôts sur les excédents	**575**	860	661
Excédents avant ristournes aux membres	**2 050 $**	2 942 $	2 419 $
Apport aux excédents par secteurs d'activité[2]			
Particuliers et Entreprises	**1 126 $**	1 459 $	1 314 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**692**	463	609
Assurance de dommages	**450**	1 197	622
Autres	**(218)**	(177)	(126)
	2 050 $	2 942 $	2 419 $
Retour aux membres et à la collectivité[1]			
Ristournes aux membres	**403 $**	387 $	330 $
Commandites, dons et bourses d'études[3]	**115**	110	72
	518 $	497 $	402 $
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt[4]	**2,13 %**	2,06 %	2,38 %
Rendement des capitaux propres[5]	**6,2**	8,9	8,3
Indice de productivité[4]	**78,6**	71,2	67,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[5]	**0,11**	0,03	0,41
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[5]	**0,47**	0,47	0,62
Ratio de liquidité à court terme[6]	**140**	140	157
Ratio structurel de liquidité à long terme[6]	**126**	129	s. o.
Bilan et hors bilan			
Actif	**407 109 $**	397 085 $	362 035 $
Prêts et acceptations nets	**249 865**	230 779	211 749
Dépôts	**259 836**	238 355	225 236
Capitaux propres	**32 448**	33 526	30 263
Biens sous administration[5]	**447 312**	482 911	458 177
Biens sous gestion[5]	**76 169**	91 258	77 474
Mesures des fonds propres			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[7]	**20,2 %**	21,1 %	21,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1[7]	**20,2**	21,1	21,9
Ratio du total des fonds propres[7]	**21,9**	22,1	22,6
Ratio TLAC[8]	**28,7**	26,5	24,7
Ratio de levier[7]	**7,6**	8,5	8,5
Ratio de levier TLAC[8]	**10,6**	10,4	9,5
Actifs pondérés en fonction des risques[7]	**139 311 $**	134 518 $	120 101 $
Autre renseignement			
Nombre d'employés	**58 774**	53 783	48 930

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(2) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

(3) Dont 46 M$ en 2022 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (41 M$ en 2021).

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

(6) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(7) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(8) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF et fondés sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2022 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenus d'exploitation[1]	Encours des prêts et acceptations nets	Primes brutes souscrites[2] – assurance de personnes	Primes brutes souscrites[2] – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
2 050 M$	21 798 M$	249,9 G$	6,4 G$	6,1 G$	20,2 %	403 M$
- 30,3 %	+ 6,8 %	+ 8,3 %	+ 9,4 %	+ 1,5 %	- 0,9 %	+ 4,1 %

Comparaison de l'exercice 2022 à celui de 2021

- Excédents avant ristournes aux membres de 2 050 M$, en baisse de 892 M$, ou de 30,3 %.
- Revenus d'exploitation[1] de 21 798 M$, en hausse de 1 393 M$, ou de 6,8 %.
 - Revenu net d'intérêts de 6 330 M$, en hausse de 544 M$, ou de 9,4 %, en raison notamment de l'augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse de taux d'intérêt ainsi qu'à la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par l'augmentation des frais d'intérêts sur dépôts.
 - Primes nettes de 11 842 M$, en hausse de 564 M$, en raison essentiellement de la croissance des affaires liée aux rentes collectives.
 - Autres revenus d'exploitation[1] de 3 626 M$, en hausse de 285 M$, ou de 8,5 %, en raison notamment de la hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- Hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, reflétant notamment l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile ainsi que l'incidence de l'inflation. De plus, l'exercice 2022 a été marqué par une catastrophe en Ontario et au Québec, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et par cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), alors que l'année 2021 avait été marquée par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, et un événement majeur.
- Effet favorable des éléments suivants liés aux activités d'Assurance de personnes :
 - Augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
 - Expérience globalement plus favorable provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit en 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
- Frais autres que d'intérêts de 10 638 M$, en hausse de 1 072 M$:
 - Augmentation, tel que prévu, des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Hausse des frais liés au personnel, à la technologie et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Retour aux membres et à la collectivité[1] de 518 M$, une augmentation de 21 M$, ou de 4,2 %, comparativement à 2021.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 20,2 %, comparativement à 21,1 % au 31 décembre 2021.
- Ratio de fonds propres total de 21,9 %, comparativement à 22,1 % au 31 décembre 2021.
- Croissance de 2,5 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2021 pour totaliser 407,1 G$ au 31 décembre 2022.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2022 à différentes émissions de titres sur les marchés américain, canadien et européen. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 99 et 100.

Faits saillants ESG

- En mai 2022, l'agence de notation Moody's ESG Solutions[3] a haussé la note de Desjardins, qui se voit attribuer le score le plus élevé parmi les institutions de la catégorie « banques diversifiées » en Amérique du Nord, pour l'inclusion des préoccupations ESG. De son côté, dans sa mise à jour de novembre 2022, l'agence Systainalytics nous place au troisième rang des banques diversifiées en Amérique du Nord pour notre gestion du risque ESG.
- En avril 2022, Desjardins a lancé auprès de l'ensemble de ses employés une formation sur le développement durable et la finance responsable, réalisée par 93 % d'entre eux à la fin 2022.
- En septembre 2022, Desjardins a investi 50 millions de dollars dans le Fonds d'Impact Climatique Idéaliste, un fonds qui offre aux entreprises du capital de croissance pour accélérer la commercialisation de solutions validées qui génèrent des retombées climatiques positives.
- Desjardins a adhéré en 2022 à l'initiative collaborative *Principles for Responsible Investment - Advance*, par laquelle les investisseurs institutionnels s'engagent à collaborer pour agir sur les droits de la personne et les questions sociales.
- En 2022, Desjardins s'est joint à près de 60 signataires de la Déclaration d'action sur l'engagement en matière de politique climatique, menée par Corporate Knights. Cette déclaration constitue une promesse claire des entreprises les plus engagées envers le développement durable de soutenir la mise en place par les décideurs politiques d'initiatives et de normes alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Début décembre 2022, Desjardins a signé, par l'intermédiaire de ses filiales Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et Desjardins Société de placement inc., le *Finance for Biodiversity Pledge*. Cette initiative, qui regroupe plus de 120 signataires à la fin de 2022, vise à mettre les activités financières au service de la protection et de la restauration de la biodiversité.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

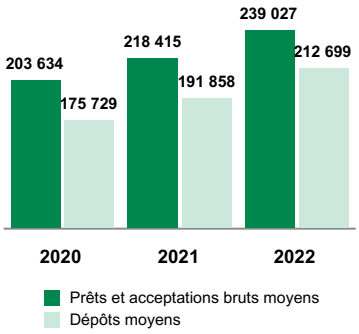
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

(3) Moody's ESG Solutions est une entité de Moody's Corporation. En fournissant des données, des outils et de l'information analytique, le groupe permet aux organisations de repérer les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, de renforcer leur plan d'action en matière de durabilité et de communiquer avec leurs principales parties prenantes.

Faits saillants 2022 des secteurs

Particuliers et Entreprises

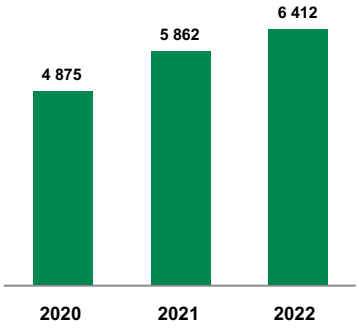
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens[1]
(en M$)



- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 38 % et 26 %.
- 4e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2021).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 42 % des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 22 %.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 41 %.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 126 M$, en baisse de 22,8 % par rapport à 2021 attribuable à la hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques et des frais liés au personnel, ainsi qu'à la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit compensées en partie par l'augmentation du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et par la hausse des autres revenus d'exploitation[2].
- Croissance de 20,6 G$, ou de 9,4 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2021.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

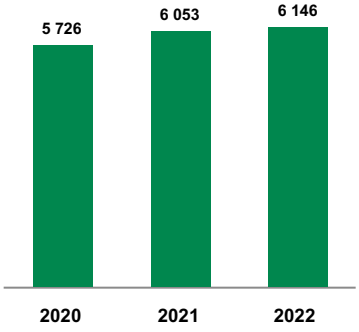
Primes brutes souscrites[1]
(en M$)



- 5e assureur de personnes au Canada et 4e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2021).
- 1er rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2021).
- Prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année lors du *Insurance Business Canada Awards*.
- Récolte de 6 Trophées FundGrade A+® 2022 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
- Lancement des rentes responsables : une primeur au Canada.
- Ventes record en rentes servies de 1,2 G$.
- Excédents nets de 692 M$, en hausse de 49,5 % par rapport à 2021 principalement attribuable à l'effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques, à l'expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective, à l'effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles, ainsi qu'aux gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs, atténués par l'augmentation des frais autres que d'intérêts ainsi que par les incidences des marchés ayant affecté plus défavorablement les fonds de placement garanti.
- 6,4 G$ de primes brutes souscrites, une croissance de 9,4 % par rapport à 2021.

Assurance de dommages

Primes brutes souscrites[1]
(en M$)



- 2e assureur de dommages au Canada et au Québec et 3e en Ontario (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2021).
- Progression de 93 M$, ou de 1,5 %, par rapport à 2021, des primes brutes souscrites.
- Profits de souscription pour une 30e année consécutive.
- Lancement de la version 2.0 du programme de prévention Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau, au feu, au risque de gel et au risque d'intrusion).
- Ratio des sinistres[3] de 73,1 % en 2022, par rapport à 50,1 % en 2021.
- Excédents nets de 450 M$, en baisse de 747 M$ par rapport à 2021 attribuable à une hausse de la sinistralité en assurance automobile et de biens, l'exercice 2022 ayant été marqué par l'augmentation de la fréquence des sinistres notamment en assurance automobile, par l'incidence de l'inflation ainsi que par une catastrophe et cinq événements majeurs comparativement à une catastrophe et un événement majeur en 2021. Cette baisse des excédents est atténuée par la hausse des revenus de placement[2], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.
(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

1.3 Événements importants

Activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited

Le 30 novembre 2022, par l'entremise de 9479-5176 Québec inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement s'est engagé à se porter acquéreur des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited notamment par l'acquisition de la totalité des actions d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. pour un montant total de 750 M$, sous réserve des ajustements de prix d'achat habituels.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Participation dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 9 décembre 2022, 1000379969 Ontario Limited, une entité représentant un consortium d'acheteurs composé de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale indirecte de la Fédération, certains membres clés de la direction de la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI), certains autres employés d'ICPEI et actionnaires de ICPEI Holdings Inc., la société mère d'ICPEI (ICPEI Holdings), ainsi que certains autres investisseurs, a déposé une offre aux actionnaires de ICPEI Holdings en vue de faire l'acquisition de la totalité des actions de celle-ci.

À la clôture de la transaction, le Mouvement, par l'entremise de sa détention dans 1000379969 Ontario Limited, détiendra une participation minoritaire dans ICPEI Holdings en échange d'une contrepartie au comptant de 17 M$.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à la satisfaction des conditions de clôture.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS ET ASSISES STRATÉGIQUES

L'année 2022 est la deuxième année du plan stratégique 2021-2024. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation continue de travailler à l'exécution des sept orientations stratégiques suivantes pour la période 2023-2024 :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Rehausser la maîtrise de nos opérations.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Concrétiser le virage membre et client.
- Mieux capitaliser sur notre offre intégrée au Québec.
- Croître au-delà de notre empreinte actuelle.
- Moderniser nos systèmes.

Trois assises viennent appuyer les orientations stratégiques pour s'assurer d'avoir un socle solide pour le Mouvement :

- Assurer la transformation humaine et organisationnelle à l'ère du numérique.
- Assumer un fort leadership socioéconomique.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.

Ces orientations stratégiques et ces assises contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés.

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance.

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2022. La performance de l'organisation est mesurée à l'aide d'indicateurs clés alignés sur les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations et aux assises du plan stratégique 2021-2024. L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens en travaillant toujours dans l'intérêt de ses membres et clients afin d'enrichir la vie des personnes et des communautés. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette ambition.

Au cours des dernières années, et plus particulièrement en 2021 et en 2022, le Mouvement a investi de manière importante dans des initiatives en vue de soutenir sa croissance, le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions, alignées sur le plan stratégique 2021-2024 et appuyées par une excellente capitalisation, ont toutefois eu une incidence sur la performance financière de l'organisation en 2022. Dans ce contexte, l'efficience et la productivité demeurent une priorité afin de poursuivre la réalisation des ambitions stratégiques du Mouvement.

Dans un contexte de ralentissement de l'économie et d'inflation persistante, les résultats 2022 demeurent en ligne avec le plan financier. La hausse des taux d'intérêt a eu un effet global favorable sur le revenu net d'intérêts des produits bancaires en plus de favoriser la bonne performance en assurance collective et individuelle. Par ailleurs, les revenus de placement et la stratégie d'appariement en Assurance de dommages ont contribué à solidifier les résultats du Mouvement. En contrepartie, l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été conforme aux prévisions et découle principalement de la hausse des investissements liés à la poursuite de projets notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, conformément au plan stratégique. De plus, l'augmentation des frais liés au personnel, en raison d'embauches additionnelles afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, explique aussi la hausse des frais autres que d'intérêts. Enfin, mentionnons que la dotation à la provision pour pertes de crédit a connu une augmentation liée à la dégradation des conditions économiques.

En lien avec ses orientations stratégiques, le Mouvement Desjardins prévoit stabiliser ses investissements stratégiques en 2023, bien que demeurant toutefois importants. Ainsi, Desjardins vise à bonifier l'expérience vécue par les membres et clients, à améliorer sa productivité et son efficience en déployant des initiatives visant à optimiser sa performance afin de soutenir ses ambitions et à s'assurer d'avoir toujours en place de saines pratiques en matière de sécurité de l'information.

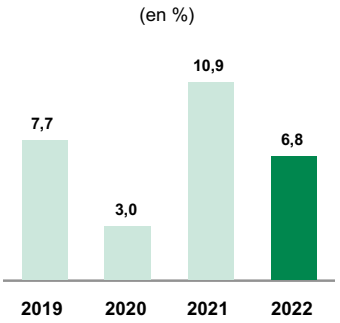
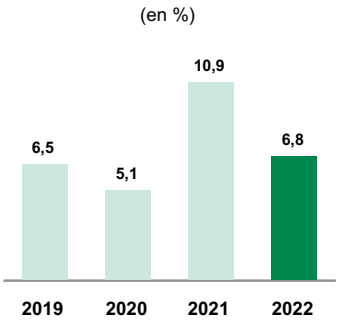
Cette décision d'investir dans le rehaussement de la sécurité ainsi que dans la modernisation de ses systèmes et processus est en adéquation avec son objectif d'être parmi les leaders en matière de sécurité de l'information. À cet effet, le niveau de capitalisation élevé du Mouvement et sa performance financière lui permettront de réaliser ses ambitions et ainsi soutenir ses projets d'investissements. L'année 2023 sera d'ailleurs marquée par une stabilisation des sommes consacrées à ceux-ci et par une hausse plus modérée pour les frais autres que d'intérêts. Ces investissements ainsi que les incertitudes liées au contexte économique actuel pourraient avoir une incidence sur les excédents du Mouvement Desjardins en 2023, qui devraient être relativement semblables à ceux de l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique 2021-2024, ainsi que les résultats obtenus en 2022 pour chacun des indicateurs. Il importe de se rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats 4 ans[1]	Résultats 2022
Croissance des revenus d'exploitation[2]	**5 % à 8 %**	**7,1 %**	**6,8 %**
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts[1]	**> 0 %**	**(2,1) %**	**(4,4) %**
Indice de productivité[2]	**< 75 %**	**71,6 %**	**78,6 %**
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[3]	**> 15 %**	**21,2 %**	**20,2 %**
Rendement des capitaux propres[4]	**> 8 %**	**8,3 %**	**6,2 %**

Performance globale de 2022

La performance du Mouvement Desjardins, réalisée au cours des dernières années, a été globalement positive, avec notamment des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M$ en 2021 et de 2 419 M$ en 2020. En 2022, dans un contexte de ralentissement de l'économie et d'inflation élevée, les excédents avant ristournes aux membres ont été de 2 050 M$. Tel que prévu dans les orientations stratégiques, l'augmentation marquée des frais autres que d'intérêts en raison des investissements importants, a eu une incidence défavorable sur les principaux ratios financiers de l'exercice. À cet effet, en 2023, la stabilisation des investissements ainsi que la mise en place d'initiatives visant l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité permettront de consolider la performance globale de l'organisation. Le Mouvement Desjardins, grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'un niveau de capitalisation élevé, continue de participer activement à la relance socioéconomique, en renouvelant, notamment, son apport significatif aux membres et à la collectivité.

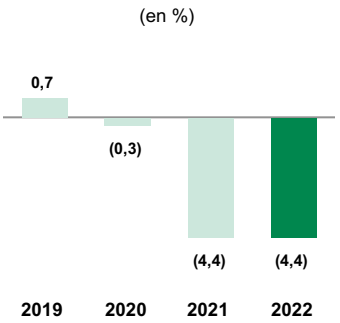
Indicateurs clés	Évolution	Évolution rajustée[5]
Croissance des revenus d'exploitation[2] : mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins. **Résultats obtenus en 2022[6] :** La croissance a été de 6,8 %, ce qui correspond à l'objectif de 5 % à 8 %.		

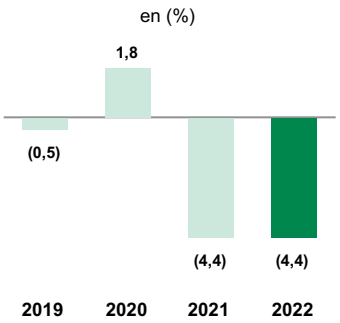
Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Indicateurs clés	Évolution	Évolution rajustée

Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts[2] :
mesure de pérennité et de rentabilité.

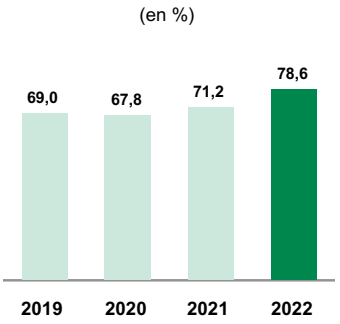
Résultats obtenus en 2022[6] :
L'écart de croissance a été de (4,4) %, ce qui est en deçà de l'objectif de plus de 0 %, mais conforme aux attentes et aux orientations stratégiques, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel.

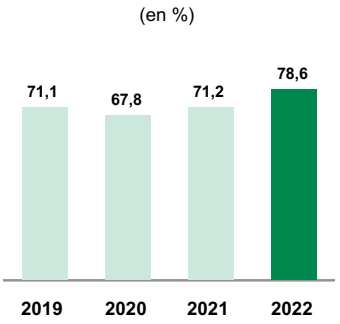




Indice de productivité[2] :
mesure d'efficacité.

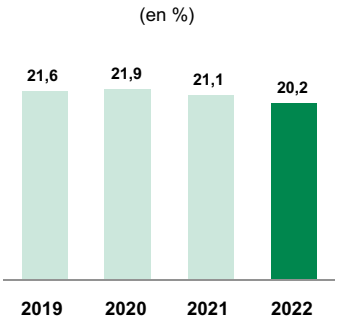
Résultats obtenus en 2022[6] :
Le résultat de cet indicateur a été de 78,6 %, ce qui ne correspond pas à l'objectif d'un indice de productivité inférieur à 75 %, mais conforme aux attentes et aux orientations stratégiques, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel.





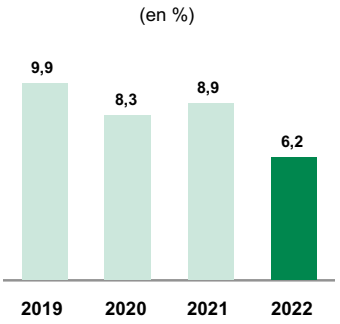
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[3] :
mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

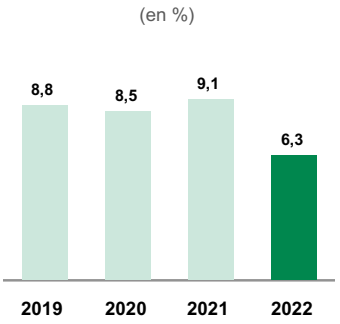
Résultats obtenus en 2022 :
Au 31 décembre 2022, ce ratio était de 20,2 %, au-dessus de la cible de 15 %.



Rendement des capitaux propres[4] :
mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2022 :
Cet indicateur et l'indicateur rajusté se sont établis respectivement à 6,2 % et à 6,3 %, ce qui ne correspond pas à l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %, mais conforme aux attentes et aux orientations stratégiques, en raison principalement de la diminution des excédents tel qu'expliqué à la section 2.1 « Analyse des résultats de l'exercice 2022 ».





(1) Les résultats 4 ans représentent la moyenne des indicateurs clés pour les exercices 2019 à 2022.
(2) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.
(3) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».
(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.
(5) Tient compte du gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico de 2019.
(6) Le résultat de l'indicateur et de l'indicateur rajusté pour 2022 sont les mêmes dans les deux cas.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

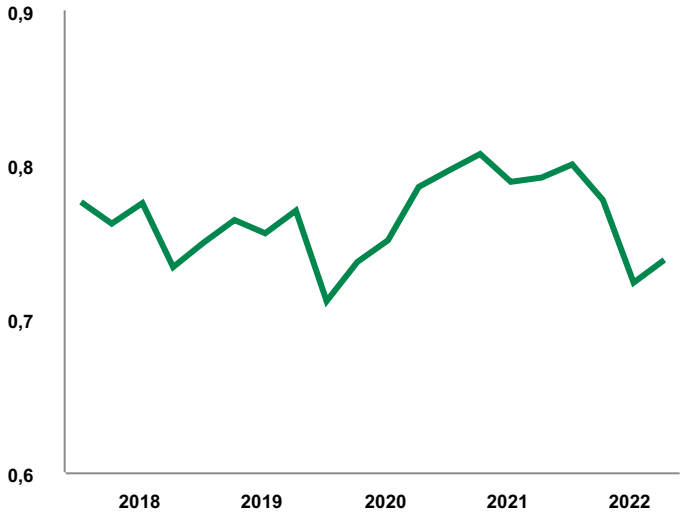
Le Mouvement Desjardins poursuivra son année 2023 sur de bonnes fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. Une incertitude demeure quant à la pleine incidence du ralentissement économique sur les activités et les résultats du Mouvement en raison de l'économie qui devrait être en recul par rapport à 2022, année durant laquelle le PIB réel au Canada s'est soldé par une hausse de 3,6 %. Le revenu net d'intérêts continuera de subir les incidences de la forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire et sera influencé à la hausse par les taux directeurs nord-américains qui devraient demeurer élevés jusqu'à ce que l'inflation soit maitrisée. D'ailleurs, cette conjoncture favorisera les produits d'épargne bilan qui redeviennent plus attractifs pour les membres et clients.

De plus, le passage au 1er janvier 2023 à la norme IFRS 17 et l'application complète d'IFRS 9 pourraient amener le Mouvement Desjardins à revoir certaines méthodes de calcul de ses objectifs financiers de performance à long terme. La nouvelle norme modifiera l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance ainsi que les informations à fournir aux états financiers du Mouvement. Les excédents nets des assureurs seront plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui pourrait ajouter de la volatilité aux résultats trimestriels et annuels comparativement à ce qui était observé par le passé. Toutefois, la valeur économique des contrats d'assurance demeurera la même sur leur durée de vie. Des travaux sont en cours afin de mettre à jour les indicateurs de la planification stratégique 2021-2024 qui seront suivis en 2023.

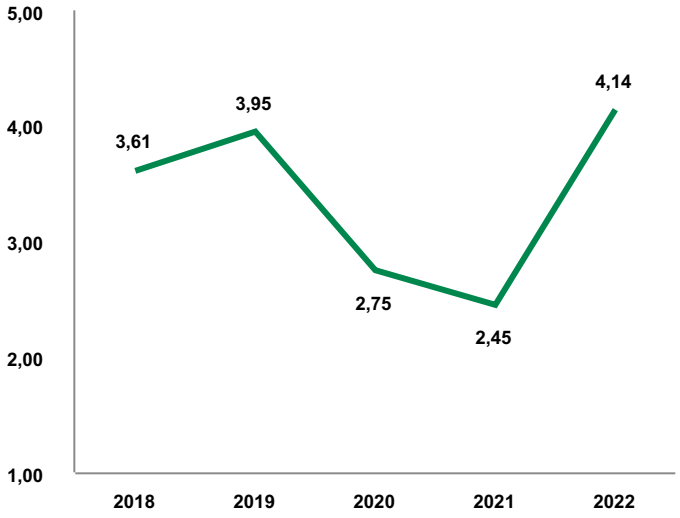
Enfin, la gestion rigoureuse des coûts, incluant la mise en place d'initiatives favorisant l'efficience et l'efficacité de même que la gestion du capital, permettra au Mouvement Desjardins de maintenir un niveau d'investissement important au profit des membres et de la collectivité en adoptant des idées innovantes pour améliorer et simplifier la prestation de services et assurer la sécurité de l'information, dont la protection des renseignements personnels.

1.5 Environnement économique et perspectives

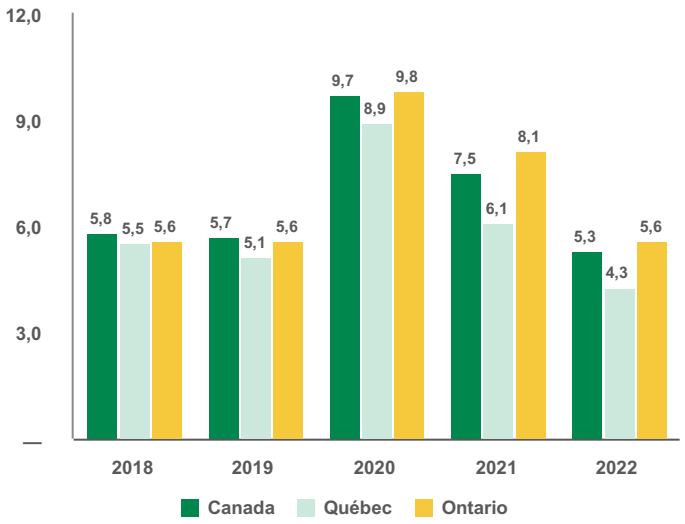
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)
(en $ US / $ CA)



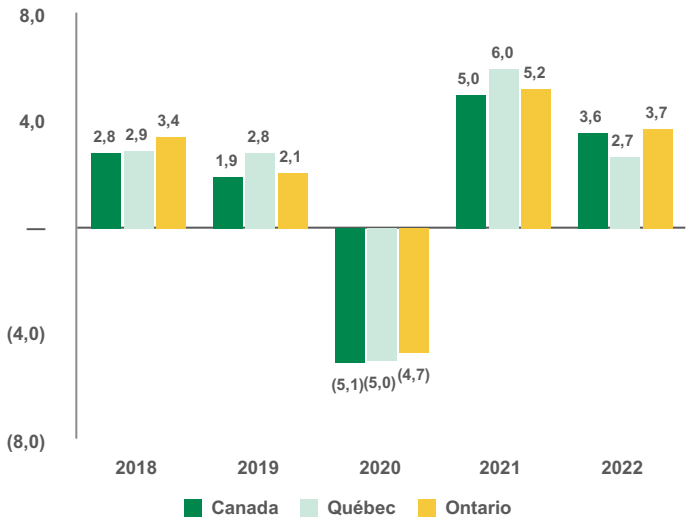
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

L'année 2022 a vu l'économie mondiale poursuivre sa reprise postpandémique. La croissance du PIB réel mondial de 3,1 % en 2022 s'est toutefois montrée nettement plus faible que le gain de 6,2 % enregistré en 2021. Plusieurs économies ont aussi connu des difficultés au cours de la période. En effet, la production mondiale, notamment celle en Chine, a subi diverses vagues de la COVID-19 et a, surtout, dû subir les conséquences de la guerre en Ukraine. Celle-ci a engendré une augmentation rapide des prix des matières premières, dont l'énergie et les denrées alimentaires. La guerre a aussi mené à une détérioration supplémentaire des chaînes d'approvisionnement. Conséquemment, l'inflation, qui était déjà vive dans plusieurs régions du monde, s'est exacerbée davantage. Les conséquences de la guerre ont surtout été notables en Europe, y compris au Royaume-Uni, qui fait face à une forte augmentation des prix de l'énergie, ce qui a miné le revenu des ménages et durement affecté leur confiance. En Chine, l'économie a subi au printemps et à l'automne des fermetures de villes importantes en raison de la politique zéro COVID du gouvernement.

La croissance devrait ralentir davantage dans la plupart des pays en 2023 alors que la hausse du coût de la vie continue de miner le revenu réel des consommateurs et que les augmentations de taux d'intérêt nuisent à la demande de biens et services, notamment du côté du marché immobilier. Une croissance de seulement 2,2 % du PIB réel mondial est prévue pour 2023.

Les principaux indices boursiers mondiaux ont affiché des reculs importants en 2022. Bien que le contexte inflationniste ait continué à favoriser la croissance des profits des entreprises, la remontée rapide des taux d'intérêt a fortement pénalisé les rendements sur les marchés financiers. L'augmentation des taux d'intérêt a d'abord touché les obligations gouvernementales dès le début de l'année, puis les banques centrales ont rapidement emboîté le pas en déclenchant un cycle de resserrement monétaire rapide au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Avec l'ensemble de la courbe de taux d'intérêt qui atteint maintenant son niveau le plus élevé depuis les 15 dernières années, les risques orientent fortement à la baisse la croissance économique, ce qui pourrait continuer de pénaliser les rendements boursiers.

États-Unis

L'économie américaine a subi plusieurs difficultés en 2022. Le PIB réel des États-Unis a même diminué au cours des deux premiers trimestres de l'année. Il était toutefois difficile de parler alors de récession, car plusieurs autres indicateurs, dont la demande intérieure et le marché du travail, ont continué de progresser. Le PIB réel a connu une meilleure croissance aux troisième et quatrième trimestres. L'inflation est restée problématique tout au long de 2022, bien qu'elle ait culminé à 9,1 % en juin selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Afin de combattre la croissance trop forte du coût de la vie et d'éviter un relâchement des anticipations inflationnistes, la Réserve fédérale américaine a entamé en mars un resserrement monétaire qui s'est par la suite accéléré. La forte augmentation des taux directeurs et des taux de marchés, y compris ceux du côté des hypothèques, a nui à l'économie, en commençant par le marché de l'habitation, qui a diminué presque toute l'année. On a aussi observé un net ralentissement de la consommation de biens, alors que la consommation des services a plutôt continué sa reprise postpandémique.

La croissance annuelle du PIB devrait se montrer lente en 2023 alors que les ménages et les entreprises continueront de subir les effets des hausses de taux d'intérêt. Une récession est donc prévue. L'atténuation de l'inflation et le rééquilibrage de l'économie, y compris au sein du marché du travail, devraient permettre une reprise qui sera perceptible au cours du deuxième semestre de 2023. Après une forte hausse de 5,9 % en 2021 et une croissance respectable de 2,1 % en 2022, le PIB réel américain ne devrait croître que de 0,7 % en 2023.

Canada

La récupération de l'économie canadienne s'est poursuivie à bon rythme en première moitié de 2022. Le taux de chômage a même atteint un nouveau creux historique de 4,9 % en juin. La combinaison d'une demande vigoureuse et d'une offre limitée par des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi que certaines pénuries a toutefois entraîné d'importants déséquilibres. Comme dans plusieurs autres régions dans le monde, ces déséquilibres ont causé une forte accélération de l'inflation au Canada, qui est passée de 4,8 % en décembre 2021 à un sommet de 8,1 % en juin 2022. Pour ramener un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et ainsi réduire les pressions à la hausse sur les prix, la Banque du Canada a entamé un rehaussement de ses taux d'intérêt directeurs en mars 2022, suivi par d'autres augmentations tout au long de l'année. Le taux cible des fonds à un jour, qui s'élevait à seulement 0,25 % au début de 2022, a ainsi terminé l'année à 4,25 %.

Cette forte hausse des taux d'intérêt a eu un effet important sur l'économie canadienne, en particulier les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt. Le marché de l'habitation a notamment reculé de façon marquée avec une baisse des prix et des ventes de propriétés existantes. Dans ces conditions, la croissance du PIB réel a ralenti en deuxième moitié de 2022. Par contre, les effets d'une politique monétaire nettement plus restrictive se font sentir sur l'inflation, qui a commencé à reculer graduellement depuis juillet 2022. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2022 devrait se solder par une hausse du PIB réel canadien de 3,6 % et un taux d'inflation moyen de 6,8 %. Les difficultés devraient culminer en 2023 alors qu'une récession est prévue au Canada. La progression du PIB réel canadien devrait toutefois retourner en territoire positif à l'automne 2023. Pour l'ensemble de l'année 2023, le PIB réel canadien devrait afficher une progression d'environ 0,7 %. L'inflation devrait continuer à se normaliser tout au long de 2023 et atteindre 3,5 % en moyenne durant l'année.

Québec

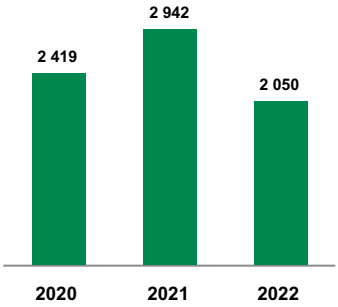
Après un début d'année exceptionnel, la croissance économique a fortement ralenti au printemps 2022. La hausse annualisée du PIB réel s'est essoufflée de 5,5 % à 1,2 % du premier au deuxième trimestre. La seconde moitié de 2022 a été particulièrement difficile. Le PIB réel a encaissé un recul de 1,9 % à rythme annualisé au troisième trimestre, ce qui pourrait marquer le début d'une récession. Le marché immobilier résidentiel, qui a changé de cap au printemps 2022, a continué à se refroidir. Les ventes de propriétés existantes ont diminué et le prix moyen a fléchi de 6,9 % entre le sommet d'avril et décembre 2022. Les mises en chantier ont baissé d'environ 15 % l'an passé, mettant un terme à la forte croissance enregistrée pendant la pandémie. La remontée des taux d'intérêt nuit aussi aux dépenses des ménages, qui sont mises à rude épreuve. Les consommateurs ont dû affronter la forte inflation qui gruge leur pouvoir d'achat. Le taux d'inflation a d'ailleurs atteint 6,7 % en 2022 et la confiance des Québécois a plongé à un niveau presque aussi bas qu'au plus fort de la pandémie. Le taux d'épargne est toutefois demeuré élevé, soit environ 10 % en 2022, grâce aux mesures de soutien gouvernementales et aux dépenses assez limitées des consommateurs. La période de surchauffe du marché du travail s'est toutefois prolongée. Le taux de chômage a atteint 4,3 % en 2022 et les hausses de salaire ont été rapides. Du côté des entreprises, les perturbations des chaînes d'approvisionnement s'atténuent et les coûts de transport des conteneurs maritimes en provenance de l'Asie sont redescendus près du niveau prépandémique. Les entreprises exportatrices sont toutefois confrontées au ralentissement de l'économie mondiale qui s'est amorcé en 2022. De plus, le haut niveau des taux d'intérêt fait en sorte que les ménages et les entreprises fortement endettés sont devenus plus vulnérables. Le contexte s'est assombri au fil de 2022 et la détérioration de l'économie du Québec se poursuivra en 2023.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

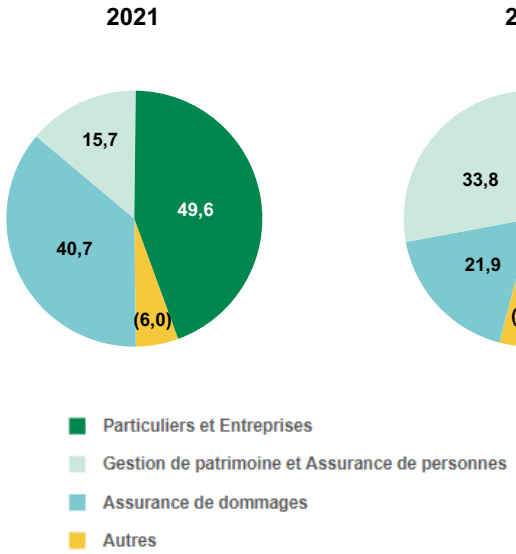
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2022

Excédents avant ristournes aux membres
(en M$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2022

Pour l'exercice 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 050 M$, en baisse de 892 M$, ou de 30,3 %, par rapport à l'exercice 2021. La diminution des excédents est en grande partie attribuable à une hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, en assurance automobile et de biens. L'augmentation de la fréquence des réclamations automobiles, alors que celle-ci était à un niveau inférieur en 2021 dans le contexte de la pandémie, l'incidence de l'inflation ainsi que les conditions climatiques plus défavorables ont marqué l'année 2022. La baisse des excédents s'explique également par l'augmentation des sommes investies dans des projets prévus dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et par la hausse des frais liés au personnel. Cette diminution des excédents est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)], par l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques en assurance de personnes, ainsi que par l'expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2022.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité[(1)] de 518 M$, comparativement à 497 M$ pour l'exercice 2021.
 - Provision pour ristournes de 403 M$, en hausse de 16 M$ par rapport à l'exercice 2021.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 115 M$, comparativement à 110 M$ pour l'exercice précédent, dont 46 M$ en 2022 et 41 M$ en 2021 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 14 M$ en 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 161 M$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 126 M$,** en baisse de 333 M$, ou de 22,8 %, par rapport à 2021. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et augmentation des autres revenus d'exploitation[(1)].

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 692 M$,** en hausse de 229 M$, ou de 49,5 %, par rapport à 2021 principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
 - Expérience globalement plus favorable que celle de 2021, essentiellement en assurance collective.
 - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.

 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison principalement de la hausse des frais liés au personnel et de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques.
 - Incidences des marchés affectant les fonds de placement garanti plus défavorablement qu'en 2021.
- Assurance de dommages : **excédents de 450 M$,** en baisse de 747 M$, ou de 62,4 %, par rapport à l'exercice 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté en 2021 essentiellement en assurance automobile et de biens, l'exercice 2022 ayant été marqué par les éléments suivants :
 - Fréquence des sinistres supérieure à celle de l'exercice 2021, notamment en assurance automobile.
 - Incidence de l'inflation.
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), comparativement à une catastrophe et un événement majeur en 2021.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement[(1)], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

- **Rendement des capitaux propres de 6,2 %,** comparativement à 8,9 % pour l'exercice 2021, en raison principalement de la diminution des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 6 – Rendement des capitaux propres
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Excédents avant ristournes aux membres	**2 050 $**	2 942 $	2 419 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(67)**	(143)	(84)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	**1 983 $**	2 799 $	2 335 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**31 978 $**	31 518 $	28 247 $
Rendement des capitaux propres[(1)]	**6,2 %**	8,9 %	8,3 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 7 – Revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	**6 330 $**	5 786 $	5 640 $
Primes nettes	**11 842**	11 278	9 920
Autres revenus d'exploitation[(1)] (voir le tableau 10)	**3 626**	3 341	2 839
Total des revenus d'exploitation[(1)]	**21 798 $**	20 405 $	18 399 $

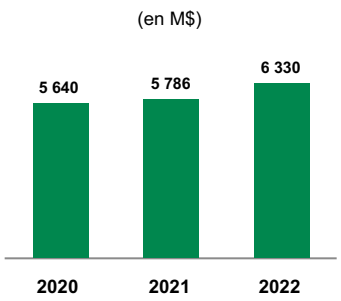
(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 21 798 M$, en hausse de 1 393 M$, ou de 6,8 %, par rapport à ceux de l'exercice 2021.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt. Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 8 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 9 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.



Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 6 330 M$, en hausse de 544 M$, ou de 9,4 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- Hausse des revenus d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
- En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la croissance des taux d'intérêt.

- **Marge nette d'intérêt de 2,13 %** en 2022, en hausse de 7 points de base par rapport à 2021. Cette augmentation provient principalement de la croissance du volume moyen des prêts jumelée à la hausse des taux d'intérêt.

- **Revenus d'intérêts de 9 385 M$,** en hausse de 1 984 M$, ou de 26,8 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant des prêts, des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ayant fait augmenter les revenus de 1 381 M$.
 - Augmentation des revenus d'intérêts de 603 M$ en lien avec la croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant essentiellement des prêts.

- **Frais d'intérêts de 3 055 M$,** en hausse de 1 440 M$, ou de 89,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation de 1 342 M$ des frais d'intérêts, provenant principalement des dépôts en lien avec la croissance des taux d'intérêt.
 - Croissance du volume moyen du total des passifs portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 98 M$.

Tableau 8 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2022			2021			2020		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**Volume moyen**	**Intérêts**	**Taux moyen**	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt[1]									
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**59 034 $**	**1 107 $**	**1,88 %**	62 646 $	473 $	0,76 %	35 992 $	488 $	1,36 %
Prêts	**237 678**	**8 278**	**3,48**	217 864	6 928	3,18	200 652	7 278	3,63
Total des actifs portant intérêt	**296 712**	**9 385**	**3,16**	280 510	7 401	2,64	236 644	7 766	3,28
Autres actifs	**10 067**			9 698			8 422		
Total de l'actif	**306 779 $**	**9 385 $**	**3,06 %**	290 208 $	7 401 $	2,55 %	245 066 $	7 766 $	3,17 %
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt[1]									
Dépôts	**247 105 $**	**2 829 $**	**1,14 %**	233 757 $	1 508 $	0,65 %	202 888 $	2 010 $	0,99 %
Obligations subordonnées	**2 325**	**78**	**3,35**	2 058	65	3,16	1 416	57	4,03
Autres éléments de passif[2]	**5 395**	**148**	**2,74**	4 947	42	0,85	1 459	59	4,04
Total des passifs portant intérêt	**254 825**	**3 055**	**1,20**	240 762	1 615	0,67	205 763	2 126	1,03
Autres passifs[2]	**29 401**			26 333			18 423		
Capitaux propres	**22 553**			23 113			20 880		
Total du passif et des capitaux propres	**306 779 $**	**3 055 $**	**1,00 %**	290 208 $	1 615 $	0,56 %	245 066 $	2 126 $	0,87 %
Revenu net d'intérêts		**6 330 $**			5 786 $			5 640 $	
Marge nette d'intérêt[3]			**2,13 %**			2,06 %			2,38 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(2) Les données de 2021 et 2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Tableau 9 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2022/2021		Augmentation (diminution)			2021/2020		Augmentation (diminution)		
(en millions de dollars et en pourcentage)	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif										
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**(3 612) $**	**1,12 %**	**634 $**	**(27) $**	**661 $**	26 654 $	(0,60) %	(15) $	361 $	(376) $
Prêts	**19 814**	**0,30**	**1 350**	**630**	**720**	17 212	(0,45)	(350)	624	(974)
Variation du revenu d'intérêts			**1 984**	**603**	**1 381**			(365)	985	(1 350)
Passif										
Dépôts	**13 348 $**	**0,49 %**	**1 321 $**	**86 $**	**1 235 $**	30 869 $	(0,34) %	(502) $	306 $	(808) $
Obligations subordonnées	**267**	**0,19**	**13**	**8**	**5**	642	(0,87)	8	26	(18)
Autres éléments de passif[1]	**448**	**1,89**	**106**	**4**	**102**	3 488	(3,19)	(17)	141	(158)
Variation des frais d'intérêts			**1 440**	**98**	**1 342**			(511)	473	(984)
Variation du revenu net d'intérêts			**544 $**	**505 $**	**39 $**			146 $	512 $	(366) $

(1) Les données de 2021/2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Primes nettes[1]

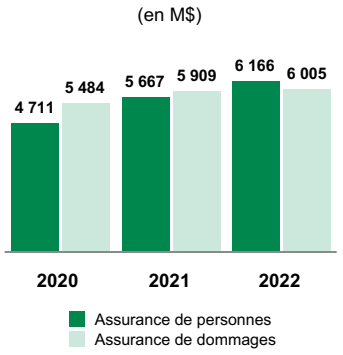
Les primes nettes totalisant 11 842 M$ sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages. Elles ont augmenté de 564 M$, ou de 5,0 %, par rapport à celles de l'exercice 2021, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 6 166 M$,** en hausse de 499 M$, ou de 8,8 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 313 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment à la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021. Cette hausse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 146 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 40 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 6 005 M$,** en hausse de 96 M$, ou de 1,6 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

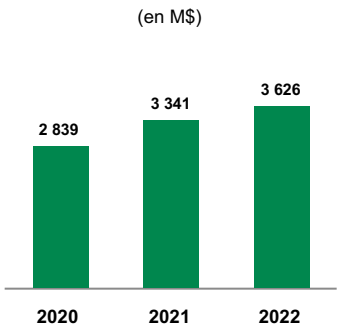
Tableau 10 – Autres revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**448 $**	424 $	388 $
Commissions sur les prêts et les cartes	**991**	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	**989**	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	**786**	732	617
Revenus de change	**119**	121	103
Autres	**293**	221	149
Total des autres revenus d'exploitation[1]	**3 626 $**	3 341 $	2 839 $

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 3 626 M$, en hausse de 285 M$, ou de 8,5 %, par rapport à ceux de l'exercice 2021, en raison des éléments suivants :

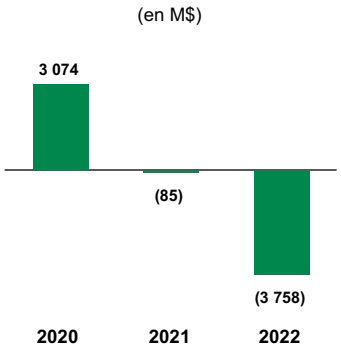


- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 448 M$,** en hausse de 24 M$, ou de 5,7 % en raison de la croissance du volume de transactions.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 991 M$,** en hausse de 256 M$, ou de 34,8 %, en raison de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 989 M$,** en baisse de 119 M$, ou de 10,7 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Diminution des actifs sous gestion, liée notamment, à l'incidence de l'évolution des marchés financiers.
 - Baisse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 786 M$,** en hausse de 54 M$, ou de 7,4 %.
- **Revenus de change de 119 M$,** soit un montant comparable à celui de 2021.
- **Autres revenus d'exploitation de 293 M$,** en hausse de 72 M$, ou de 32,6 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Variation des fonds de participation profitant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - Augmentation moins importante qu'en 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - En contrepartie, diminution des revenus provenant des activités d'EspaceProprio.

REVENUS DE PLACEMENT[1]

Pertes de 3 758 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des pertes de 85 M$ constatées pour l'exercice 2021, essentiellement attribuables aux éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché plus élevée qu'au cours de l'exercice 2021.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages plus importante que celle qui avait été constatée en 2021, expliquée par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2022 plus importante que celle qui était survenue en 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
- En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.



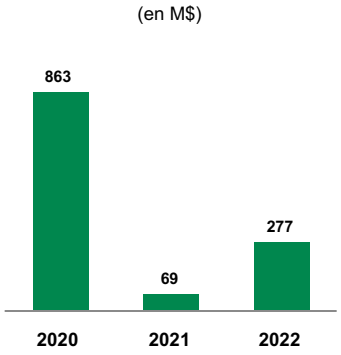
REVENU TOTAL

Le revenu total a atteint 18 040 M$, en baisse de 2 280 M$, ou de 11,2 %, par rapport à 2021. Il est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement. Cette diminution provient principalement de la baisse des revenus de placement telle qu'expliquée précédemment et est compensée en grande partie par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 277 M$, en hausse de 208 M$ par rapport à 2021. La dotation de 2022 est affectée notamment par une hausse des encours et une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. La dotation de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs. Les radiations nettes de 2022 et de 2021 sont demeurées historiquement faibles pour l'ensemble des portefeuilles.



Le Mouvement Desjardins a continué en 2022 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,11 % en 2022, comparativement à 0,03 % pour l'exercice 2021. La hausse de cet indicateur s'explique par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 est plus élevée que celle de l'exercice 2021, laquelle reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 11 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2022**	2021	2020
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	**277 $**	69 $	863 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	**5**	1	—
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	**272 $**	68 $	863 $
Prêts bruts moyens	**241 613 $**	222 138 $	208 482 $
Acceptations brutes moyennes	**131**	210	200
Prêts et acceptations bruts moyens[1]	**241 744 $**	222 348 $	208 682 $
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[1]	**0,11 %**	0,03 %	0,41 %

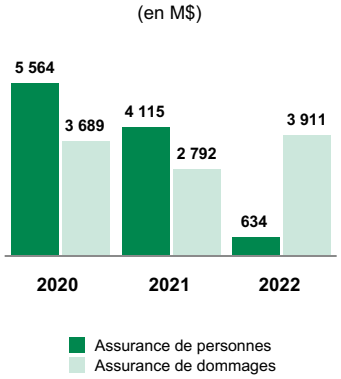
(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE[1]

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 4 500 M$, en baisse de 2 383 M$, ou de 34,6 %, par rapport à l'exercice 2021. Cette diminution, qui est compensée en partie par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 634 M$,** en baisse de 3 481 M$, ou de 84,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 3 736 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », en raison des éléments suivants :
 - Fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions.
 - Expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.
 - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
 - Compensée en partie par les provisions prises en lien avec les rentes collectives, découlant notamment de la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021, tel que mentionné précédemment.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.



[1] La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 3 911 M$,** en hausse de 1 119 M$, ou de 40,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 73,1 %, alors qu'il était de 50,1 % en 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté en 2021, soit 75,2 %, comparativement à 60,8 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant, entre autres, l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, ainsi que l'incidence de l'inflation.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'à l'exercice comparatif, soit (6,1) %, comparativement à (12,1) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui de 2021, soit un ratio de 4,0 %, comparativement à 1,4 %. L'exercice 2022 a été marqué par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, en Ontario et au Québec, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), alors que l'exercice 2021 avait été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, et un événement majeur.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée en 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET INDICE DE PRODUCTIVITÉ

Tableau 12 – Frais autres que d'intérêts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

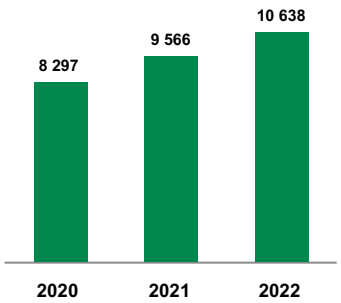
(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021[1]	2020[1]
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	**4 137 $**	3 553 $	3 101 $
Avantages du personnel	**929**	884	801
	5 066	4 437	3 902
Honoraires	**1 159**	1 013	664
Technologie	**978**	893	791
Commissions	**929**	881	788
Frais d'occupation	**403**	406	419
Communications	**417**	329	290
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	**482**	459	418
Autres	**1 204**	1 148	1 025
Total des frais autres que d'intérêts	**10 638 $**	9 566 $	8 297 $
Indice de productivité[2]	**78,6 %**	71,2 %	67,8 %

[1] Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

[2] Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 10 638 M$ pour l'exercice 2022, en hausse de 1 072 M$, ou de 11,2 %, par rapport à 2021. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
- Hausse, tel que prévu, des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
- Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

(en M$)



- **Salaires et avantages du personnel de 5 066 M$,** en hausse de 629 M$, ou de 14,2 %, par rapport à 2021, en raison principalement de l'augmentation des salaires liée à la croissance des activités, aux projets stratégiques en matière de transformation numérique et de sécurité et à l'indexation.
 - Représentent 47,6 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui de 46,4 % enregistré en 2021.
 - Ratio des avantages du personnel sur le total de la rémunération de base[(1)] de 22,5 % en 2022, en baisse par rapport à celui de 24,9 % enregistré en 2021.
- **Honoraires de 1 159 M$,** en hausse de 146 M$, ou de 14,4 %, par rapport à 2021 en raison de l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
- **Technologie de 978 M$,** en hausse de 85 M$, ou de 9,5 %, par rapport à 2021 afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Commissions de 929 M$,** en hausse de 48 M$, ou de 5,4 %, par rapport à 2021 attribuable à l'augmentation des frais liés à la rémunération sur primes dans le cadre des activités d'assurance de dommages.
- **Frais d'occupation de 403 M$,** soit un montant comparable à 2021.
- **Communications de 417 M$,** en hausse de 88 M$, ou de 26,7 %, par rapport à 2021 attribuable à des dépenses de publicité plus importantes.
- **Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 482 M$,** en hausse de 23 M$, ou de 5,0 %, par rapport à 2021.
- **Autres frais de 1 204 M$,** en hausse de 56 M$, ou de 4,9 %, par rapport à 2021 attribuable à l'augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.
- **Indice de productivité à 78,6 % pour 2022,** comparativement à 71,2 % pour 2021, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 575 M$,** en baisse de 285 M$ par rapport à l'exercice 2021.
 - Taux d'imposition effectif[(1)] de 21,9 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, comparativement à 22,6 % pour l'exercice 2021.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2022, les entités du Mouvement ont versé 1 954 M$ en impôts indirects, comparativement à 1 641 M$ en 2021.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe notamment les services de transactions au comptoir des caisses et au guichet automatique, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté. Plusieurs de ces services sont de plus en plus accessibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses, les centres Desjardins Entreprises et Service Signature, les équipes spécialisées en gestion de patrimoine et les réseaux complémentaires, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel,** pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation,** y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises,** qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, de crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Réseaux spécialisés en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre d'accompagner le membre et client, ainsi que sa famille, en s'appuyant sur une vision 360° de la gestion de patrimoine.
 - Ces réseaux se différencient les uns des autres par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre. Pour la prestation des services offerts, ils ont accès à une équipe de spécialistes de divers horizons (fiscalistes, notaires, avocats, comptables, etc.), en mesure de couvrir tous les aspects de la gestion de patrimoine.
 - Pour le membre et client, il s'agit d'aller de l'avant avec le réseau offrant le type d'accompagnement le plus approprié, selon son aisance financière, sa situation et le parcours qu'il souhaite entreprendre pour la gestion de son patrimoine.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe.
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2022

- Dans le contexte économique actuel de resserrement de la politique monétaire, l'**accompagnement des membres et clients demeure une priorité**. Chaque hausse de taux fait augmenter le nombre de membres en situation de vulnérabilité. Plusieurs initiatives ont été déployées afin d'accompagner les membres et clients en situation de vulnérabilité dans une approche proactive d'écoute et de bienveillance, telles qu'outiller nos employés de 1re ligne pour soutenir adéquatement les membres et clients, effectuer les appels de prise en charge proactifs et envoyer une infolettre spéciale sur la conjoncture économique.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de la campagne « Aiguisez vos cyberréflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents. Invitant les membres et clients à aiguiser leurs cyberréflexes grâce à divers conseils, l'offensive aborde différentes thématiques de sécurité définies et prioritaires pour le Mouvement Desjardins : hameçonnage, arnaque de l'argent facile, arnaque amoureuse, fraude à l'investissement et bonnes pratiques transactionnelles.
 - La validation en deux étapes devient progressivement obligatoire pour l'ensemble des utilisateurs d'AccèsD et AccèsD Affaires, permettant ainsi d'offrir une expérience simple et fluide aux membres et clients, et d'ajouter un niveau de sécurité aux comptes AccèsD.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Poursuite dans la réduction du nombre de nos sites Internet en 2022 afin de rendre l'expérience de navigation et de recherche plus simple, rapide et attrayante pour les membres et clients.
 - Refonte d'AccèsD Web et mobile permettant de rehausser les fonctionnalités en libre-service pour que les membres et clients puissent :
 - Gérer facilement leur carte de crédit.
 - Avoir une nouvelle expérience de consultation et de gestion du compte d'opérations courantes.
 - Avoir accès au portefeuille de PGLM en libre-service.
 - Authentification par la voix : cap franchi de 1 million d'utilisateurs. Pour une expérience plus sécuritaire et plus rapide, les personnes qui appellent les Centres de relations clients (CRC) peuvent être identifiées avec leur empreinte vocale. Cette initiative a remporté le prix Coup de cœur du public lors du gala des prix OCTAS du Réseau Action TI.
 - Assistante virtuelle Desjardins :
 - Simplification de l'accès à 14 millions d'appelants qui communiquent avec les CRC. Le projet visait à faire évoluer la réponse vocale interactive en priorisant les besoins des membres et clients. Desjardins est parmi les premières entreprises au Canada à offrir l'Assistance virtuelle en québécois, grâce aux solutions de Google.
 - Offre de conseils, notamment le remplacement de cartes de débit et de cartes de crédit.
 - L'exécution et la livraison de ce projet ont été lauréats dans la catégorie « Transformation des processus – Grande entreprise » au dernier gala des prix OCTAS du Réseau Action TI.
 - Déploiement en mode assisté de la nouvelle solution de prise de rendez-vous en caisse, en CRC et par AccèsD. Elle permet, entre autres, aux membres d'avoir accès au premier conseiller disponible ayant l'expertise requise, et non seulement à son conseiller attitré en caisse.
 - Les entrepreneurs voient leur parcours de demande d'ouverture de compte en ligne simplifié avec une automatisation accrue améliorant ainsi l'expérience membre et client, et assurant l'intégrité de l'information.
- **Amélioration de l'offre dans des secteurs particuliers :**
 - Rehaussement de l'exécution des offres pour les entreprises technologiques, manufacturières et agricoles. Les équipes de 1re ligne disposent dorénavant d'outils leur permettant d'encore mieux accompagner les entreprises de ces secteurs.
 - Développement d'une offre pour les syndicats de propriété pour sensibiliser les membres aux modifications au Code civil du Québec relatives à l'assurance des copropriétés et à son incidence sur la gestion d'une copropriété. Cette offre les aide à gérer et à maintenir leur patrimoine immobilier tout en leur donnant accès à l'expertise de partenaires pour les soutenir dans l'administration de leur immeuble et leur proposer des outils de gestion innovants et abordables.
 - Offre développée pour sensibiliser les entrepreneurs et les accompagner dans leur virage numérique pour ainsi assurer leur compétitivité et augmenter leur productivité.
- **Faire découvrir l'entrepreneuriat aux jeunes :** Dans le cadre du programme Tous engagés pour la jeunesse, un partenariat de 500 000 $ a été annoncé avec EVOL pour financer deux programmes à l'attention de jeunes entrepreneurs afin de les accompagner dans leur processus de repreneuriat et de développement durable par le biais notamment de formations, de codéveloppement, de réseautage, d'accompagnement et de bourses.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Plus de 6 M$ ont été octroyés en 2022 aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C doté d'une enveloppe de 7 M$ pour l'année. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 $ a été accordée à plus de 750 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 14 M$ dans le cadre de ce programme.
 - Bourses GoodSpark Desjardins pour une 3e année. Ce sont 3 M$, sous forme de bourses de 20 000 $ chacune, qui ont été remis à 150 petites entreprises afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest.
- Le secteur déploie graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de Desjardins, aux côtés du gouvernement du Québec et d'autres partenaires, à soutenir la construction de 1 000 logements abordables d'ici les trois prochaines années. Cet engagement réaffirme notre volonté de continuer à contribuer au mieux-être des individus et des collectivités.
 - Lancement d'une nouvelle offre d'accompagnement aux membres entreprises pour faciliter l'attraction, l'installation et la rétention des travailleurs internationaux au Québec, en partenariat avec Montréal International.
 - Offre d'un nouveau parcours créé par Femmes en mouvement en collaboration avec L'effet A, pour propulser le leadership des femmes entrepreneures. Le Parcours entrepreneure est offert gratuitement et exclusivement aux femmes membres et clientes de Desjardins.
 - Engagement en matière de développement durable, la recharge de voitures électriques à une borne publique permet depuis août 2022 d'accumuler plus de BONIDOLLARS et de remises en argent sur les cartes de crédit particuliers Desjardins.
 - Distinction pour Desjardins Capital lors de la première édition de la Soirée reconnaissance Réseau Capital en remportant le prix *Allié(e) de la diversité et de l'inclusion* pour ses actions et son engagement à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'industrie financière.
- **Modernisation de l'écosystème de paiements canadiens :** Le déploiement progressif pour le virement *Interac* a débuté en 2022, présentant ainsi une expérience modernisée et simplifiée pour les membres et clients, et permettant à Desjardins de demeurer une institution financière de premier plan tout en rendant les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les membres et clients.

- **Nilson Report :** Desjardins est l'institution financière qui a connu la plus grande croissance de volume d'achat et de nombre de transactions pour les cartes de crédit des très petites et petites entreprises.
- **40e anniversaire de Desjardins Courtage en ligne :** Quatre décennies de démocratisation des marchés boursiers et d'éducation financière. Près de 250 événements éducatifs par année sont offerts pour les débutants ou les investisseurs actifs et expérimentés. Pour la jeunesse, l'offre exclusive « Court@ge 18-30 » les sensibilise à l'importance d'une bonne santé financière et à de bonnes pratiques en matière d'investissement autonome, principalement auprès de ceux qui souhaitent démarrer sur les marchés boursiers. De plus, depuis 2021, il est possible de négocier sans frais les actions et les fonds négociés en bourse.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2022, l'industrie financière canadienne comptait 81 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 426 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 6 023 G$ au 31 décembre 2022, soit une diminution annuelle de 1,1 %, comparativement à une hausse de 15,2 % à la fin de 2021. Cette baisse découle du repli des rendements sur les marchés financiers : les indices boursiers S&P/TSX et S&P 500 ont reculé de 8,7 % et 19,4 %, respectivement, au cours des douze derniers mois. L'année 2022 a aussi été marquée par une très bonne performance des ventes de produits d'épargne bilan (épargne à terme) après une année de forte croissance de l'épargne personnelle hors bilan en 2021.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 2 681 G$ au 31 décembre 2022, soit un accroissement annuel de 6,9 %, en décélération par rapport à l'augmentation de 8,5 % observée à la fin de l'année précédente. Cette croissance annuelle est en grande partie attribuable à la vigueur du marché de l'habitation qui s'est poursuivie en début d'année, alimentant la demande pour le crédit hypothécaire résidentiel.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 119 G$ au 31 décembre 2022, soit un accroissement de 19,4 % annuellement, en accélération par rapport à l'augmentation de 8,2 % enregistrée à la fin de 2021.

- **Marché québécois :**
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 141 G$ au 31 décembre 2022, soit une diminution annuelle de 1,9 %, contre une hausse de 17,6 % affichée à la fin de 2021, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'épargne personnelle à l'échelle du marché canadien.
 - L'encours du financement aux particuliers est estimé à 469 G$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation annuelle de 6,6 %, contre un accroissement de 7,6 % enregistré un an auparavant.
 - L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 234 G$ au 31 décembre 2022, soit une hausse annuelle de 24,9 %, comparativement à une croissance de 14,5 % à la fin de 2021.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 24,8 G$ au 31 décembre 2022, en hausse de 7,7 % annuellement, une décélération par rapport à la progression de 12,2 % observée à pareille date un an plus tôt.

- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 38 % au 31 décembre 2022, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 26 % à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 41 % au 31 décembre 2022.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 22 % au 31 décembre 2022.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à plus de 10,5 G$ et une part de marché estimée à 42 % au 31 décembre 2022.
 - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2023

Les stratégies et priorités pour 2023 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Le secteur entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, la gestion financière au quotidien, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Le secteur continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en permettant aux membres et clients de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques du secteur et en rehaussant l'accompagnement de ses employés en prestation de services. Le secteur Particuliers et Entreprises va également renforcer la proximité relationnelle auprès de la clientèle par des approches de gestion par événements de vie et par des offres intégrées. Le secteur poursuivra également ses efforts visant à améliorer l'expérience employé (y compris la gestion de talent) afin de minimiser l'effet de la pénurie de main-d'œuvre observée dans le marché.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

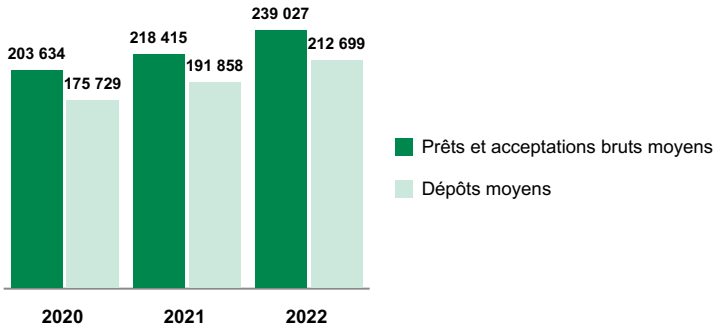
Tableau 13 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	**5 631 $**	5 005 $	4 970 $
Autres revenus d'exploitation[1]	**2 991**	2 684	2 366
Revenus d'exploitation[1]	**8 622**	7 689	7 336
Revenus de placement[1]	**36**	241	276
Revenu total	**8 658**	7 930	7 612
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**274**	75	867
Frais autres que d'intérêts	**6 860**	5 886	4 987
Impôts sur les excédents	**398**	510	444
Excédents avant ristournes aux membres	**1 126**	1 459	1 314
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**297**	284	245
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**829 $**	1 175 $	1 069 $
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**239 027 $**	218 415 $	203 634 $
Dépôts moyens[2]	**212 699**	191 858	175 729
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[2]	**0,11 %**	0,03 %	0,43 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,48**	0,47	0,64

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 126 M$,** en baisse de 333 M$, ou de 22,8 %, par rapport à 2021. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et augmentation des autres revenus d'exploitation[1].

- **Revenus d'exploitation[1] de 8 622 M$,** en hausse de 933 M$, ou de 12,1 %.

- **Revenu net d'intérêts de 5 631 M$,** en hausse de 626 M$, ou de 12,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Hausse des revenus d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la croissance des taux d'intérêt.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Autres revenus d'exploitation[1] de 2 991 M$,** en hausse de 307 M$, ou de 11,4 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

- **Revenus de placement[1] de 36 M$,** en baisse de 205 M$, ou de 85,1 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 – Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, laquelle est contrebalancée par la croissance du revenu net d'intérêts.
 – En contrepartie, pertes sur disposition de titres réalisées au cours de l'exercice de 2022 moindres que celles de l'exercice précédent.

- **Revenu total de 8 658 M$,** en hausse de 728 M$, ou de 9,2 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 274 M$,** en hausse de 199 M$, comparativement à 2021. La dotation de 2022 est affectée notamment par une hausse des encours et une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. La dotation de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs. Les radiations nettes de 2022 et de 2021 sont demeurées historiquement faibles pour l'ensemble des portefeuilles.

- **Frais autres que d'intérêts de 6 860 M$,** en hausse de 974 M$, ou de 16,5 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 – Hausse des frais liés au personnel et à la technologie afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, notamment en services-conseils en gestion de patrimoine et dans les Centres de relations clients.
 – Augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes, aux entreprises et à leurs employés.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :
- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaires-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1er septembre 2021, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international.

Le 30 novembre 2022, par l'entremise de 9479-5176 Québec inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement s'est engagé à se porter acquéreur des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited notamment par l'acquisition de la totalité des actions d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes
- Comprend des produits et services offerts aux particuliers et une offre de service en assurance collective pour les entreprises et leurs employés.
- Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Gestion de patrimoine
- **Placement :**
 – Comprend une vaste gamme de solutions de placement offerte aux particuliers et une offre de service en épargne-retraite collective pour les entreprises et leurs employés.
 – Inclut notamment des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des placements garantis liés aux marchés et des fonds négociés en bourse (FNB), dont des gammes d'investissement responsable, permettant aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend la gestion d'actifs réalisée par une équipe de spécialistes qui conjugue innovation, accessibilité et rigueur pour concevoir la solution la mieux adaptée à la réalité de chacun.
 - Regroupe les services de fiducie tels que la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2022

Assurance de personnes

- Mise en place d'actions permettant aux membres et clients d'obtenir une **réponse en temps réel** lors de leur demande d'**assurance individuelle**.
- Lancement de l'**offre innovante « 5 paiements » du produit VIE participant** afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et de nos partenaires de distribution.
- Poursuite d'initiatives visant le **rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en assurance-crédit** pour répondre aux besoins de protection des membres et clients.
- Le secteur déploie graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Lancement d'une offre en assurance collective pour les personnes en processus d'affirmation de genre. Cette nouvelle offre s'inscrit dans un ensemble d'actions prises par Desjardins dans sa volonté de tendre vers une société toujours plus inclusive.
 - Déploiement d'une formation en assurance responsable auprès des employés afin de les sensibiliser sur les répercussions des changements climatiques sur la santé des Canadiens et d'anticiper l'évolution des besoins de nos membres, de nos clients et de nos partenaires dans ce nouveau contexte.
- **Prix et reconnaissances remportés,** témoignant de notre engagement à accompagner nos membres et clients :
 - Selon le Baromètre de l'assurance 2022 (sondage d'appréciation auprès des conseillers en sécurité financière du Québec), Desjardins s'illustre pour les produits d'assurance vie et de rentes par rapport à ses concurrents.
 - Desjardins s'est illustré lors du *Insurance Business Canada Awards* en remportant le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle.

Gestion de patrimoine

- **Évolution de l'offre, intégrant notamment les considérations ESG,** pour répondre aux besoins des membres et clients :
 - Lancement des rentes responsables : Desjardins est la première institution financière au Canada à offrir exclusivement des rentes responsables en épargne individuelle.
 - Ajout de nouveaux fonds et portefeuilles pour enrichir la gamme socialement responsable, permettant à nos membres et clients de contribuer à la transition énergétique.
 - Lancement de nouveaux FNB, dont un mandat en actions américaines appliquant une approche d'investissement responsable.
 - Parcours de formation en investissement responsable pour les conseillers et les équipes de conception de solutions de placement.
 - Nouvelle offre de fonds et formation en investissement responsable déployées pour les membres et clients en épargne-retraite collective.
 - Développement de l'offre en rentes collectives afin d'apporter une réponse compétitive aux attentes des membres et clients.
- **Signature** du *Finance for Biodiversity Pledge* visant à mettre les activités financières au service de la **protection et de la restauration de la biodiversité**.
- **Prix et reconnaissances remportés,** témoignant de notre engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Récolte de 6 Trophées FundGrade A+® 2022 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
 - Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés :
 - Prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (troisième année consécutive) décernés par les *Structured Retail Products.*
 - Prix « Meilleure banque privée canadienne » et « Meilleures ventes au Canada » remportés lors de la première édition du *SPi Canada 2022 Awards for Excellence*.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

- **Marché canadien :**
 - Gestion de patrimoine : près de 6 472 G$ en avoirs financiers à la fin de 2021 détenus par les ménages canadiens. On observe une croissance annuelle composée de 8,6 % au cours des dix dernières années et une croissance de 15,8 % en 2021. Les marchés boursiers avaient poursuivi leur croissance en 2021 alimentée par l'optimisme des investisseurs et l'épargne accumulée en période de pandémie. En 2022, l'inflation et la hausse des taux directeurs se répercutent sur l'économie et créent un contexte économique et de marché volatil.
 - Assurance de personnes : revenu de primes de 139 G$ en assurance vie et santé et en rentes en 2021, surpassant de près de 17 G$ le niveau prépandémie. Le rythme de croissance est en moyenne de 5,6 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 113 G$ de prestations ont été versés en 2021. Depuis la crise de la COVID-19, l'industrie a repris le chemin de la croissance, et le soutien à la santé mentale a pris une importance grandissante avec une augmentation des prestations de 75 % par rapport à leur niveau prépandémie.

- **Concurrence au Canada :**
 - Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes et les manufacturiers de fonds de placement, qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché (plus de 30 solutions);
 - Se classant au 2e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 3e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, en date du 31 décembre 2021.
 - Assurance de personnes : plus de 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2021; 77,4 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 5,9 G$ de primes brutes souscrites en 2021.

- **Évolution des attentes des membres et clients :**
 - Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres de produits et services personnalisés, digitaux, simples, rapides, holistiques, à moindres coûts et axés sur le conseil, l'éducation, la protection, la prévention et le mieux-être. L'industrie s'adapte et se positionne pour répondre à ces attentes.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2023

Les stratégies et priorités pour 2023 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, en leur permettant de vivre une expérience simple et rehaussée sur le numérique et de bénéficier d'un accompagnement bonifié et personnalisé selon leurs besoins en assurance de personnes et en gestion de patrimoine. Le secteur poursuivra également ses efforts visant à améliorer l'expérience employé (y compris la gestion de talent) afin de minimiser l'effet de la pénurie de main-d'œuvre observée dans le marché.

Dans le cadre de l'acquisition des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited, Desjardins mettra en place les conditions gagnantes pour soutenir ces réseaux dans leur croissance afin qu'ils puissent continuer d'offrir un service de qualité à leurs clientèles.

Afin de renforcer son leadership en expérience client, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 14 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	**7 $**	— $	8 $
Primes nettes	**6 166**	5 667	4 711
Autres revenus d'exploitation[1]	**1 458**	1 487	1 286
Revenus d'exploitation[1]	**7 631**	7 154	6 005
Revenus (pertes) de placement[1]	**(3 430)**	(55)	2 404
Revenu total	**4 201**	7 099	8 409
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**634**	4 115	5 564
Frais autres que d'intérêts	**2 653**	2 448	2 100
Impôts sur les excédents	**222**	73	136
Excédents nets de l'exercice	**692 $**	463 $	609 $
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne[2]	**2 040 $**	8 552 $	3 704 $
Ventes d'assurance[2]	**429**	506	396
Primes nettes	**6 166**	5 667	4 711
Primes d'assurance collective	**3 573**	3 427	3 284
Primes d'assurance individuelle	**968**	928	901
Primes de rentes	**1 625**	1 312	526
Encaissements liés aux fonds distincts[2]	**3 665**	4 338	2 368

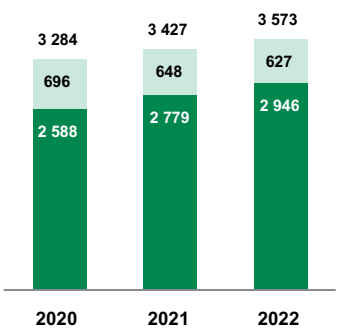
(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

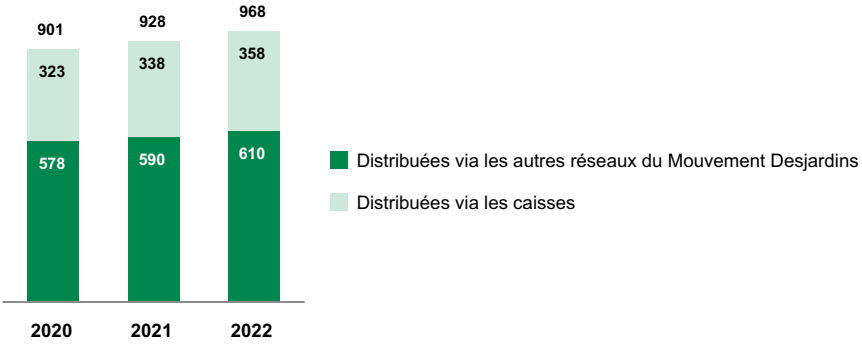
Tableau 15 – Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Prestations d'assurance et de rentes	**3 663 $**	3 461 $	3 158 $
Variation des provisions techniques	**(3 176)**	560	2 222
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	**147**	94	184
Total	**634 $**	4 115 $	5 564 $

Primes d'assurance collective par réseaux de distribution
(en M$)



Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Excédents nets de 692 M$,** en hausse de 229 M$, ou de 49,5 %, par rapport à 2021 principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
 - Expérience globalement plus favorable que celle de 2021, essentiellement en assurance collective.
 - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.

 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison principalement de la hausse des frais liés au personnel et de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques.
 - Incidences des marchés affectant les fonds de placement garanti plus défavorablement qu'en 2021.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 7 631 M$,** en hausse de 477 M$, ou de 6,7 %.

- **Primes nettes de 6 166 M$,** en hausse de 499 M$, ou de 8,8 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 313 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment à la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021. Cette hausse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 146 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 40 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

- **Autres revenus d'exploitation[(1)] de 1 458 M$,** en baisse de 29 M$, ou de 2,0 %, provenant essentiellement de la diminution des actifs sous gestion, liée notamment, à l'incidence de l'évolution des marchés financiers.

- **Pertes de 3 430 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement[(1)],** comparativement à des pertes de 55 M$ en 2021, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché plus élevée qu'au cours de l'exercice 2021.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés en 2021.

- **Revenu total de 4 201 M$,** en baisse de 2 898 M$, ou de 40,8 %.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 634 M$,** en baisse de 3 481 M$, ou de 84,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 3 736 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », en raison des éléments suivants :
 - Fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions.
 - Expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.
 - Effet positif des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement l'exercice 2021.
 - Compensée en partie par les provisions prises en lien avec les rentes collectives, découlant notamment de la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle de 2021, tel que mentionné précédemment.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 653 M$,** en hausse de 205 M$, ou de 8,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Hausse des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile,** y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens :**
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises :**
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.
- **Prévention :**
 - Offre des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre ou des changements climatiques.

RÉALISATIONS DE 2022

- Poursuite de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client, ainsi que de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Poursuite des efforts de prévention en assurance habitation, avec le lancement de la version 2.0 du programme de prévention Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau, au feu, au risque de gel et au risque d'intrusion).
 - Poursuite des efforts de prévention en assurance automobile avec l'ajout du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) de manière systématique à notre offre de base en ligne en Ontario afin d'offrir une tarification personnalisée basée sur les habitudes de conduite des membres et clients, tout en faisant la promotion de saines habitudes de conduite avec des conseils personnalisés pour améliorer la sécurité routière.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec l'implantation de jalons clés, incluant :
 - Mise en place des transactions omnicanales en assurance automobile au Québec, permettant aux membres et clients particuliers et commerciaux de faire affaire avec Desjardins et d'obtenir le même service de qualité en passant par le canal de leur choix.

- **Refonte des sites informationnels,** incluant :
 - Migration des différents sites informationnels en assurance de dommages des particuliers à desjardins.com afin d'unifier sur une même plateforme les produits d'assurance de dommages offerts par Desjardins. L'utilisateur bénéficie ainsi d'une expérience simplifiée, cohérente et personnalisée selon sa province.
 - Amélioration des sites Web de La Personnelle afin de notamment rendre la navigation plus simple, d'ajouter des accès rapides vers les principales solutions en ligne et d'inclure une fonction de recherche de groupe plus facile d'utilisation.
- Le secteur déploie graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M$ sur les trois prochaines années pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (Parachute, Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Arrive Alive, Opération Nez rouge).
 - Adoption d'une nouvelle cible de décarbonisation du portefeuille de placement qui se décline comme suit :
 - Alignement du portefeuille aux objectifs de carboneutralité pour 2040 dans les trois secteurs suivants : énergie, transport et immobilier, ainsi que pour 2050 pour l'ensemble du portefeuille (engagement auprès de l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C*).
 - Alignement des portefeuilles aux cibles intermédiaires : objectif de réduction des émissions financées de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2020.
 - Réalisation d'une cartographie ESG des placements afin de viser une meilleure intégration et divulgation de la performance ESG.
 - Décision d'intégrer des considérations ESG dans la sélection des fournisseurs en indemnisation.
- **Maintien du deuxième rang en assurance de dommages au Canada et au Québec, et maintien du troisième rang en Ontario** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2021.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,5 % au cours des cinq dernières années.
 - Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 68,9 G$ en 2021, en hausse de 7,6 %, s'expliquant notamment par un contexte de hausses tarifaires en assurance habitation et en assurance commerciale qui a été partiellement compensé par un ralentissement de la croissance en assurance automobile causé par un changement dans les habitudes de conduite attribuable à la pandémie de COVID-19.
 - L'assurance des particuliers représente 58,4 % du marché et l'assurance des entreprises, 41,6 %.

- **Contexte de l'industrie en 2022 :**
 - Au Canada, la pénurie de main-d'œuvre se confirme et touche de nombreux secteurs de l'économie, le taux de chômage a atteint un creux historique en passant sous la barre des 5,0 % pour la première fois en plus de 45 ans alors que plus d'un million de postes étaient vacants au deuxième trimestre de 2022, une première au pays.
 - Combinée à divers facteurs externes, cette pénurie nuit à la stabilité et limite la capacité des chaînes d'approvisionnement mondiales de nombreux produits et services.
 - La forte croissance économique postpandémique jumelée aux facteurs susmentionnés ont fait grimper l'inflation. La progression de l'indice des prix à la consommation qui a débuté en 2021 s'est accélérée en 2022. L'inflation au Canada a atteint 8,1 % au mois de juin, un sommet en près de 40 ans. Cette tendance a une incidence sur les coûts des réclamations.
 - Alors que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une baisse de la fréquence des réclamations en assurance automobile, l'abaissement des restrictions et un rétablissement progressif des habitudes de vie prépandémiques ont contribué à une certaine normalisation de la fréquence des réclamations en 2022. Cette normalisation s'est accélérée au cours de la saison estivale, bien qu'elle n'ait pas encore atteint le niveau prépandémique.
 - La consolidation s'accélère dans le marché des courtiers en assurances, les agrégateurs établis (assureurs et bannières de courtage) demeurent actifs alors que de récents joueurs ont participé aux nombreuses fusions et acquisitions du marché en 2022.
 - Les événements météorologiques partout au Canada affectent l'industrie. En 2022, selon *Catastrophe Indices and Quantification Inc.* (CatIQ), les événements catastrophiques ont causé des pertes assurables de 3,1 G$ pour l'industrie canadienne d'assurance de dommages, ce qui classe l'année 2022 au 3^{e} rang en terme d'importance pour les pertes liées aux événements météorologiques extrêmes au Canada.

- **Tendance de l'industrie :**
 - L'offre des assureurs continue de se développer de plus en plus sur le canal numérique.
 - Le marché canadien continue d'évoluer rapidement sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Les assureurs commencent à se positionner face aux récentes tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie de partage.
 - Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins a observé une forte accélération des programmes de télématique dans l'industrie.
 - Les assureurs se tournent de plus en plus vers l'intelligence artificielle et l'analytique avancée, leur utilisation se fait notamment sur le plan de la distribution, de la souscription et en matière de sinistres et de prévention de la fraude.
 - L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
 - Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances avec, par exemple, la modernisation des systèmes informatiques, les efforts d'accélération de la transformation numérique du secteur et la mise à jour du plan ESG.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2023

Les stratégies et priorités pour 2023 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à atteindre notre ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Le secteur continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience numérique simple et rehaussée. Ses efforts de prévention continueront avec son programme Ajusto en assurance automobile et la nouvelle version du programme Alerte en assurance habitation. Le secteur continuera à investir pour améliorer sa compréhension des catastrophes naturelles et des répercussions des changements climatiques afin de développer des programmes et des plans d'action pour prévenir et protéger les actifs des membres et clients. De plus, il va continuer de développer ses avantages compétitifs afin de réaliser une forte croissance rentable, tout en ayant un contrôle sur ses coûts dans un environnement inflationniste et de ruptures de chaînes d'approvisionnement. La modernisation des systèmes métiers (NeXT) se poursuivra pour soutenir une évolution centrée membre et client, réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle. Afin de poursuivre notre objectif de devenir un chef de file au Canada dans le domaine de l'analytique avancée, le secteur déploiera, en 2023, plusieurs modèles supplémentaires dans le domaine des réclamations et de la tarification. Le secteur poursuivra également ses efforts visant à améliorer l'expérience employé (y compris la gestion de talent) afin de minimiser l'effet de la pénurie de main-d'œuvre observée dans le marché.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 16 – Assurance de dommages – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

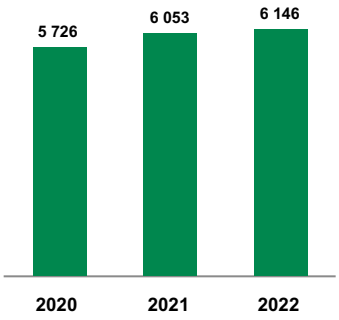
(en millions de dollars et en pourcentage)	**2022**	2021	2020
Primes nettes	**6 005 $**	5 909 $	5 484 $
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(36)**	(178)	(160)
Revenus d'exploitation[1]	**5 969**	5 731	5 324
Revenus de placement[1]	**137**	120	497
Revenu total	**6 106**	5 851	5 821
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 911**	2 792	3 689
Frais autres que d'intérêts	**1 612**	1 460	1 303
Impôts sur les excédents	**133**	402	207
Excédents nets de l'exercice	**450 $**	1 197 $	622 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**383 $**	1 055 $	538 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**67**	142	84
Indicateurs			
Primes brutes souscrites[2]	**6 146 $**	6 053 $	5 726 $
Ratio des sinistres[3]	**73,1 %**	50,1 %	62,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[3]	**75,2**	60,8	65,4
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[3]	**4,0**	1,4	2,5
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[3]	**(6,1)**	(12,1)	(5,3)
Ratio des frais[3]	**26,6**	24,4	23,6
Ratio combiné[3]	**99,7**	74,5	86,2

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

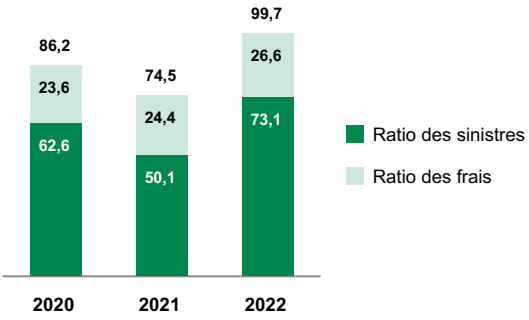
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

Primes brutes souscrites
(en M$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes)



COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Excédents nets de 450 M$,** en baisse de 747 M$, ou de 62,4 %, par rapport à l'exercice 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté en 2021 essentiellement en assurance automobile et de biens, l'exercice 2022 ayant été marqué par les éléments suivants :
 - Fréquence des sinistres supérieure à celle de l'exercice 2021, notamment en assurance automobile.
 - Incidence de l'inflation.
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), comparativement à une catastrophe et un événement majeur en 2021.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement[(1)], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 5 969 M$,** en hausse de 238 M$, ou de 4,2 %.

- **Primes nettes de 6 005 M$,** en hausse de 96 M$, ou de 1,6 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

- **Pertes de 36 M$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation[(1)],** comparativement à des pertes de 178 M$ pour l'exercice 2021. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation des fonds de participation profitant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - Augmentation moins importante qu'en 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement[(1)] de 137 M$,** en hausse de 17 M$, ou de 14,2 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Gains nets sur actions ordinaires supérieurs à ceux constatés en 2021.
 - Revenus d'intérêts et de dividendes supérieurs à ceux de 2021.
 - Résultats sur les instruments financiers dérivés supérieurs à ceux constatés en 2021.

 Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées plus importante que celle qui avait été constatée en 2021, expliquée par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2022 plus importante que celle qui était survenue en 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Pertes nettes sur disposition de titres à revenu fixe alors que des gains nets avaient été constatés en 2021.

- **Revenu total de 6 106 M$,** en hausse de 255 M$, ou de 4,4 %.

- **Charge de sinistres de 3 911 M$,** en hausse de 1 119 M$, ou de 40,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 73,1 %, alors qu'il était de 50,1 % en 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté en 2021, soit 75,2 %, comparativement à 60,8 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant, entre autres, l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, ainsi que l'incidence de l'inflation.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'à l'exercice comparatif, soit (6,1) %, comparativement à (12,1) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui de 2021, soit un ratio de 4,0 %, comparativement à 1,4 %. L'exercice 2022 a été marqué par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, en Ontario et au Québec, et cinq événements majeurs (inondations, vent, fortes pluies, ouragan Fiona et tempête de neige), alors que l'exercice 2021 avait été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, et un événement majeur.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée en 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 612 M$,** en hausse de 152 M$, ou de 10,4 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés à la rémunération sur primes.
 - Hausse, tel que prévu, des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Dépenses de publicité plus importantes qu'en 2021.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Tableau 17 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts	**692 $**	781 $	662 $
Primes nettes	**(329)**	(298)	(275)
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(787)**	(652)	(653)
Revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(424)**	(169)	(266)
Revenus (pertes) de placement[1]	**(501)**	(391)	(103)
Revenu (perte) total	**(925)**	(560)	(369)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**3**	(6)	(4)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(45)**	(24)	(20)
Frais autres que d'intérêts	**(487)**	(228)	(93)
Impôts sur les excédents	**(178)**	(125)	(126)
Excédents (déficit) net de l'exercice	**(218) $**	(177) $	(126) $

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

COMPARAISON DES EXERCICES 2022 ET 2021

- **Déficit net de 218 M$,** comparativement à un déficit net de 177 M$ en 2021.
 - Les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement défavorable sur le revenu net d'intérêts et les revenus de placement[1].
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 18 – Résultats des huit derniers trimestres

	2022				2021			
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	**T4**	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	**1 579 $**	1 649 $	1 596 $	1 506 $	1 455 $	1 476 $	1 452 $	1 403 $
Primes nettes	**3 812**	2 747	2 633	2 650	3 201	2 905	2 587	2 585
Autres revenus d'exploitation[1]								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**115**	115	114	104	111	109	105	99
Commissions sur les prêts et les cartes	**263**	276	225	227	168	198	182	187
Services de courtage et de fonds de placement	**235**	235	251	268	267	283	285	273
Honoraires de gestion et de services de garde	**211**	182	200	193	201	185	177	169
Revenus de change	**42**	19	27	31	29	34	28	30
Autres	**64**	72	86	71	71	60	53	37
Revenus d'exploitation[1]	**6 321**	5 295	5 132	5 050	5 503	5 250	4 869	4 783
Revenus (pertes) de placement[1]								
Revenus (pertes) nets de placement	**78**	(38)	(2 209)	(2 336)	956	(90)	1 055	(1 602)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(1)**	224	371	153	(88)	(24)	(146)	(146)
Revenus (pertes) de placement[1]	**77**	186	(1 838)	(2 183)	868	(114)	909	(1 748)
Revenu total	**6 398**	5 481	3 294	2 867	6 371	5 136	5 778	3 035
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**80**	125	66	6	16	52	(3)	4
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 784**	2 204	(133)	(355)	3 185	1 713	2 191	(206)
Frais autres que d'intérêts	**2 833**	2 565	2 712	2 528	2 736	2 288	2 377	2 165
Impôts sur les excédents	**125**	109	172	169	41	267	278	274
Excédents avant ristournes aux membres	**576**	478	477	519	393	816	935	798
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**64**	78	80	75	86	66	66	66
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**512 $**	400 $	397 $	444 $	307 $	750 $	869 $	732 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**495**	386	381	424	267	716	830	702
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	**17**	14	16	20	40	34	39	30
Apport aux excédents par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	**214**	307	290	315	247	401	397	414
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**227**	155	173	137	(6)	109	235	125
Assurance de dommages	**116**	83	104	147	330	289	330	248
Autres	**19**	(67)	(90)	(80)	(178)	17	(27)	11
	576 $	478 $	477 $	519 $	393 $	816 $	935 $	798 $
Total de l'actif	**407 109 $**	408 071 $	404 070 $	397 136 $	397 085 $	390 641 $	389 278 $	376 981 $
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres[2]	**7,0 %**	5,8 %	5,8 %	6,2 %	4,3 %	9,6 %	11,5 %	10,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[3]	**20,2**	18,7	19,5	20,6	21,1	21,2	21,4	22,1
Ratio du total des fonds propres[3]	**21,9**	20,2	20,4	21,5	22,1	22,4	22,6	22,6

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

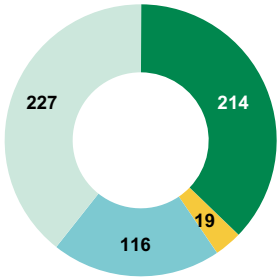
(3) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 576 M$, en hausse de 183 M$, ou de 46,6 %, par rapport à la même période en 2021.

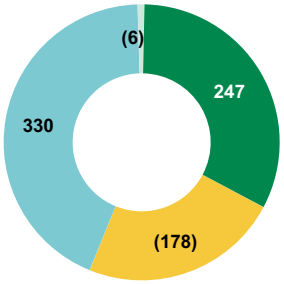
Excédents avant ristournes aux membres du quatrième trimestre de 2022
(en M$)

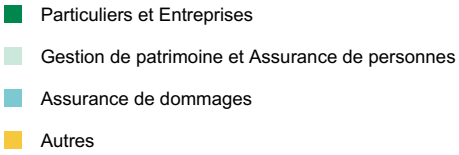
576 M$



Excédents avant ristournes aux membres du quatrième trimestre de 2021
(en M$)

393 M$





Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 214 M$,** en baisse de 33 M$, ou de 13,4 %, par rapport à la même période en 2021. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit du quatrième trimestre de 2022 plus élevée que celle du trimestre correspondant de 2021, laquelle reflétait des baisses de provision dues à un raffinement de la méthodologie d'évaluation de certains paramètres de risque.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts, déduction faite de la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, et augmentation des autres revenus d'exploitation[(1)].
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 227 M$,** comparativement à un déficit de 6 M$ au quatrième trimestre de 2021, en raison des éléments suivants :
 - Effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement le trimestre comparatif de 2021.
 - Effet positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques.
 - Expérience globalement plus favorable que celle du trimestre comparatif de 2021, essentiellement en assurance collective.
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de la hausse des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients, ainsi que des sommes investies dans la transformation numérique et la sécurité.
- Assurance de dommages : **excédents de 116 M$,** en baisse de 214 M$, ou de 64,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté au trimestre comparatif essentiellement en assurance automobile et de biens, le quatrième trimestre de 2022 ayant été marqué par les éléments suivants :
 - Fréquence des sinistres supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021, notamment en assurance automobile.
 - Incidence de l'inflation.
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts attribuable à une hausse des frais liés à la rémunération sur primes.
 - En contrepartie, croissance des revenus de placement[(1)], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

- **Rendement des capitaux propres de 7,0 %,** comparativement à 4,3 % au quatrième trimestre de 2021, en raison de la hausse des excédents.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 6 321 M$,** en hausse de 818 M$, ou de 14,9 %.

- **Revenu net d'intérêts de 1 579 M$,** en hausse de 124 M$, ou de 8,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Hausse du revenu d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la hausse des taux d'intérêt.

- **Primes nettes de 3 812 M$,** en hausse de 611 M$, ou de 19,1 %, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** primes nettes d'assurance et de rentes de 2 373 M$, en hausse de 607 M$, ou de 34,4 %, par rapport à la même période en 2021, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 550 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment à la conclusion d'ententes avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021. Cette hausse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 51 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 6 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

 - **Secteur Assurance de dommages :** primes nettes de 1 524 M$, en hausse de 11 M$, ou de 0,7 %, par rapport à la même période en 2021. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

- **Autres revenus d'exploitation[1] de 930 M$,** en hausse de 83 M$, ou de 9,8 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

- **Revenus de placement[1] de 77 M$,** en baisse de 791 M$, ou de 91,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une légère hausse des taux d'intérêt long terme sur le marché au quatrième trimestre alors qu'une baisse était survenue au trimestre comparatif de 2021.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - En contrepartie, revenus de dividendes et d'intérêts supérieurs à ceux constatés au quatrième trimestre de 2021.

- **Revenu total de 6 398 M$,** en hausse de 27 M$, ou de 0,4 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 80 M$,** en hausse de 64 M$ par rapport à la même période en 2021. La dotation du quatrième trimestre de 2022 reflète notamment l'incidence d'une détérioration des perspectives économiques sur les portefeuilles de prêts aux particuliers ainsi qu'un début de dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts aux entreprises tel que l'anticipait l'évaluation des pertes de crédit attendues. Elle reflète également des radiations nettes en légère hausse par rapport à la période correspondante de 2021. La dotation à la provision pour pertes de crédit du quatrième trimestre de 2021 reflétait principalement des baisses de provision dues à un raffinement de la méthodologie d'évaluation de certains paramètres de risque ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

 Le Mouvement Desjardins a continué en 2022 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2021.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 784 M$,** en baisse de 401 M$, ou de 12,6 %. Cette diminution s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charge de sinistres de 1 785 M$, en baisse de 742 M$, ou de 29,4 %, par rapport à la même période en 2021. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 878 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance » en raison des éléments suivants :
 - Fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
 - Effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires alors que celles-ci avaient affecté défavorablement le trimestre comparatif de 2021.
 - Effet positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions.
 - Expérience globalement plus favorable essentiellement en assurance collective.
 - Compensée en partie par les provisions prises en lien avec les rentes collectives, découlant notamment d'ententes conclues avec des groupes dont la valeur est supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021, tel que mentionné précédemment.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

 - **Secteur Assurance de dommages :** charge de sinistres de 1 006 M$, en hausse de 345 M$, ou de 52,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 68,2 % pour le quatrième trimestre de 2022, alors qu'il était de 46,7 % pour la période correspondante de 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2021, soit 79,4 %, comparativement à 57,5 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant notamment l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile et l'incidence de l'inflation.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2021, soit (12,1) %, comparativement à (12,4 %), essentiellement en assurance automobile.
 - En contrepartie, ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui du trimestre comparatif, soit 0,9 %, comparativement à 1,6 %. Le quatrième trimestre de 2022 a été marqué par un événement majeur, soit une tempête de neige au Québec et en Ontario, alors que le quatrième trimestre de 2021 avait également été marqué par un événement majeur, soit des vents violents au Québec et en Ontario.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres moins importante que celle qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2021. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 833 M$,** en hausse de 97 M$, ou de 3,5 %, par rapport au quatrième trimestre de 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés au personnel et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Hausse des frais liés à la rémunération sur primes.
 - En contrepartie, dépenses moindres pour le trimestre liées à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Indice de productivité à 78,4 % pour le quatrième trimestre de 2022,** comparativement à 85,9 % pour la même période en 2021, en raison notamment de la croissance des revenus.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 125 M$,** en hausse de 84 M$ par rapport à la période correspondante de 2021.
 – Taux d'imposition effectif[1] de 17,8 % pour le quatrième trimestre de 2022, en augmentation par rapport à celui de 9,4 % pour la période correspondante de 2021. En raison de la hausse des excédents, l'effet favorable des économies d'impôts sur le taux d'imposition effectif est moindre au quatrième trimestre de 2022 par rapport à la période correspondante de 2021.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Depuis le début de 2020, les trimestres ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que par l'évolution des marchés financiers amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par le Mouvement Desjardins. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 3,6 % et de 2,7 %, respectivement, en 2022, par rapport à une hausse de 5,0 % et de 6,0 % enregistrée en 2021. Après s'être maintenu à 0,25 % tout au long de l'exercice 2021, le taux directeur canadien a connu une hausse importante au cours des trimestres de 2022, passant de 0,25 % à 4,25 % entre mars et décembre 2022. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2022, une catastrophe et cinq événements majeurs ont été constatés, alors qu'une catastrophe et un événement majeur sont survenus en 2021.

Excédents

- Sinistralité plus importante en assurance de dommages découlant notamment de l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, de l'incidence de l'inflation ainsi que d'un plus grand nombre de catastrophes et d'événements majeurs en 2022 comparativement à 2021.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
- Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de la hausse des sommes investies notamment dans des projets prévus dans les orientations stratégiques et de l'augmentation des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Hausse du revenu net d'intérêts.

Résultats

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
 – Hausse du revenu net d'intérêts découlant notamment des éléments suivants :
 ◦ Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 ◦ Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 ◦ Hausse du revenu d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
 ◦ En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la hausse des taux d'intérêt.
 – Croissance des primes provenant de l'assurance de dommages, de l'assurance collective et de l'assurance individuelle au cours des huit derniers trimestres.
 – Le quatrième trimestre de 2022 ainsi que les quatrième et troisième trimestres de 2021 ont été marqués par la conclusion d'ententes significatives en rentes collectives.
 – Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés financiers entraînant la variation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison de l'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – trimestres de 2022 en hausse par rapport aux trimestres de 2021.**
 – L'effet à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit qu'avait eu l'amélioration des perspectives macroéconomiques au cours du premier semestre de 2022 a été contrebalancé par celui de la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du deuxième semestre de 2022. En 2021, l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs pour tous les trimestres de 2021 avait entraîné des baisses importantes de la provision pour pertes de crédit attendues.
 – Depuis le deuxième trimestre de 2021, la dotation à la provision pour pertes de crédit trimestrielle reflète notamment l'incidence de la hausse des encours de prêts.
 – Radiations nettes historiquement faibles au cours des trimestres de 2022 et de 2021, mais qui ont amorcé une légère augmentation à la fin de 2022.
 – Ratio des prêts déprécés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère baisse pour les trimestres de 2022 par rapport aux trimestres de 2021. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
 - **Assurance de personnes :**
 - Expérience globalement plus favorable pour les trimestres de 2022, essentiellement en assurance collective.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques au dernier et aux deux premiers trimestres de 2022.
 - Provisions prises au quatrième trimestre de 2022 ainsi qu'aux quatrième et troisième trimestres de 2021 en lien avec la conclusion d'ententes significatives en rentes collectives.
 - Effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires au quatrième trimestre de 2022 et au deuxième trimestre de 2021, alors que le quatrième trimestre de 2021 avait été affecté défavorablement.
 - **Assurance de dommages :**
 - Sinistralité de l'exercice en cours plus importante, essentiellement en assurance automobile et de biens pour les trimestres de 2022, reflétant, entre autres, l'incidence de la hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué au premier semestre de 2021 dans le contexte de la pandémie, ainsi que l'incidence de l'inflation.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante pour les trimestres de 2022 essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Le deuxième trimestre de 2022 et le troisième trimestre de 2021 ont été marqués par une catastrophe.
 - L'exercice 2022 a été affecté par cinq événements majeurs, comparativement à un au cours de l'exercice 2021.

- **Frais autres que d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
 - Augmentation, tel que prévu, des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Hausse des frais liés au personnel, à la technologie et aux communications afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

Excédents sectoriels

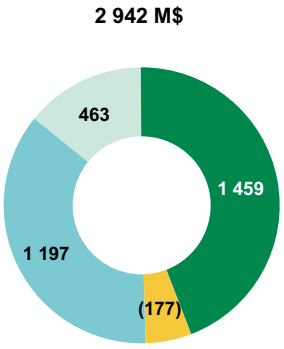
- **Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises – en baisse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation, tel que prévu, des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2022 plus élevée que celle de 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs.
 - Hausse du revenu net d'intérêt découlant principalement de l'augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt ainsi que de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par l'augmentation des frais d'intérêts sur dépôts en lien avec la hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Expérience globalement plus favorable pour les trimestres de 2022, essentiellement en assurance collective.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions techniques au dernier et aux deux premiers trimestres de 2022.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs en 2022 par rapport à 2021, principalement aux troisième et premier trimestres de 2022.
 - Incidence des marchés ayant affecté plus défavorablement les fonds de placement garanti en 2022, alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement au troisième et premier trimestre de 2021.
 - Excédents plus élevés au quatrième trimestre de 2022 et au deuxième trimestre de 2021 principalement attribuables à l'effet favorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires, alors que le quatrième trimestre de 2021 avait été affecté défavorablement par les révisions d'hypothèses.
 - Niveau de frais plus élevé en 2022, comparativement à 2021.

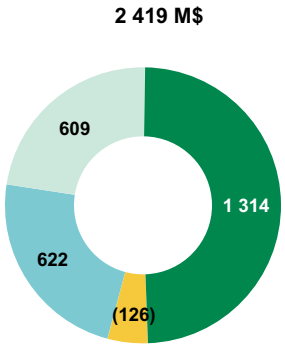
- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages – en baisse lorsque l'on compare les trimestres de 2022 à ceux de 2021.**
 - Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres provenant notamment de la croissance des affaires.
 - Sinistralité de l'exercice en cours plus importante, essentiellement en assurance automobile et de biens pour les trimestres de 2022, reflétant, entre autres, l'incidence de la hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué au premier semestre de 2021 dans le contexte de la pandémie, ainsi que l'incidence de l'inflation.
 - Sinistralité de l'exercice en cours moins importante en assurance automobile pour les trois premiers trimestres de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante pour les trimestres de 2022 essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Incidences des catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Un événement majeur, soit une tempête de neige au Québec et en Ontario, au quatrième trimestre de 2022.
 - Deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec ainsi que l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, au troisième trimestre de 2022.
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho,* et un événement majeur caractérisé par une tempête de vent et des inondations, au deuxième trimestre de 2022.
 - Un événement majeur, soit des inondations en Ontario et au Québec, au premier trimestre de 2022.
 - Un événement majeur, soit des vents violents au Québec et en Ontario, au quatrième trimestre de 2021.
 - Une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, au troisième trimestre de 2021.
 - Revenus de placement, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées :
 - Incidence favorable pour les quatre trimestres de 2022.
 - Incidence favorable au premier trimestre de 2021.

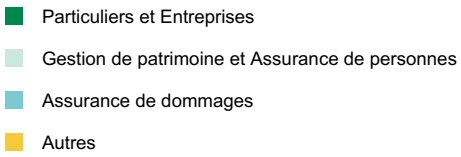
2.4 Comparaison des exercices financiers 2021 et 2020

Excédents avant ristournes aux membres 2021
(en M$)



Excédents avant ristournes aux membres 2020
(en M$)





Au terme de l'exercice 2021, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M$, comparativement à 2 419 M$ pour l'exercice 2020. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,9 %, par rapport à 8,3 % en 2020.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents de 1 459 M$ en 2021,** en hausse de 145 M$, par rapport à 2020. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.

- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents de 463 M$ en 2021,** en baisse de 146 M$ par rapport à 2020, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Effet globalement défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.

 Cette baisse avait été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement en 2020.

- **Assurance de dommages : excédents de 1 197 M$ en 2021,** en hausse de 575 M$ par rapport à 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse de la charge de sinistres notamment attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile.
 - Hausse des primes nettes, y compris l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin de les appuyer dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.

Résultats

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 20 405 M$ en 2021,** soit une augmentation de 2 006 M$ par rapport à 2020.
 - Revenu net d'intérêts de 5 786 M$ en 2021, soit une hausse de 146 M$ par rapport à 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.

 Cette hausse avait été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit.
 - Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
 - Augmentation des primes nettes de 1 358 M$ en 2021.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 956 M$ en 2021, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 786 M$ des primes provenant essentiellement des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflétait par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 143 M$ des primes d'assurance collective et de 27 M$ de celles de l'assurance individuelle.
 - Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 425 M$, attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, notamment en assurance de biens.
 - Au deuxième trimestre de 2020, des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin de les appuyer dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Croissance des affaires.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- Autres revenus d'exploitation[1] de 3 341 M$, soit une hausse de 502 M$ en 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion pour les activités de gestion de patrimoine.
 - Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
 - Augmentation des revenus liés aux frais de service sur les dépôts et les paiements, des mesures d'allègement avaient été octroyées aux membres en 2020.
 - Revenus provenant des activités de DuProprio et de FairSquare.
 - Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 - Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
 - En contrepartie, variation des fonds de participation profitant aux groupes avec lesquels des ententes avaient été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.

- **Pertes de 85 M$ présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement[1] en 2021,** comparativement à des revenus de 3 074 M$ constatés pour l'exercice 2020, essentiellement attribuables aux éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché, alors qu'une baisse était survenue en 2020.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation positive avait été constatée au cours de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2021, alors qu'une baisse était survenue en 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 69 M$ en 2021,** soit une baisse de 794 M$ par rapport à 2020. Cette diminution reflétait principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, alors que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montrait également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

 Le Mouvement Desjardins avait continué en 2021 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
 - Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,03 % en 2021, comparativement à 0,41 % pour l'exercice 2020. La baisse de cet indicateur s'expliquait par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 est significativement moins élevée que celle de l'exercice 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, comparativement à 0,62 % au 31 décembre 2020.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 6 883 M$,** soit une baisse de 2 350 M$ en 2021.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant diminué de 1 449 M$ en 2021. Cette baisse était attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 1 662 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle était présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement. Cette diminution était compensée en partie par l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et par la croissance des affaires.
 - Baisse liée aux répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant diminué de 897 M$ en 2021. Cette baisse provenait des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,1 %, alors qu'il était de 62,6 % en 2020.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'à l'exercice comparatif, soit (12,1) %, comparativement à (5,3) %, essentiellement en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2020, soit 60,8 %, comparativement à 65,4 %, essentiellement en assurance automobile et en assurance de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui de 2020, soit un ratio de 1,4 %, comparativement à 2,5 %. L'année 2021 a été marquée par une catastrophe et un événement majeur, alors que l'année 2020 a été marquée par une catastrophe et trois événements majeurs.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, alors qu'une incidence défavorable avait été constatée en 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

- **Frais autres que d'intérêts de 9 566 M$,** en hausse de 1 269 M$ en 2021. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 860 M$,** en hausse de 199 M$ par rapport à l'exercice 2020.
 - Taux d'imposition effectif[1] de 22,6 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, comparativement à 21,5 % pour l'exercice 2020.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 19 – Bilan combiné
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022		2021		2020	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**8 913 $**	**2,2 %**	16 328 $	4,1 %	12 126 $	3,3 %
Valeurs mobilières	**85 333**	**21,0**	93 099	23,4	87 668	24,2
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**17 024**	**4,2**	12 019	3,0	9 658	2,7
Prêts et acceptations nets	**249 865**	**61,3**	230 779	58,2	211 749	58,5
Actif net des fonds distincts	**21 318**	**5,2**	22 804	5,7	19 093	5,3
Instruments financiers dérivés	**5 723**	**1,4**	5 828	1,5	5 820	1,6
Autres actifs	**18 933**	**4,7**	16 228	4,1	15 921	4,4
Total de l'actif	**407 109 $**	**100,0 %**	397 085 $	100,0 %	362 035 $	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	**259 836 $**	**63,9 %**	238 355 $	60,0 %	225 236 $	62,2 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 859**	**2,4**	11 342	2,9	9 353	2,6
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**24 565**	**6,0**	31 177	7,9	19 152	5,3
Instruments financiers dérivés	**6 554**	**1,6**	5 500	1,4	4 884	1,3
Passifs des contrats d'assurance	**31 354**	**7,7**	34 762	8,8	34 827	9,6
Passif net des fonds distincts	**21 284**	**5,2**	22 796	5,7	19 089	5,3
Autres passifs	**18 281**	**4,5**	17 667	4,4	17 738	4,9
Obligations subordonnées	**2 928**	**0,7**	1 960	0,5	1 493	0,4
Capitaux propres	**32 448**	**8,0**	33 526	8,4	30 263	8,4
Total du passif et des capitaux propres	**407 109 $**	**100,0 %**	397 085 $	100,0 %	362 035 $	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 407,1 G$ au 31 décembre 2022, en hausse de 10,0 G$, ou de 2,5 %, depuis le 31 décembre 2021.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 7,4 G$, ou de 45,4 %, en raison de la baisse des dépôts auprès de la Banque du Canada, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 2,8 G$, ou de 2,6 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 19,1 G$, ou de 8,3 %. À l'origine de cette croissance, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

Tableau 20 – Prêts et acceptations
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022		2021		2020	
Hypothécaires résidentiels	**159 682 $**	**63,7 %**	149 695 $	64,6 %	136 208 $	64,0 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 381**	**9,7**	24 386	10,5	25 310	11,9
Aux entreprises et aux gouvernements	**66 837**	**26,6**	57 668	24,9	51 343	24,1
	250 900	**100,0 %**	231 749	100,0 %	212 861	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	**(1 035)**		(970)		(1 112)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**249 865 $**		230 779 $		211 749 $	

Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins ont augmenté de 10,0 G$, ou de 6,7 %, depuis le 31 décembre 2021, en raison de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire au premier semestre de 2022, notamment au Québec. L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 9,2 G$, ou de 15,9 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est stable comparativement au 31 décembre 2021.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 82 à 87 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a diminué de 1,5 G$, ou de 6,5 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers compensée en partie par une légère croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a diminué de 105 M$, ou de 1,8 %.

Les autres actifs ont augmenté de 2,7 G$, ou de 16,7 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières, des actifs d'impôt différé et des actifs nets au titre des régimes à prestations définies.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 374,7 G$ au 31 décembre 2022, en hausse de 11,1 G$, ou de 3,1 %, depuis le 31 décembre 2021.

Tableau 21 – Dépôts
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022		2021		2020	
Particuliers	**145 377 $**	**56,0 %**	136 332 $	57,2 %	127 928 $	56,8 %
Entreprises et gouvernements	**114 172**	**43,9**	101 644	42,6	96 853	43,0
Institutions de dépôts	**287**	**0,1**	379	0,2	455	0,2
Total des dépôts	**259 836 $**	**100,0 %**	238 355 $	100,0 %	225 236 $	100,0 %

L'encours des dépôts a progressé de 21,5 G$, ou de 9,0 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 43,9 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 12,5 G$, ou de 12,3 %. Les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins, sont à l'origine de cette augmentation. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentait 56,0 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 9,0 G$, ou de 6,6 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 92 M$.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 8,1 G$, ou de 19,0 %, pour atteindre un volume de 34,4 G$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,1 G$, ou de 19,2 %, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change, compensée en partie par une diminution des options sur indice boursier à la suite de la baisse des marchés financiers.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont diminué de 3,4 G$, ou de 9,8 %. Cette baisse s'explique par la variation des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Le passif net des fonds distincts a diminué de 1,5 G$, ou de 6,6 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers compensée en partie par une légère croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 0,6 G$, ou de 3,5 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à payer des clients, des courtiers et des institutions financières compensée en partie par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,0 G$, ou de 49,4 %, en raison d'une émission le 23 août 2022 d'un montant de 1,0 G$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une baisse de 1,1 G$, ou de 3,2 %, depuis le 31 décembre 2021 en raison notamment de la diminution des autres éléments du résultat global de 2,3 G$ en raison principalement de la baisse de la valeur du portefeuille obligataire liée à la hausse des taux d'intérêt, compensée en partie par les excédents nets après ristournes aux membres de 1,8 G$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 22 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Ristournes aux membres	**403 $**	387 $	330 $
Rémunération sur les parts de capital F	**262**	208	209
Rémunération sur les parts permanentes	**—**	—	1
Dividendes	**80**	25	25
	745 $	620 $	565 $

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Depuis le 1er avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 23 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I[1][2]	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1A[3]	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	**20,2 %**
Fonds propres de la catégorie 1[3]	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	**20,2**
Total des fonds propres[3]	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	**21,9**
Ratio TLAC[4]	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	**28,7**
Ratio de levier[5]	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	**7,6**
Ratio de levier TLAC[6]	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	**10,6**

(1) Exigence supplémentaire de 1 % applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

(2) L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

(3) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

(4) Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC, par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(5) Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

(6) Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 8 septembre 2022, l'AMF a publié pour consultation le projet de *Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidités relatives aux expositions aux cryptoactifs* s'appliquant notamment aux coopératives de services financiers et aux assureurs de personnes et de dommages provinciaux. Ce projet propose des exigences de capital et de liquidités modulées selon une classification des cryptoactifs qui tient compte de leur profil de risque tout en prévoyant des limites régissant leur exposition. La date prévue de prise d'effet de cette ligne directrice est le 1er juin 2023. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires étaient invitées à le faire jusqu'au 14 octobre 2022.

L'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Cette mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est en vigueur au 1er janvier 2023. Pour leur part, les modifications visant à compléter l'intégration des nouvelles dispositions de Bâle III relatives au cadre de risque de marché et à renforcer la solidité et la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2022, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 20,2 %, de 20,2 % et de 21,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 31 décembre 2022, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques provenant de la croissance des affaires et par la diminution de la valeur du portefeuille obligataire liée à la hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, la révision de certains aspects méthodologiques au niveau des actifs pondérés en fonction des risques a eu un effet positif sur les ratios de fonds propres au quatrième trimestre de 2022.

Par ailleurs, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 28,7 % et de 10,6 % au 31 décembre 2022.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2022.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les ratios réglementaires, les fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC, ainsi que l'évolution de ceux-ci au cours de l'exercice.

Tableau 24 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

	Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC			
	Total des fonds propres			
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]		
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F • Portion des provisions générales admissibles[4]	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions générales • Billets subordonnés FPUNV[3] • Parts de qualification admissibles	• Billets de premier rang TLAC
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs nets au titre des régimes à prestations définies • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions			
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[5]	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné	

(1) Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

(2) Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

(3) Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

(4) Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A est mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau du 31 décembre 2019. Le montant obtenu est alors ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire de 25 % en 2022 (50 % en 2021).

(5) Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 25 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F[1]	**4 889 $**	4 889 $
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif[2]	**s. o.**	84
Réserves et excédents non répartis	**28 906**	26 813
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**(2 154)**	773
Déductions[3]	**(3 485)**	(4 122)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**28 156**	28 437
Total des fonds propres de la catégorie 1[4]	**28 156**	28 437
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles[5]	**2 954**	1 985
Provisions générales	**161**	125
Déductions	**(826)**	(826)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**2 289**	1 284
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**30 445 $**	29 721 $
Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC[6]	**29 543 $**	28 997 $
Billets de premier rang TLAC	**9 179**	5 328
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	**38 722**	34 325
Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	**139 311**	134 518
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC[6]	**134 880**	129 311
Exposition du ratio de levier[7]	**371 598**	336 136
Exposition du ratio de levier TLAC[6][7]	**364 519**	329 634
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	**20,2 %**	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	**20,2**	21,1
Total des fonds propres	**21,9**	22,1
TLAC[6]	**28,7**	26,5
Levier[7]	**7,6**	8,5
Levier TLAC[6][7]	**10,6**	10,4

(1) Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

(2) Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2022.

(3) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (899 M$, 1 078 M$ en 2021), des participations significatives (2 463 M$, 2 913 M$ en 2021) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (123 M$, 131 M$ en 2021).

(4) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

(5) Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 20 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du *Rapport au titre du troisième pilier*.

(6) Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(7) Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales ainsi que les titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité étaient exclus du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2022, les titres d'émetteurs souverains admissibles ont été réintégrés dans la mesure de l'exposition du ratio de levier, alors que les réserves auprès des banques centrales demeureront exclues jusqu'à nouvel ordre.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les caisses ont procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes et parts de ristournes pour une contrepartie en espèces de 75 M$ et 18 M$ respectivement.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G$ en date du 31 décembre 2022. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1er octobre 2019, et ce, pour un montant total de 9,2 G$ au 31 décembre 2022, dont 3,9 G$ au cours de l'année 2022.

Le 15 décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 262 M$ aux détenteurs.

Tableau 26 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	**28 437 $**	26 317 $
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**2 093**	3 681
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**(2 927)**	(535)
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif[2]	**(84)**	(41)
Déductions	**637**	(985)
Solde à la fin de l'exercice	**28 156**	28 437
Total des fonds propres de la catégorie 1[3]	**28 156**	28 437
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	**1 284**	797
Instruments admissibles	**969**	962
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**—**	(495)
Provisions générales	**36**	20
Solde à la fin de l'exercice	**2 289**	1 284
Total des fonds propres	**30 445 $**	29 721 $
Total des fonds propres aux fins du TLAC[4]	**29 543 $**	28 997 $
Autres instruments TLAC		
Solde au début de l'exercice	**5 328**	2 266
Billets de premier rang TLAC	**3 851**	3 062
Solde à la fin de l'exercice	**9 179**	5 328
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible[4]	**38 722 $**	34 325 $

(1) Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.
(2) Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2022.
(3) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.
(4) Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujetti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 139,3 G$ au 31 décembre 2022. De ce montant, 118,8 G$ sont attribuables au risque de crédit, 4,0 G$ au risque de marché, 15,1 G$ au risque opérationnel et enfin 1,4 G$ à l'ajustement en fonction du plancher d'APR. Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés étaient de 134,5 G$.

Tableau 27 – Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2022				Total au 31 décembre 2021
	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital [2]	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	74 006 $	7 213 $	7 480 $	— $	81 486 $	7 213 $	577 $	8,9 %	7 465 $
Institutions financières	5 904	1 989	11 618	2 400	17 522	4 389	351	25,0	3 659
Entreprises	81 606	36 197	16 567	14 865	98 173	51 062	4 085	52,0	44 102
Titrisation	—	—	29	361	29	361	29	1250,0	327
Actions	—	—	482	2 787	482	2 787	223	577,8	1 962
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 183	4 816	273	225	10 456	5 041	403	48,2	4 977
Prêts hypothécaires[3]	118 969	11 290	177	131	119 146	11 421	914	9,6	17 198
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	10 903	4 583	1 942	1 463	12 845	6 046	484	47,1	5 996
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	26 696	5 527	—	—	26 696	5 527	442	20,7	7 254
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	328 267	71 615	38 568	22 232	366 835	93 847	7 508	25,6	92 940
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Institutions financières	3 661	1 605	97	19	3 758	1 624	130	43,2	1 657
Entreprises	—	—	480	330	480	330	27	68,6	172
Portefeuille de négociation	1 292	581	688	549	1 980	1 130	90	57,1	1 106
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	5 036	2 429	5 036	2 429	194	48,2	1 873
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	—	—	616	47	4	7,6	45
Sous-total du risque de contrepartie	4 953	2 186	6 301	3 327	11 870	5 560	445	46,8	4 855
Autres actifs[4]	—	—	—	—	21 595	14 948	1 196	69,2	14 828
Facteur scalaire[5]	—	4 428	—	—	—	4 428	354	—	4 545
Total du risque de crédit	333 220	78 229	44 869	25 559	400 300	118 783	9 503	29,7	117 168
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	—	714	—	—	—	714	57	—	426
VaR en situation de crise	—	2 163	—	—	—	2 163	173	—	1 072
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)[6]	—	760	—	—	—	760	61	—	907
Autres[7]	—	14	—	308	—	322	26	—	469
Total du risque de marché[8]	—	3 651	—	308	—	3 959	317	—	2 874
Risque opérationnel	—	—	—	15 114	—	15 114	1 209	—	14 476
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	333 220	81 880	44 869	40 981	400 300	137 856	11 029	34,4	134 518
Ajustement en fonction du plancher d'APR[9]	—	—	—	—	—	1 455	116	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	333 220 $	81 880 $	44 869 $	40 981 $	400 300 $	139 311 $	11 145 $	34,8 %	134 518 $

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au quatrième trimestre de 2022.

(4) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(5) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

(6) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(7) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(8) Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

(9) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2022 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 0,9 G$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a causé une hausse de 9,7 G$ des APR.
 - Variation des taux de change entraînant une augmentation de 0,6 G$ des APR.
 - Changements de méthodes et de politiques ont entraîné une baisse de 7,8 G$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a causé une diminution de 0,8 G$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille entraînant une baisse de 0,8 G$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une hausse de 0,7 G$ des APR résulte de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 1,1 G$ des APR a été observée en raison de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,6 G$ des APR découle de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR tel que défini précédemment a augmenté de 1,4 G$ les APR au cours de 2022.

Tableau 28 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022 Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	2022 Risque de contrepartie	2022 Total	2021 Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	2021 Risque de contrepartie	2021 Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**112 182 $**	**4 986 $**	**117 168 $**	99 252 $	4 406 $	103 658 $
Taille du portefeuille[1]	**9 696**	**(459)**	**9 237**	9 906	442	10 348
Qualité du portefeuille[2]	**(785)**	**1 080**	**295**	(3 184)	(460)	(3 644)
Mise à jour des modèles[3]	**(803)**	**—**	**(803)**	548	594	1 142
Méthodes et politiques[4]	**(7 778)**	**—**	**(7 778)**	5 695	1	5 696
Acquisitions et cessions	**—**	**—**	**—**	—	—	—
Variation des taux de change	**580**	**84**	**664**	(35)	3	(32)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**910**	**705**	**1 615**	12 930	580	13 510
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**113 092 $**	**5 691 $**	**118 783 $**	112 182 $	4 986 $	117 168 $

(en millions de dollars)	2022	2021
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**2 874 $**	2 561 $
Variation des niveaux de risque[5]	**1 080**	(951)
Méthodes et politiques[4]	**5**	1 264
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**1 085**	313
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**3 959 $**	2 874 $
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**14 476 $**	13 705 $
Revenus générés	**638**	771
Acquisitions et cessions	**—**	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**638**	771
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**15 114 $**	14 476 $
Ajustement en fonction du plancher d'APR		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**— $**	177 $
Taille du portefeuille[1]	**(2)**	2 581
Qualité du portefeuille[2]	**—**	1 789
Mise à jour des modèles[3]	**—**	(1 141)
Méthodes et politiques[4]	**1 457**	(3 441)
Acquisitions et cessions	**—**	—
Variation des taux de change	**—**	35
Autres	**—**	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**1 455**	(177)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**1 455 $**	— $

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.
(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.
(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.
(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire. Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.
(5) Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 447,3 G$, soit une diminution de 35,6 G$, ou de 7,4 %, depuis le 31 décembre 2021. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 76,2 G$ au 31 décembre 2022, ce qui représente une baisse de 15,1 G$, ou de 16,5 %, depuis le 31 décembre 2021. La diminution des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la baisse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 29 – Biens sous gestion et sous administration
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Biens sous gestion[1]			
Institutions et particuliers	**17 744 $**	23 901 $	20 298 $
Fonds de placement	**58 425**	67 357	57 176
Total des biens sous gestion	**76 169 $**	91 258 $	77 474 $
Biens sous administration[1]			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	**322 917 $**	344 644 $	335 610 $
Fonds de placement	**124 395**	138 267	122 567
Total des biens sous administration	**447 312 $**	482 911 $	458 177 $

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir.* De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Atteinte à la sécurité	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en croissance depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le contexte de la situation géopolitique en Europe. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement a été mise en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et en attirant et en formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
Endettement des ménages et des entreprises	Avec la hausse rapide des taux d'intérêt, le service de la dette a augmenté considérablement pour de nombreux ménages et entreprises. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. La récession prévue en 2023 pourrait aussi entraîner une augmentation des dossiers d'insolvabilité. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et à la transformation numérique. Les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage déjà bien entamé par le Mouvement. Les attentes des autorités réglementaires seront renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, en solidifiant et en simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.

	Description
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, etc. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.
Évolution des taux d'intérêt	La Banque du Canada a considérablement augmenté ses taux d'intérêt directeurs en 2022 afin de lutter contre l'inflation élevée. Les effets restrictifs sur la demande se font sentir et une récession est prévue en 2023 au Canada (notamment au Québec et en Ontario). Par contre, les problèmes dans les chaînes mondiales d'approvisionnement se résorbent graduellement. Un meilleur équilibre entre la demande et l'offre s'installe donc progressivement, ce qui devrait amoindrir les pressions haussières sur l'inflation. Après avoir atteint un sommet cyclique à la fin de 2022 ou au début de 2023, les taux d'intérêt directeurs canadiens devraient rester au même niveau une bonne partie de 2023. Si l'inflation est sous contrôle, les taux directeurs pourraient commencer à diminuer vers la fin de 2023 afin de ramener la politique monétaire à un niveau moins restrictif. Nos résultats financiers sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt tel qu'il est indiqué à la section Gestion du risque structurel de taux d'intérêt.
Changements climatiques	Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes, qu'elles soient de transition, physique ou de réputation, et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Cet exercice est exigeant, du fait de la nature complexe et imprévisible des événements climatiques, et des recherches scientifiques en développement sur le sujet. Les interrelations étroites de ces risques avec l'environnement politique et réglementaire, la situation macroéconomique, certaines innovations sectorielles, la situation géopolitique mondiale ou encore les attentes sociétales plus pressantes, entre autres, forcent une vigie constante dans ce domaine. Desjardins poursuit les efforts dans ce sens, avec différentes initiatives en cours au niveau de son cadre de gouvernance et pour l'intégration de ces risques dans les stratégies et la gestion des risques en lien avec les changements climatiques. Comme nos pairs, nous travaillons à obtenir des données plus granulaires et à jour pour soutenir nos initiatives.
Perte de biodiversité	Thème d'actualité, notamment avec la COP15 qui s'est tenue à Montréal, la perte de la biodiversité a été classée au troisième rang des risques mondiaux les plus pressants des dix prochaines années par le Forum Économique Mondial, dans son rapport 2021-2022 qui est également un enjeu important au Canada. Le déclin de la biodiversité pourrait se traduire en risques économiques et financiers importants en plus d'impacter nos communautés. Des standards de divulgation sont attendus en 2023-2024, en lien avec les travaux du *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)* et du *Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)* ou encore aux déclarations récentes de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) qui compte s'attaquer prochainement à ce risque émergent. Tout comme pour les risques climatiques, trois catégories de risques se dégagent: les risques physiques, de transition et de réputation. Des premières études sur les dépendances du système financier avec la biodiversité ont été publiées. De nouvelles approches et méthodologies sont cependant nécessaires pour estimer les risques financiers associés à la perte de biodiversité. Le Mouvement travaille à établir un plan d'action pour mieux tenir compte de la gestion de ces risques et stratégies dans son cadre de gouvernance.
Incertitudes géopolitiques	Partout dans le monde, la population vit désormais avec la COVID-19 et ses variants. La pandémie n'est toutefois pas terminée et nous ne sommes pas à l'abri d'un nouvel essor qui forcerait l'introduction de nouvelles mesures restrictives dans certains pays. La guerre en Ukraine est aussi un risque important. Un conflit plus généralisé impliquant directement des pays de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) entraînerait des conséquences humanitaires et économiques graves. Les effets des sanctions imposées à la Russie demeurent incertains sur l'économie mondiale. Enfin, les relations entre la Chine et les États-Unis risquent d'être encore tendues au sujet de Taïwan.

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

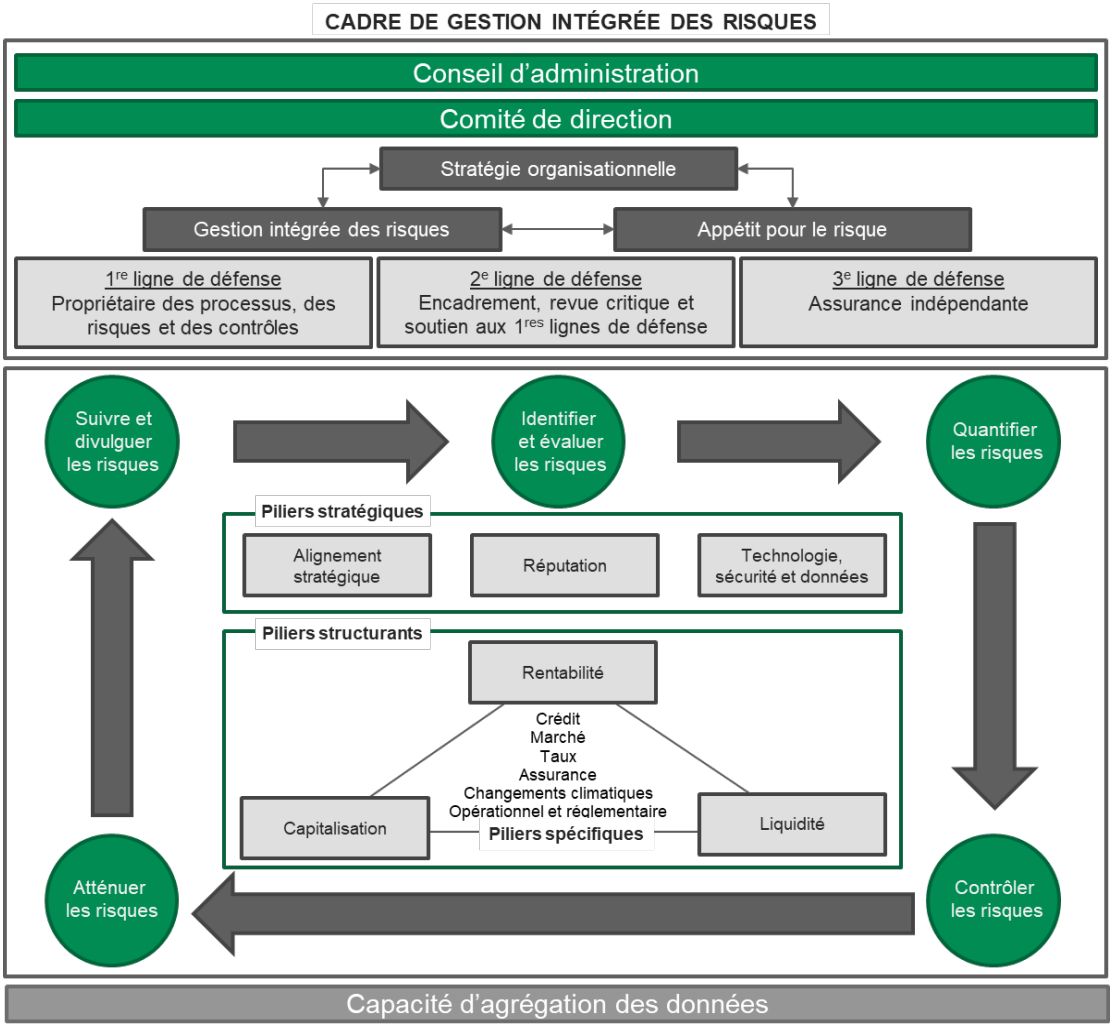
	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse encore plus forte des taux d'intérêt pourrait se répercuter davantage sur le service de la dette, ce qui entraînerait une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de satisfaire les attentes de ses membres et clients. Le développement de ces nouveaux produits et services peuvent comporter certains risques. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins demeure actif afin de gérer ces risques, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. Au sein du Mouvement, il existe une gouvernance impliquant la gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les nouveaux produits et services.
Concentration géographique	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2022, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 90,3 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôles internes rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats, impliquant une gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les acquisitions et partenariats.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Dépendance envers les tiers	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Ces tiers sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients (fournisseurs informatiques, bureautiques, télécommunications, infonuagique et autres). Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins de nos membres et clients. Ce type de risque pourrait avoir des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.

	Description
Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste	Le rendement futur de Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence, soutenue en partie par un taux de chômage relativement faible, pour attirer et conserver les personnes les plus compétentes dans les secteurs financiers, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans certains secteurs et l'adoption du concept d'une main-d'œuvre mondiale. Par conséquent, ce volet est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de gestion de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction de Desjardins et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines de Desjardins, dans le but de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de Desjardins en tant qu'employeur.
Risque fiscal	Les législations fiscales canadienne, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution, comme les politiques fiscales des gouvernements. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.
Pandémie de COVID-19	La pandémie de COVID-19 ainsi que les risques qui y sont associés demeurent une situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est effectuée. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent la réforme des taux d'intérêt de référence (pour plus de renseignements à ce sujet, se référer à la note complémentaire 3 « Réforme des taux d'intérêt de référence » des états financiers combinés), les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.



Identification des risques

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental ou social	Réglementaire

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité Financière et Desjardins Groupe d'assurances générales Inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2022, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une hausse plus importante que prévu de l'inflation et d'une récession avec forte inversion de la courbe de taux d'intérêt. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Ils sont également utilisés lors de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du Plan de retour à la viabilité (PRV) ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire a été effectuée en 2021.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Exercer notre rôle de leader socioéconomique pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner nos membres, clients et autres parties prenantes dans la transition;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche proactive de gestion des risques

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

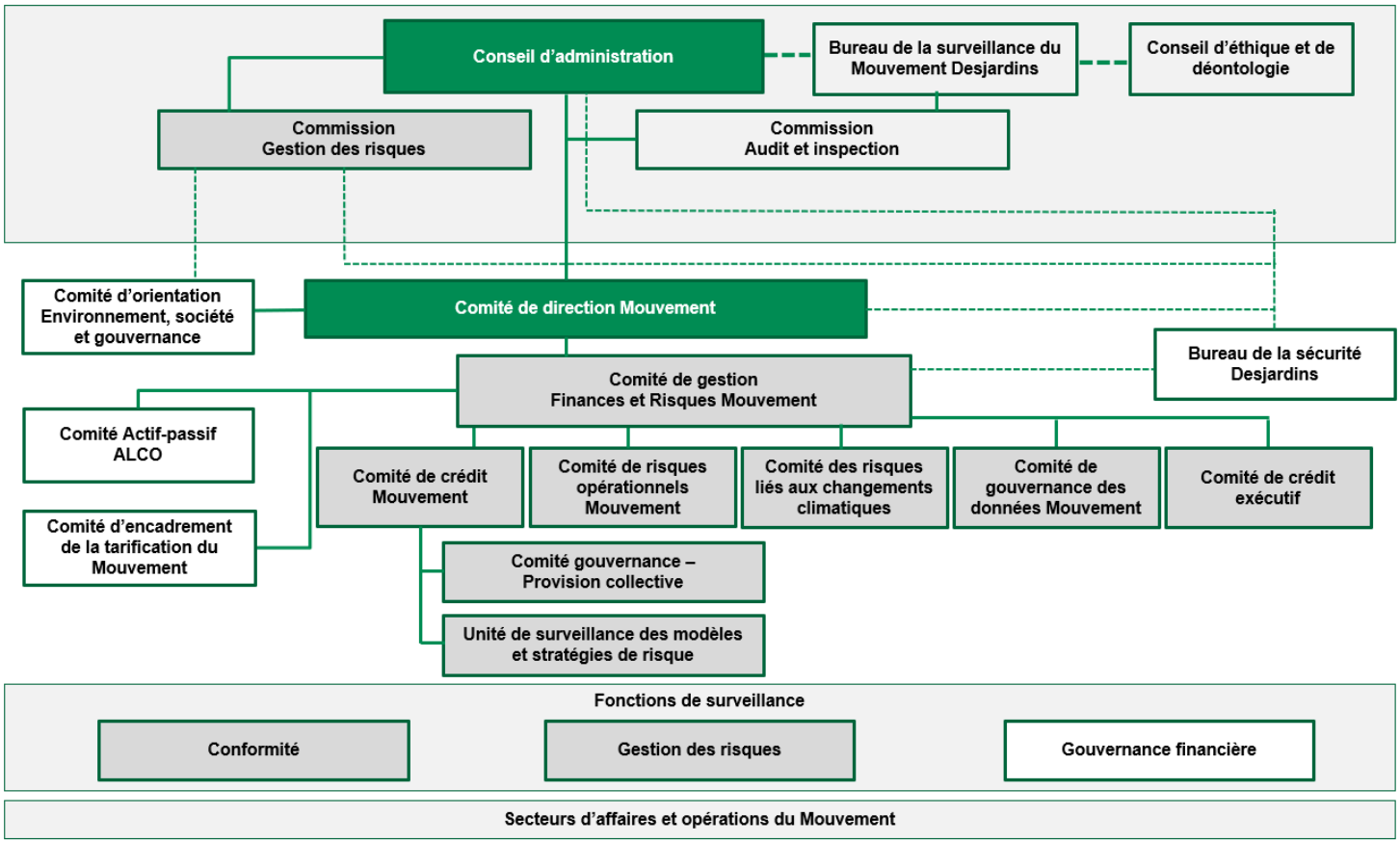
Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement.

Agissant à titre de comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle de la performance du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement prévoient, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2022 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité de gouvernance des données Mouvement, le comité de risques opérationnels Mouvement et le comité des risques liés aux changements climatiques :

- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité de gouvernance des données Mouvement exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité des risques liés aux changements climatiques dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux changements climatiques auxquels le Mouvement est exposé.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du comité Actif-Passif (ALCO) et du comité d'encadrement de la tarification du Mouvement.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gestion des risques.

Le Bureau de la sécurité s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	
Opérationnalisation et contrôle	• Identifie et analyse les risques de ses opérations et gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les énoncés des encadrements. • Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus et des contrôles. • Instaure des pratiques pour assurer la durabilité des capacités de maintien de la conformité dans le temps. • Développe, déploie et valide les processus et les contrôles pour combler les écarts. • Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés. • Apporte des correctifs aux processus et aux contrôles si requis. • Fait une démonstration sur demande du respect des encadrements, incluant l'appétit pour le risque. • Déclenche le processus d'escalade défini dans l'encadrement si un des facteurs déclencheurs s'active. • Veille à l'adoption et à l'application des processus et des contrôles par ses employés.
Deuxième ligne	
Encadrement, surveillance et reddition de comptes	• Établit les objectifs, les périmètres, les principes et la structure du cadre de surveillance. • Établit les attentes envers la 1re ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de son activation. • Fait approuver l'encadrement par l'autorité organisationnelle appropriée. • Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, une assurance, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques. • Surveille les niveaux de risque des processus et des contrôles déployés. • Surveille le respect des encadrements et rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) comme stipulé dans l'encadrement.
Troisième ligne	
Assurance indépendante	• Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats afin d'en améliorer l'efficacité. • Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.

1re ligne de défense

La 1re ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires et plusieurs responsabilités du Bureau de la sécurité Desjardins assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque. Ils conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces, et ils surveillent leur profil de risque.

2e ligne de défense

La PVP Gestion des risques remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. En outre, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et la fonction de conformité et de gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3e ligne de défense

Le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :
- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 30 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque
Au 31 décembre 2022
(en millions de dollars et en pourcentage)

Mouvement Desjardins

Capital économique	
Activités bancaires	
Risque de crédit	43,4 %
Risque de marché	1,8
Risque opérationnel	4,9
Autres risques[1]	2,5
Total des activités bancaires	52,6
Activités d'assurance	40,0
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[2]	7,4

Actifs pondérés en fonction des risques	
Risque de crédit	118 783 $
Risque de marché	3 959
Risque opérationnel	15 114
Ajustement en fonction du plancher d'APR	1 455

Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres
Bilan[3]	Actif 321 357 $	Actif 51 737 $	Actif 15 473 $	Actif 18 542 $
Capital économique				
Proportion du total du Mouvement Desjardins	32,7 %	23,2 %	14,7 %	29,4 %
Activités bancaires				
Risque de crédit	67,5	6,5	—	37,1
Risque de marché	2,6	—	—	2,3
Risque opérationnel	12,7	—	—	—
Autres risques[4]	17,1	—	—	54,6
Total des activités bancaires	99,9	6,5	—	94,0
Activités d'assurance[5]	—	88,4	91,3	—
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[2]	0,1	5,1	8,7	6,0
Actifs pondérés en fonction des risques				
Risque de crédit[6]	91 811 $	6 820 $	4 363 $	15 789 $
Risque de marché	1 889	41	—	2 029
Risque opérationnel	11 887	255	—	2 972
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.			

(1) Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

(2) Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.

(3) Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

(4) Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

(5) Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages.

(6) La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au quatrième trimestre de 2022.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1er janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 61,4 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2022, comparativement à 58,1 % à la fin de 2021. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des perturbations importantes des chaines d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que des tensions géopolitiques croissantes, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de poursuite de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel. Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.	• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumise à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.	• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	• Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :
- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2022, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 402,2 G$ et de 373,1 G$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 31 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 85,5 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 14,5 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 31 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])[1]*

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	7 110 $	— $	— $	— $	370 $	7 480 $	7 480 $	1,9 %
Institutions financières	10 916	911	1 178	—	67	13 072	11 715	3,3
Entreprises	11 738	3 632	1 165	332	1 619	18 486	17 047	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	260	11	—	—	6	277	273	0,1
Prêts hypothécaires	177	—	—	—	—	177	177	—
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 080	1 168	—	—	6	2 254	1 942	0,6
Titrisation	29	—	—	—	—	29	29	—
Actions	482	—	—	—	—	482	482	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	15 455	208	—	15 663	688	3,9
Sous-total selon l'approche standard	31 792	5 722	17 798	540	2 068	57 920	39 833	14,5
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	36 923	1 310	—	—	53	38 286	74 006	9,5
Institutions financières	5 315	508	918	3 601	398	10 740	9 565	2,7
Entreprises	85 105	9 498	—	—	1 166	95 769	81 606	23,8
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 809	3 173	—	—	78	11 060	10 183	2,7
Prêts hypothécaires	117 780	20 701	—	—	—	138 481	118 969	34,4
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 815	16 881	—	—	—	26 696	26 696	6,6
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	11 252	740	—	—	5	11 997	10 903	3,0
Portefeuille de négociation	—	—	10 382	896	—	11 278	1 292	2,8
Sous-total selon l'approche notations internes	273 999	52 811	11 300	4 497	1 700	344 307	333 220	85,5
Total	305 791 $	58 533 $	29 098 $	5 037 $	3 768 $	402 227 $	373 053 $	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	13 368 $	— $	— $	— $	254 $	13 622 $	13 622 $	3,5 %
Institutions financières	10 135	865	229	—	91	11 320	10 835	2,9
Entreprises	11 176	2 701	327	281	473	14 958	14 609	3,9
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	241	10	—	—	5	256	251	0,1
Prêts hypothécaires	333	3	—	—	—	336	336	0,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 201	1 124	—	—	5	2 330	1 782	0,6
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	—
Actions	356	—	—	—	—	356	356	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	15 699	172	—	15 871	680	4,1
Sous-total selon l'approche standard	36 836	4 703	16 255	453	828	59 075	42 497	15,2
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 399	1 314	—	66	51	40 830	74 459	10,5
Institutions financières	3 666	526	2 288	3 181	407	10 068	7 536	2,6
Entreprises	74 152	7 601	5	—	1 144	82 902	70 261	21,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 494	3 099	—	—	78	10 671	9 831	2,8
Prêts hypothécaires	110 969	18 518	—	—	—	129 487	110 585	33,4
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 200	21 003	—	—	—	31 203	31 203	8,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exposition des PME)	10 961	734	—	—	7	11 702	10 560	3,0
Portefeuille de négociation	—	—	11 224	432	—	11 656	807	3,0
Sous-total selon l'approche notations internes	256 841	52 795	13 517	3 679	1 687	328 519	315 242	84,8
Total	293 677 $	57 498 $	29 772 $	4 132 $	2 515 $	387 594 $	357 739 $	100,0 %

(1) La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

(2) Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 32 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*
Au 31 décembre

	2022						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	9 699 $	549 $	— $	— $	41 $	10 289 $	10 906 $
Mines, pétrole et gaz	344	593	—	—	123	1 060	1 060
Services publics	1 268	661	—	—	201	2 130	2 130
Construction	6 429	2 088	—	—	251	8 768	8 771
Fabrication	5 293	1 436	—	—	292	7 021	7 064
Commerce de gros	2 482	543	—	—	130	3 155	3 169
Commerce de détail	3 826	999	—	—	30	4 855	4 887
Transport	1 183	698	—	1	75	1 957	1 968
Industrie de l'information	268	942	—	—	7	1 217	1 223
Finance et assurances	13 002	1 593	3 157	3 932	1 475	23 159	19 529
Immobilier	51 673	1 814	—	—	110	53 597	54 200
Services professionnels	1 285	467	—	—	24	1 776	1 788
Gestion de sociétés	1 120	229	—	—	87	1 436	1 391
Services administratifs	435	232	—	—	18	685	689
Enseignement	560	126	—	—	9	695	696
Soins de santé	4 652	303	—	—	17	4 972	4 992
Arts et spectacles	670	104	—	—	27	801	811
Hébergement	1 542	49	—	—	6	1 597	1 641
Autres services	1 093	125	—	—	17	1 235	1 251
Organismes publics	48 210	1 648	—	—	557	50 415	69 918
Autres entreprises	2 073	660	104	—	176	3 013	3 335
Total des prêts aux entreprises	157 107 $	15 859 $	3 261 $	3 933 $	3 673 $	183 833 $	201 419 $

	2021						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	8 887 $	554 $	— $	— $	29 $	9 470 $	10 174 $
Mines, pétrole et gaz	312	502	—	—	110	924	923
Services publics	1 149	722	—	—	92	1 963	1 963
Construction	4 732	1 275	—	—	275	6 282	6 280
Fabrication	4 348	1 146	—	—	264	5 758	5 785
Commerce de gros	1 963	442	—	—	113	2 518	2 529
Commerce de détail	3 256	945	—	—	25	4 226	4 236
Transport	1 225	599	—	—	118	1 942	1 947
Industrie de l'information	207	584	—	—	52	843	847
Finance et assurances	11 514	988	2 849	3 528	700	19 579	16 415
Immobilier	46 319	1 646	—	—	93	48 058	48 561
Services professionnels	975	460	—	—	81	1 516	1 525
Gestion de sociétés	830	52	—	—	28	910	863
Services administratifs	384	63	—	—	16	463	465
Enseignement	1 033	171	—	—	7	1 211	1 212
Soins de santé	4 524	280	—	—	17	4 821	4 828
Arts et spectacles	687	124	—	—	19	830	837
Hébergement	1 415	41	—	—	1	1 457	1 470
Autres services	872	141	—	—	16	1 029	1 033
Organismes publics	55 394	1 559	—	—	330	57 283	76 311
Autres entreprises	1 870	713	—	—	34	2 617	3 118
Total des prêts aux entreprises	151 896 $	13 007 $	2 849 $	3 528 $	2 420 $	173 700 $	191 322 $

[1] Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 33 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	**0,00 % à 0,14 %**
Très faible	**0,15 % à 0,49 %**
Faible	**0,50 % à 2,49 %**
Moyen	**2,50 % à 9,99 %**
Élevé	**10,00 % à 99,99 %**
Défaut	**100,00 %**

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :
- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 34 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie investissement	[1 – 4]	**0,00 % à 0,49 %**	**0,00 % à 0,26 %**	**0,00 % à 0,14 %**	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	**0,50 % à 6,18 %**	**0,27 % à 5,47 %**	**0,15 % à 2,06 %**	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9,75]	**6,19 % à 99,99 %**	**5,48 % à 99,99 %**	**2,07 % à 99,99 %**	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2022, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 19,7 % du total des prêts bruts, comparativement à 20,6 % à la fin de 2021. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et des acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations
Au 31 décembre 2022
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2022, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 52,9 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 63,3 G$. Au 31 décembre 2021, les principaux secteurs étaient l'immobilier, l'agriculture et la construction.

Tableau 35 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022 Prêts bruts	2022 Prêts dépréciés bruts	2021 Prêts bruts	2021 Prêts dépréciés bruts	2020 Prêts bruts	2020 Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	**159 682 $**	**245 $**	149 695 $	209 $	136 208 $	374 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 381**	**170**	24 386	148	25 310	212
Aux organismes publics[1]	**3 520**	**—**	3 246	—	3 017	—
Aux entreprises						
Agriculture	**11 270**	**158**	10 534	108	9 738	125
Mines, pétrole et gaz	**354**	**1**	338	34	389	44
Services publics	**1 137**	**—**	905	—	720	—
Construction	**6 660**	**116**	5 017	92	3 904	117
Fabrication	**5 745**	**160**	4 686	90	4 324	111
Commerce de gros	**2 623**	**23**	2 097	16	1 568	35
Commerce de détail	**4 337**	**27**	3 744	64	3 389	73
Transport	**1 420**	**24**	1 424	32	1 359	34
Industrie de l'information	**305**	**2**	239	4	312	14
Finance et assurances	**1 627**	**—**	945	1	855	1
Immobilier	**15 569**	**86**	13 162	56	10 573	43
Services professionnels	**1 586**	**6**	1 285	4	887	8
Gestion de sociétés	**1 454**	**3**	1 148	12	993	9
Services administratifs	**393**	**12**	397	24	353	13
Enseignement	**241**	**4**	254	5	255	2
Soins de santé	**4 325**	**67**	4 036	66	3 666	35
Arts et spectacles	**779**	**6**	808	16	786	19
Hébergement	**2 025**	**71**	1 902	103	1 834	48
Autres services	**1 435**	**10**	1 195	4	1 133	6
Autres entreprises	**7**	**—**	38	—	960	—
Total des prêts aux entreprises	**63 292 $**	**776 $**	54 154 $	731 $	47 998 $	737 $
Total des prêts	**250 875 $**	**1 191 $**	231 481 $	1 088 $	212 533 $	1 323 $

(1) Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2022, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 90,3 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 91,2 % au 31 décembre 2021.

Tableau 36 – Prêts par régions géographiques
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022 Prêts bruts	2022 Prêts dépréciés bruts	2021 Prêts bruts	2021 Prêts dépréciés bruts	2020 Prêts bruts	2020 Prêts dépréciés bruts
Canada						
Québec	**226 451 $**	**1 074 $**	211 082 $	940 $	193 489 $	1 133 $
Autres provinces canadiennes	**24 103**	**117**	20 118	148	18 639	190
Total – Canada	**250 554 $**	**1 191 $**	231 200 $	1 088 $	212 128 $	1 323 $
Autres pays	**321**	**—**	281	—	405	—
Total	**250 875 $**	**1 191 $**	231 481 $	1 088 $	212 533 $	1 323 $

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 37 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés[1]

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022			2021[2]		
	De 31 à 90 jours	**91 jours et plus**	**Total**	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	**139 $**	**20 $**	**159 $**	95 $	23 $	118 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**134**	**38**	**172**	124	39	163
Aux entreprises et aux gouvernements	**32**	**64**	**96**	20	40	60
	305 $	**122 $**	**427 $**	239 $	102 $	341 $

(1) Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

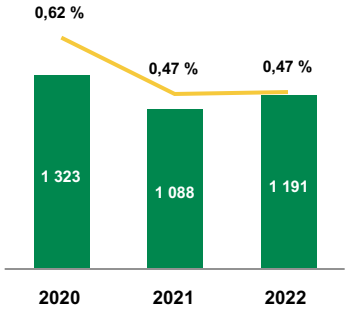
(2) Les données au 31 décembre 2021 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au 31 décembre 2022, selon la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 035 M$ et celle sur les éléments hors bilan était de 53 M$, pour un total de 1 088 M$, en hausse de 46 M$ par rapport au 31 décembre 2021.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des encours depuis le 31 décembre 2021 ainsi que par une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. L'incidence de l'amélioration des perspectives macroéconomiques qui avait eu lieu au début de l'année 2022 a été contrebalancée par l'effet de la détérioration survenue au deuxième semestre de 2022. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et d'acceptations bruts, s'établissait à 0,47 % au 31 décembre 2022, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2021. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 311 M$ au 31 décembre 2022, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 26,1 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 38 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022				2021		2020		
	Valeur comptable brute								
	Prêts et acceptations bruts	**Prêts dépréciés bruts[1]**		**Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés**	**Prêts dépréciés nets**	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
Hypothécaires résidentiels	**159 682 $**	**245 $**	**0,15 %**	**16 $**	**229 $**	209 $	189 $	374 $	345 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 381**	**170**	**0,70**	**91**	**79**	148	68	212	86
Aux entreprises et aux gouvernements	**66 837**	**776**	**1,16**	**204**	**572**	731	552	737	556
Total	**250 900 $**	**1 191 $**	**0,47 %**	**311 $**	**880 $**	1 088 $	809 $	1 323 $	987 $

(1) Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

Tableau 39 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

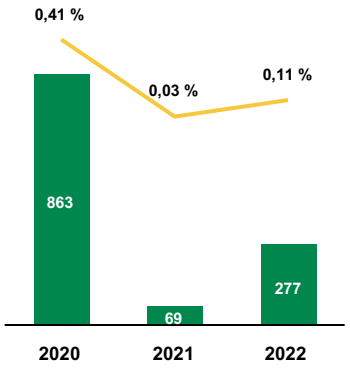
(en millions de dollars)	2022	2021	2020
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	**1 088 $**	1 323 $	1 142 $
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	**2 411**	2 412	2 408
Retours à un état non déprécié	**(2 083)**	(2 467)	(1 870)
Radiations et recouvrements	**(226)**	(216)	(396)
Autres variations	**1**	36	39
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	**1 191 $**	1 088 $	1 323 $

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 277 M$ pour 2022, en hausse de 208 M$ par rapport à 2021. La dotation de 2022 est affectée notamment par une hausse des encours et une certaine dégradation de la qualité du crédit des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, des portefeuilles de prêts aux entreprises. La dotation de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs. Les radiations nettes de 2022 et de 2021 sont demeurées historiquement faibles pour l'ensemble des portefeuilles.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,11 % au terme de l'exercice 2022, par rapport au ratio de 0,03 % enregistré au 31 décembre 2021.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[1]
(en M$ et en %)



[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 40 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels[1]

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[2]

Au 31 décembre

	2022							
(en millions de dollars et en pourcentage)	**Prêts garantis ou assurés[3]**		**Prêts non assurés[4]**		**Marges de crédit hypothécaires[5]**		**Total**	
Québec	**28 737 $**	**97,7 %**	**88 790 $**	**95,2 %**	**5 706 $**	**94,8 %**	**123 233 $**	**95,8 %**
Ontario	**662**	**2,2**	**4 486**	**4,8**	**314**	**5,2**	**5 462**	**4,2**
Autres[6]	**19**	**0,1**	**44**	**—**	**—**	**—**	**63**	**—**
Toutes les régions	**29 418 $**	**100,0 %**	**93 320 $**	**100,0 %**	**6 020 $**	**100,0 %**	**128 758 $**	**100,0 %**

	2021							
(en millions de dollars et en pourcentage)	Prêts garantis ou assurés[3]		Prêts non assurés[4]		Marges de crédit hypothécaires[5]		Total	
Québec	27 650 $	97,4 %	82 443 $	95,3 %	5 463 $	94,7 %	115 556 $	95,8 %
Ontario	724	2,5	4 029	4,7	304	5,3	5 057	4,2
Autres[6]	20	0,1	36	—	1	—	57	—
Toutes les régions	28 394 $	100,0 %	86 508 $	100,0 %	5 768 $	100,0 %	120 670 $	100,0 %

	2020							
(en millions de dollars et en pourcentage)	Prêts garantis ou assurés[3]		Prêts non assurés[4]		Marges de crédit hypothécaires[5]		Total	
Québec	28 615 $	97,1 %	71 622 $	95,3 %	5 316 $	94,7 %	105 553 $	95,7 %
Ontario	819	2,8	3 492	4,6	300	5,3	4 611	4,2
Autres[6]	30	0,1	101	0,1	1	—	132	0,1
Toutes les régions	29 464 $	100,0 %	75 215 $	100,0 %	5 617 $	100,0 %	110 296 $	100,0 %

(1) Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 207 M$ au 31 décembre 2022, 151 M$ au 31 décembre 2021 et 131 M$ au 31 décembre 2020.

(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

(3) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

(4) Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(5) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(6) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 41 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exercice

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[1]

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2022			2021			2020		
(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	**Prêts non assurés[2]**	**Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[3]**	**Total non assuré**	Prêts non assurés[2]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[3]	Total non assuré	Prêts non assurés[2]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[3]	Total non assuré
Québec	**65,0 %**	**66,8 %**	**66,4 %**	65,9 %	70,7 %	69,5 %	67,1 %	71,4 %	70,1 %
Ontario	**66,0**	**64,7**	**65,3**	69,0	69,0	69,0	68,5	69,4	69,0
Autres[4]	**71,0**	**67,4**	**69,1**	72,3	79,9	75,7	70,8	73,9	72,5
Toutes les régions	**65,0 %**	**66,7 %**	**66,3 %**	66,1 %	70,7 %	69,5 %	67,2 %	71,3 %	70,1 %

(1) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

(2) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(3) Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(4) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 42 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels[1]
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[2]
Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégories d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	2022		2021		2020	
0 à 10 ans	**3 608 $**	**2,9 %**	3 615 $	3,1 %	3 293 $	3,1 %
10 à 20 ans	**23 226**	**18,9**	22 472	19,6	20 024	19,1
20 à 25 ans	**83 592**	**68,1**	78 666	68,5	71 785	68,6
25 à 30 ans	**10 820**	**8,8**	9 010	7,8	8 187	7,8
30 à 35 ans	**1 050**	**0,9**	895	0,8	1 108	1,1
35 ans ou plus	**442**	**0,4**	244	0,2	282	0,3
Tous les amortissements	**122 738 $**	**100,0 %**	114 902 $	100,0 %	104 679 $	100,0 %

(1) Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 29,1 % au 31 décembre 2022 (24,8 % au 31 décembre 2021 et 22,2 % au 31 décembre 2020).

(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire des chambres de compensation est en hausse en 2022 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 6 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVP Gestion des risques a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 43 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné
Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1][2]	Activités autres que de négociation[3]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**8 913 $**	**— $**	**8 913 $**	**— $**	**Taux d'intérêt**
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**34 025**	**9 801**	**24 224**	**—**	**Taux d'intérêt**
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**51 258**	**—**	**51 258**	**—**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Titres au coût amorti	**50**	**—**	**50**	**—**	**Taux d'intérêt**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**17 024**	**14 677**	**2 347**	**—**	**Taux d'intérêt**
Prêts et acceptations nets	**249 865**	**—**	**249 865**	**—**	**Taux d'intérêt**
Actif net des fonds distincts	**21 318**	**—**	**21 318**	**—**	**Taux d'intérêt, prix**
Instruments financiers dérivés	**5 723**	**635**	**5 088**	**—**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Autres actifs	**18 933**	**—**	**—**	**18 933**	
Total de l'actif	**407 109 $**	**25 113 $**	**363 063 $**	**18 933 $**	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	**259 836 $**	**— $**	**259 836 $**	**— $**	**Taux d'intérêt**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 859**	**9 611**	**248**	**—**	**Taux d'intérêt**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**24 565**	**23 893**	**672**	**—**	**Taux d'intérêt**
Instruments financiers dérivés	**6 554**	**689**	**5 865**	**—**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Passifs des contrats d'assurance	**31 354**	**—**	**31 354**	**—**	**Taux d'intérêt**
Passif net des fonds distincts	**21 284**	**—**	**21 284**	**—**	**Taux d'intérêt, prix**
Autres passifs	**18 281**	**—**	**654**	**17 627**	**Taux d'intérêt**
Obligations subordonnées	**2 928**	**—**	**2 928**	**—**	**Taux d'intérêt**
Capitaux propres	**32 448**	**—**	**—**	**32 448**	
Total du passif et des capitaux propres	**407 109 $**	**34 193 $**	**322 841 $**	**50 075 $**	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 43 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché – Activités de négociation[1][2]	Exposés au risque de marché – Activités autres que de négociation[3]	Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 $	— $	16 328 $	— $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	11 276	28 496	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	—	53 286	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	41	—	41	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	10 909	1 110	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 828	377	5 451	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 228	—	—	16 228	
Total de l'actif	397 085 $	22 562 $	358 295 $	16 228 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	238 355 $	— $	238 355 $	— $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	10 764	578	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	28 312	2 865	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 500	290	5 210	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 762	—	34 762	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	22 796	—	22 796	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 667	—	1 048	16 619	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 960	—	1 960	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 526	—	—	33 526	
Total du passif et des capitaux propres	397 085 $	39 366 $	307 574 $	50 145 $	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.
(2) Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.
(3) Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF.

Tableau 44 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2022	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	**0,8 $**	**0,6 $**	**0,9 $**	**0,3 $**	0,4 $	0,5 $	1,2 $	0,1 $
Change	**0,9**	**0,7**	**3,0**	**0,05**	0,2	0,6	3,3	0,1
Taux d'intérêt	**6,6**	**4,4**	**7,8**	**2,2**	3,4	4,0	7,2	2,2
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**0,9**	**2,3**	**6,0**	**0,7**	3,1	2,1	4,5	1,2
Effet de diversification[2]	**(2,1)**	**(3,4)**	**s.o.[3]**	**s.o.[3]**	(3,7)	(3,0)	s.o.[3]	s.o.[3]
VaR globale	**7,1 $**	**4,6 $**	**9,0 $**	**2,4 $**	3,4 $	4,2 $	8,0 $	2,4 $
VaR globale en période de tension	**11,3 $**	**12,0 $**	**25,2 $**	**6,0 $**	7,7 $	12,7 $	25,3 $	6,6 $
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	**57,1 $**	**69,3 $**	**97,2 $**	**49,7 $**	72,5 $	71,7 $	108,9 $	50,0 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(3) Le haut et le bas pour les différents types de risques de marché peuvent survenir à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,6 M$ pour l'exercice 2022, en hausse de 0,4 M$ par rapport à celle de 2021. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 12,0 M$ pour l'exercice 2022, en baisse de 0,7 M$ par rapport à celle de 2021. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 69,3 M$, en baisse de 2,4 M$ par rapport à celle de 2021.

À noter que la volatilité observée au cours de l'exercice 2022 s'est reflétée sur les données de marché, et a eu ainsi une incidence sur les résultats de la VaR, étant donné que le modèle utilise des données historiques d'un an.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- Ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- Ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

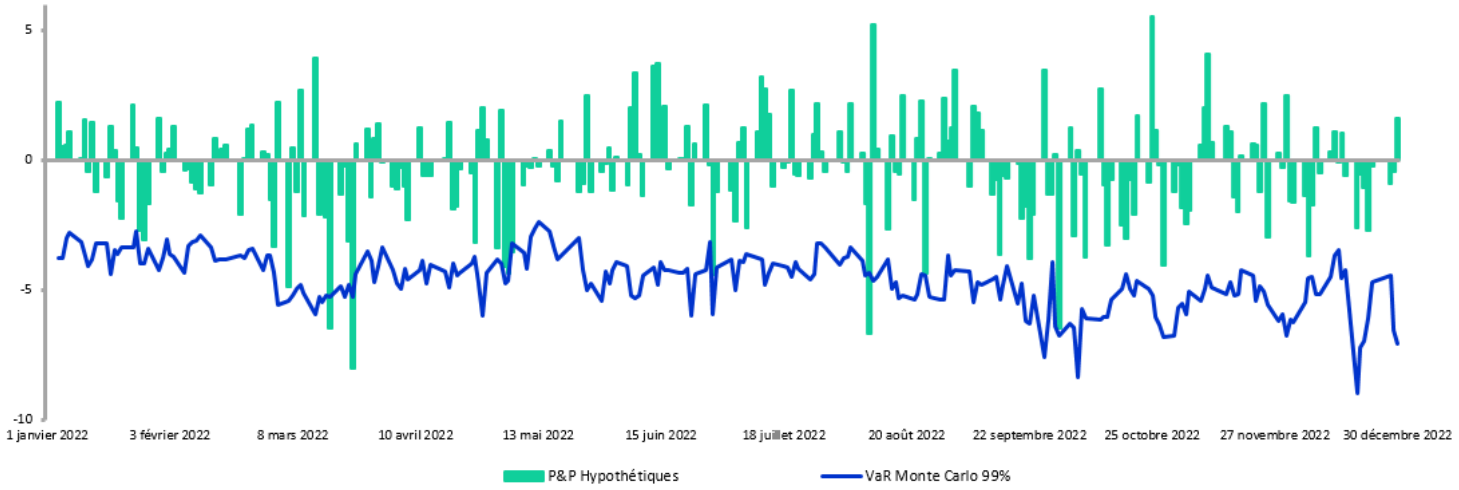
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2022, quatre dépassements des P&P hypothétiques par rapport à la VaR ont été observés pour le Mouvement. Aucun dépassement des P&P réels par rapport à la VaR n'a toutefois été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en million de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 45 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[(1)]*
Au 31 décembre

	2022		2021	
(en millions de dollars)	**Revenu net d'intérêts[(2)]**	**Valeur économique des capitaux propres[(3)]**	Revenu net d'intérêts[(2)]	Valeur économique des capitaux propres[(3)]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**(100) $**	**(402) $**	17 $	(160) $
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base (25 points de base au 31 décembre 2021)[(4)]	**108**	**382**	(1)	37

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 45 M$ avant impôts au 31 décembre 2022 et de 218 M$ au 31 décembre 2021. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 65 M$ avant impôts au 31 décembre 2022. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 53 M$ avant impôts au 31 décembre 2021. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif. En raison du niveau actuel des taux d'intérêt, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 100 points de base au 31 décembre 2022, comparativement à 25 points de base au 31 décembre 2021.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

L'AMF a annoncé des changements à sa *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2023. Ces changements visent principalement les exigences relatives à l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) afin d'améliorer la sensibilité au risque de la mesure. Les changements apportés à cette ligne directrice n'ont pas d'incidence significative sur les pratiques en matière de liquidité du Mouvement Desjardins.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 46 – Actifs liquides[1]

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**7 751 $**	**— $**	**7 751 $**	**589 $**	**7 162 $**
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	**50 469**	**16 651**	**67 120**	**34 407**	**32 713**
Autres titres au Canada	**5 813**	**557**	**6 370**	**798**	**5 572**
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	**567**	**3**	**570**	**6**	**564**
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	**9 564**	**—**	**9 564**	**3 065**	**6 499**
Total	**74 164 $**	**17 211 $**	**91 375 $**	**38 865 $**	**52 510 $**

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 250 $	— $	15 250 $	535 $	14 715 $
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	54 112	11 780	65 892	39 947	25 945
Autres titres au Canada	4 648	754	5 402	2 304	3 098
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	505	1	506	7	499
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 213	—	7 213	2 839	4 374
Total	81 728 $	12 535 $	94 263 $	45 632 $	48 631 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Tableau 47 – Actifs liquides non grevés par entités[1]

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021
Fédération	**27 381 $**	30 934 $
Réseau des caisses	**20 858**	15 638
Autres entités	**4 271**	2 059
Total	**52 510 $**	48 631 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte, par un ou plusieurs indicateurs, est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et de règlements. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 48 – Actifs grevés
Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 $	— $	8 913 $	— $	589 $	7 162 $	1 162 $
Valeurs mobilières	85 333	23 686	109 019	41 121	545	38 869	28 484
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	—	17 024	—	—	—	17 024
Prêts et acceptations nets	249 865	—	249 865	28 097	—	65 501	156 267
Actif net des fonds distincts	21 318	—	21 318	—	—	—	21 318
Autres actifs	24 656	—	24 656	—	—	—	24 656
Total	407 109 $	23 686 $	430 795 $	69 218 $	1 134 $	111 532 $	248 911 $

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 $	— $	16 328 $	— $	535 $	14 715 $	1 078 $
Valeurs mobilières	93 099	17 968	111 067	46 436	1 315	29 482	33 834
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	—	12 019	—	—	—	12 019
Prêts et acceptations nets[3]	230 779	—	230 779	26 809	—	63 449	140 521
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	—	—	22 804
Autres actifs	22 056	—	22 056	—	—	—	22 056
Total	397 085 $	17 968 $	415 053 $	73 245 $	1 850 $	107 646 $	232 312 $

(1) Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.
(2) Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.
(3) Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 140 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022, comparativement à un ratio de 136 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 49 – Ratio de liquidité à court terme[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022 — Valeur non pondérée[2] totale (moyenne[4])	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022 — Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 — Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**44 768 $**	43 784 $
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**104 349 $**	**6 576**	6 801
Dépôts stables	**55 114**	**1 653**	1 728
Dépôts moins stables	**49 235**	**4 923**	5 073
Financement de gros non garanti, dont :	**39 939**	**19 383**	18 927
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**11 639**	**2 760**	3 308
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**19 782**	**8 105**	7 794
Dettes non garanties	**8 518**	**8 518**	7 825
Financement de gros garanti	**s. o.**	**83**	84
Exigences supplémentaires, dont :	**18 063**	**3 591**	4 055
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**1 290**	**1 172**	1 262
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	**182**	**182**	752
Facilités de crédit et de liquidité	**16 591**	**2 237**	2 041
Autres obligations de financement contractuelles	**3 699**	**2 094**	2 317
Autres obligations de financement conditionnelles	**89 056**	**2 320**	2 254
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**34 047 $**	34 438 $
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	**7 308 $**	**451 $**	523 $
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**3 209**	**1 604**	1 549
Autres entrées de trésorerie	**48**	**48**	6
Total des entrées de trésorerie	**10 565 $**	**2 103 $**	2 078 $

	Valeur ajustée totale[5]	Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	**44 768 $**	43 784 $
Total des sorties nettes de trésorerie	**31 944**	32 360
Ratio de liquidité à court terme	**140 %**	136 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.
(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.
(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement. Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE).

Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 50 – Ratio structurel de liquidité à long terme[1]

	Au 31 décembre 2022					Au 30 septembre 2022
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée	
(en millions de dollars et en pourcentage)	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	**31 537 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**31 537 $**	31 403 $
Fonds propres réglementaires	**31 537**	**—**	**—**	**—**	**31 537**	31 403
Autres instruments de fonds propres	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	**86 426**	**36 708**	**17 266**	**36 883**	**164 951**	162 813
Dépôts stables	**48 905**	**7 449**	**4 754**	**10 777**	**68 830**	68 917
Dépôts moins stables	**37 521**	**29 259**	**12 512**	**26 106**	**96 121**	93 896
Financement de gros	**22 465**	**46 620**	**2 803**	**22 346**	**36 373**	35 803
Dépôts opérationnels	**8 107**	**—**	**—**	**—**	**4 053**	4 655
Autres financements de gros	**14 358**	**46 620**	**2 803**	**22 346**	**32 320**	31 148
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	**—**	**946**	**1 313**	**10 875**	**—**	—
Autres passifs	**22 947**	**8 882**	**6 397**	**—**	**—**	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	**s. o.**	**—**	**6 397**	**—**	**s. o.**	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	**22 947**	**8 882**	**—**	**—**	**—**	—
FSD total	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**232 861 $**	230 019 $
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**973 $**	901 $
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**—**	—
Prêts et titres productifs	**19 471**	**46 824**	**20 704**	**168 592**	**164 965**	163 438
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	**—**	**16 073**	**—**	**—**	**804**	834
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	**—**	**1 308**	**70**	**785**	**951**	928
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	**13 522**	**21 641**	**11 071**	**61 449**	**77 353**	76 473
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	**—**	**7 476**	**6 441**	**13 642**	**8 868**	8 484
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	**5 917**	**5 528**	**9 166**	**104 050**	**82 533**	81 886
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	**5 917**	**5 528**	**9 166**	**104 050**	**82 533**	81 886
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	**32**	**2 274**	**397**	**2 308**	**3 324**	3 317
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	**—**	**946**	**1 313**	**10 875**	**—**	—
Autres actifs[2]	**—**	**—**	**27 781**	**—**	**16 019**	15 125
Produits de base physiques, y compris l'or	**—**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**—**	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale[2]	**s. o.**	**—**	**360**	**—**	**306**	287
Actifs d'instruments dérivés du NSFR[2]	**s. o.**	**—**	**5 631**	**—**	**320**	307
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée[2]	**s. o.**	**—**	**6 397**	**—**	**—**	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	**—**	**—**	**—**	**15 393**	**15 393**	14 531
Éléments hors bilan	**s. o.**	**—**	**108 363**	**—**	**2 709**	2 546
FSE total	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**184 666 $**	182 010 $
Ratio de liquidité à long terme	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**126 %**	126 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 259,8 G$ au 31 décembre 2022, en hausse de 21,5 G$ depuis le 31 décembre 2021. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2022, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 51 – Principaux programmes de financement

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)[1]	**10 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)[1]	**26 milliards de dollars**
Billets à court terme (multidevises)	**5 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**20 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)[1]	**10 milliards d'euros**
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)[1]	**5 milliards de dollars**
Billets à moyen terme (australiens)[1]	**3 milliards de dollars australiens**

(1) Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

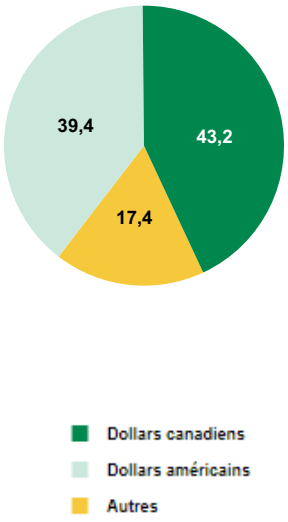
Tableau 52 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros
Au 31 décembre

	2022								2021
(en millions de dollars)	**Moins de 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Total – Moins de 1 an**	**De 1 à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Total**	Total
Billets à escompte au porteur	**2 541 $**	**436 $**	**16 $**	**12 $**	**3 005 $**	**— $**	**— $**	**3 005 $**	2 414 $
Papier commercial	**5 702**	**7 241**	**2 099**	**—**	**15 042**	**—**	**—**	**15 042**	10 270
Billets à moyen terme	**—**	**—**	**—**	**800**	**800**	**2 689**	**6 490**	**9 979**	8 414
Titrisation de créances hypothécaires	**—**	**339**	**606**	**1 316**	**2 261**	**1 807**	**9 007**	**13 075**	12 431
Obligations sécurisées	**—**	**—**	**1 086**	**1 014**	**2 100**	**2 170**	**6 714**	**10 984**	8 460
Obligations subordonnées	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2 928**	**2 928**	1 960
Total	**8 243 $**	**8 016 $**	**3 807 $**	**3 142 $**	**23 208 $**	**6 666 $**	**25 139 $**	**55 013 $**	43 949 $
dont :									
Garantis	**— $**	**339 $**	**1 693 $**	**2 330 $**	**4 362 $**	**3 977 $**	**18 649 $**	**26 988 $**	22 851 $
Non garantis	**8 243**	**7 677**	**2 114**	**812**	**18 846**	**2 689**	**6 490**	**28 025**	21 098

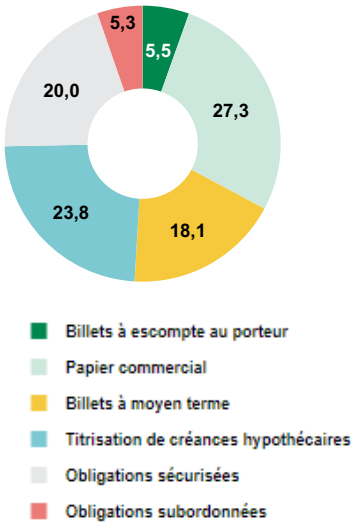
L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 11,1 G$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de papier commercial, des obligations sécurisées et des billets à moyen terme. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

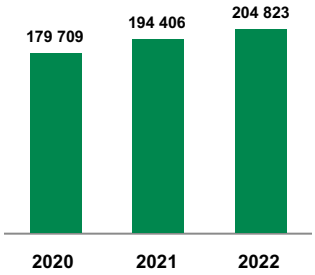
Financement de gros par devises
Au 31 décembre 2022
(en %)



Financement de gros par catégories
Au 31 décembre 2022
(en %)



Dépôts des membres
Au 31 décembre 2022
(en M$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,5 G$ au cours de l'année 2022. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2023 aux émissions suivantes :

- Le 8 février 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 19 mai 2022, d'un montant total de 1,0 G$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- Le 23 août 2022, d'un montant total de 1 250 M$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 23 août 2022, d'un montant de 1,0 G$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens;
- Le 31 août 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 14 octobre 2022, d'un montant total de 1,0 G$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 16 novembre 2022, d'un montant total de 1,0 G$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- Le 28 novembre 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 23 janvier 2023, d'un montant total de 600 M$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 31 janvier 2023, d'un montant total de 325 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 34,0 G$ au 31 décembre 2022, comparativement à 29,3 G$ au 31 décembre 2021. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :
- Le 14 juillet 2022, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la forte présence du Mouvement Desjardins au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles et de l'assurance.
- Le 19 septembre 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins.
- Le 30 novembre 2022, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable.
- Le 12 décembre 2022, l'agence de notation Moody's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète le fort niveau de capitalisation du Mouvement Desjardins, et la stabilité de ses revenus grâce à son activité de banque de détail.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 53 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts[1]	**AA**	**AA**	**Aa1**	**A+**
Dette à court terme	**R-1 (élevé)**	**F1+**	**P-1**	**A-1**
Dette à moyen et long termes de premier rang existante[2]	**AA**	**AA**	**Aa2**	**A+**
Dette à moyen et long termes de premier rang[3]	**AA (faible)**	**AA-**	**A1**	**A-**
Billets subordonnés FPUNV	**A (faible)**	**A**	**A2**	**BBB+**
Obligations sécurisées	**—**	**AAA**	**Aaa**	**—**
Perspective	**Stable**	**Stable**	**Stable**	**Stable**

(1) Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

(2) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019, ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

(3) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, et qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'incidence des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

Risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir (gestion/performance) et/ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles (perte de confidentialité) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission), y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution et le maintien des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur ses membres et clients ainsi que ses activités. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion des risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de ses environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les saines pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et clients, de la sécurité de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

Risque lié aux tiers

Le risque de tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque de continuité des activités correspond au risque lié à l'interruption d'une ou plusieurs activités ayant des impacts sur la capacité de desservir adéquatement les membres et clients ou sur la capacité à opérer de façon normale. Il inclut le risque d'incidents découlant de dysfonctionnement des systèmes d'information, des réseaux et de télécommunication ou d'interruptions d'activités.

Des analyses d'incidences d'affaires permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation d'incidences d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. Considérant la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des affaires assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extrants d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses ou de choix méthodologiques inappropriés, de données inadaptées, d'une implantation ou d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en intrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une saine gestion du risque de modèle du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et des stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

Il est à souligner que le Mouvement Desjardins a entrepris de rehausser, sur l'horizon de la planification stratégique 2021-2024, la gouvernance du risque de modèle, ceci afin d'en élargir la portée à tous les modèles utilisés dans le cadre des opérations du Mouvement. Cette initiative sera également l'occasion de déployer au sein du Mouvement les pratiques auxquelles les principales institutions financières canadiennes doivent se soumettre en matière de gestion du risque de modèle. En effet l'importance du recours à des modèles quantitatifs comme appui aux décisions d'affaires dans plusieurs de ses domaines d'activité, et non seulement dans le domaine de la gestion des risques, justifie que le Mouvement fasse évoluer sa gouvernance et ses pratiques à cet égard. À cet effet, de nouveaux encadrements à portée Mouvement ont été adoptés en 2022 et seront opérationnalisés graduellement d'ici 2024 afin de couvrir l'ensemble des modèles.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits, à des systèmes, à des processus et à des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Divulgation des risques	Les natures ainsi que les niveaux de risques opérationnels sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (par exemple un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires. Notons qu'une version révisée de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* est en vigueur au 1er janvier 2023. Le Mouvement effectuera le calcul du capital réglementaire au titre du risque opérationnel selon la méthodologie Bâle III en réponse à cette mise à jour.

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :
- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :
- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation. Ce risque peut également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires du Mouvement avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Le risque environnemental ou social comprend les risques liés aux changements climatiques, que ce soient les impacts négatifs qu'ils peuvent causer à l'organisation à travers ses vulnérabilités et celles de ses membres et clients, mais aussi l'impact négatif que l'organisation pourrait avoir sur ceux-ci. Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes, qu'elles soient de transition, physique, légale ou de réputation, et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Le risque environnemental ou social inclus aussi celui de perte de biodiversité.

Reconnaissant depuis longtemps l'importance des enjeux sociaux et environnementaux, le Mouvement Desjardins leur accorde une place de choix dans ses valeurs et ses processus de décisions d'affaires. Par souci de transparence, le Mouvement, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative élaboré conformément aux lignes directrices de la *Global Reporting Initiative (GRI)*, répond au questionnaire sur les changements climatiques du CDP et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de ces divulgations sont présentés ci-dessous.

Gouvernance

Les risques liés aux changements climatiques sont supervisés par le conseil d'administration, aidé du Comité de Direction du Mouvement (CDM) qui lui soumet des recommandations à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques ESG, incluant ceux liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité.

Le CDM s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement (CGFRM) et sur le comité d'orientation Environnement, Société et Gouvernance (CO ESG). Ce dernier recommande les orientations en matière ESG (incluant les risques liés aux changements climatiques et de perte de biodiversité) et en assure aussi le suivi. Il est aussi responsable d'assurer la cohésion de l'organisation et une meilleure prise en compte des facteurs ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Le Comité des Risques liés aux Changements Climatiques (CRCC), sous-comité du CGFRM a pour objectif d'obtenir une vue transversale de l'exposition du Mouvement aux risques liés aux changements climatiques et d'en assurer la surveillance. Il assure le maintien d'une approche harmonisée à travers les différentes composantes et entités juridiques du Mouvement, notamment par la mise en place de politiques et directives, explicitant les principes sur lesquels se basent la gestion des risques liés aux changements climatiques à travers l'organisation ainsi que les rôles et responsabilités. Il veille aussi à ce que les orientations stratégiques et les initiatives proposées contribuent de manière efficace et efficiente à la gestion des risques liés aux changements climatiques.

Le Mouvement poursuit la mise en œuvre de ses orientations liées au climat. Il travaille aussi à bâtir une meilleure compréhension de ces risques transversaux au sein de ses instances et de l'organisation tout en poursuivant une vigie des meilleures pratiques sur ces sujets.

Stratégie

Le développement durable est une priorité pour le Mouvement. Il s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans son cadre d'appétit pour le risque. Il est aussi signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'investissement responsable (depuis 2009), les Principes d'assurance responsable (2019) et les Principes bancaires responsables (2019).

En 2021, le Mouvement Desjardins a énoncé son ambition nette zéro 2040, pour ses opérations étendues, ses financements et l'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés (énergie, transport et immobilier). Cette ambition a été formalisée en joignant l'initiative mondiale Business Ambition for 1.5°C de la *Science-Based Targets initiative* (*SBTi*). Desjardins Gestion Internationale d'Actifs est aussi engagé auprès de la *Net Zero Asset Managers initiative*.

En ligne avec ses ambitions, Desjardins a été la première institution en Amérique du Nord à adhérer à la *Powering Past Coal Alliance* (Alliance : Énergiser au-delà du charbon) pour la sortie du secteur du charbon thermique.

Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en matière de changements climatiques et les engagements qui en découlent reposent d'une part sur l'identification des risques liés aux changements climatiques et l'évaluation des expositions et impacts potentiels, pour le Mouvement mais aussi pour ses membres et clients.

Les conséquences des risques liés aux changements climatiques incluent la perte de valeur de certains actifs, ou encore des pertes de revenus ou de profitabilité pouvant réduire la valeur des placements ou la cote de risque d'une entreprise. L'accompagnement de nos membres et clients dans la transition se traduit de diverses manières, notamment par le financement accru des énergies renouvelables, par l'accompagnement d'entreprises des secteurs intenses en carbone, par la définition de cibles basées sur la science selon l'approche *SBTi* en cours ou encore par notre offre en finance durable pour mieux faire face aux impacts des changements climatiques.

Gestion des risques

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et à des fins de cohérence avec son engagement pour une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré les facteurs ESG dans ses processus de décisions d'affaires. En conformité avec notre cadre de gestion intégrée des risques, une équipe de première ligne spécialisée en développement durable et en finance responsable appuie les secteurs dans la prise en compte des risques liés aux changements climatiques en lien avec la gestion de leurs risques spécifiques. Des outils et de la documentation de référence sont également développés pour soutenir les secteurs d'affaires en ce sens.

En renforcement, une équipe dédiée aux risques liés aux changements climatiques, en collaboration avec les autres équipes de deuxième ligne de défense (assurance, crédit, etc.), est en place afin d'encadrer et de surveiller l'inclusion et la gestion de ce risque transversal. Le Mouvement Desjardins recense, identifie et évalue ses risques liés aux changements climatiques dans un processus multidisciplinaire réalisé à l'échelle de l'organisation.

Les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien collaborent ainsi avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et de l'équipe Développement durable et Finance responsable afin d'identifier les principaux risques affectant leurs activités, ainsi que leur incidence.

En 2022, les travaux se sont poursuivis et accélérés pour améliorer la gestion des risques liés aux changements climatiques et pour leur intégration accrue au cadre d'appétit pour le risque de l'organisation. L'approche de gestion des risques liés aux changements climatiques a été révisée et la méthodologie d'analyse qualitative des risques a été une fois de plus améliorée. Une politique sur la gestion des risques ESG, un énoncé d'appétit et une directive sur la gestion des risques liés aux changements climatiques ont été établis pour définir et encadrer ces risques, identifier les canaux de transmission de ces derniers aux activités de l'organisation et, enfin, souligner les attentes en matière de gestion des risques du conseil d'administration du Mouvement.

Mesures et cibles

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Notamment, le Mouvement suit l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières, l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone, soit l'énergie, le transport et l'immobilier et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'à son volume d'affaires dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinent, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

En 2021, le Mouvement Desjardins a mis en place une cible nette zéro 2040 pour les secteurs de l'énergie, les transports et l'immobilier. Cette année, la cible de réduction des émissions de GES opérationnelles a été mise à jour. Des travaux sont en cours pour établir des cibles intermédiaires basées sur la science et améliorer les méthodologies de suivi des expositions aux secteurs intenses en carbone. En lien avec l'énoncé d'appétit pour les risques liés aux changements climatiques du Mouvement, un premier indicateur d'appétit a été développé, en 2022. D'autres sont en cours de développement.

Nous soulignons également la deuxième divulgation publique de nos émissions financées (investissements et financements) en lien avec la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)*.

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance, notamment selon l'étendue de la réglementation applicable que selon la complexité de celle-ci. La pression des autorités réglementaires s'accentue et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- l'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur;
- la mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil);
- le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités;
- la reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeants et aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujetti. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la Première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes tant qu'à eux sont sous la responsabilité hiérarchique du chef de la conformité du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Au cours de l'année 2022, le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* et le projet de *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* ont fait l'objet de travaux par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Au fédéral, plusieurs consultations législatives par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), une des autorités réglementaires qui régit certaines composantes du Mouvement, se sont tenues.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur progressivement à compter de septembre 2022 et prévoit notamment des pouvoirs accrus de la Commission d'accès à l'information (CAI) et l'imposition de sanctions plus importantes dès septembre 2023. Le Mouvement est pleinement conforme aux dispositions qui entraient en vigueur le 22 septembre 2022, soit la désignation d'une personne responsable de la protection des renseignements personnels, le traitement des incidents de confidentialité et les encadrements de la communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques et dans le cadre d'une transaction commerciale. Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* a également été déposé en juin 2022 et fait l'objet d'une analyse par le Mouvement Desjardins.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Concernant la lutte au blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'imposition d'une sanction pécuniaire à une institution financière canadienne par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) confirme quant à elle la volonté de ce régulateur de sanctionner plus sévèrement les cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2022, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2022, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2022 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2022. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre et encore certaines perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que par des tensions géopolitiques croissantes, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. La provision pour ristournes aux membres est attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 18 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2022, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assuranc*e pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance. L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également la méthode de la répartition des primes pour les contrats d'un an et moins, de même que la méthode fondée sur les honoraires variables pour les contrats d'assurance avec participation directe.

Le modèle général d'évaluation ainsi que la méthode fondée sur les honoraires variables sont basés sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée du contrat. Les profits d'assurance résultants de l'émission de contrats d'assurance évalués selon ces deux méthodes sont comptabilisés séparément au passif d'assurance à titre de marge sur services contractuels. Ces profits reportés seront comptabilisés au résultat net au fur et à mesure que les services seront rendus. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus d'assurance sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus alors que les charges d'assurance sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées. Dans tous les cas, lorsque les contrats d'assurance sont déficitaires au moment de leur émission, une perte est immédiatement comptabilisée au résultat net.

La filiale d'assurance de personnes appliquera la méthode de la répartition des primes pour évaluer le passif au titre de la couverture restante de ses contrats d'assurance collective ainsi que certains autres contrats d'assurance court terme. Le passif au titre de la couverture restante des contrats de fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie individuelle avec participation sera évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables. Le modèle général d'évaluation sera appliqué à tous les autres contrats d'assurance long terme. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour les contrats d'assurance court terme et l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée aux contrats d'assurance long terme.

Les filiales d'assurance de dommages appliqueront la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour l'ensemble des contrats d'assurance à l'exception des sinistres assumés dans le cadre d'une acquisition passée pour lesquels l'approche rétrospective modifiée sera appliquée.

Dans le cadre de son application, la norme IFRS 17 permet certains choix. Le Mouvement Desjardins a choisi :

- d'amortir les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes sur la durée des contrats auxquels ils se rapportent;
- d'appliquer la mesure de compensation comptable permise à l'état du résultat dans le cadre de l'utilisation de la stratégie d'atténuation des risques financiers des contrats de fonds distincts;
- de comptabiliser les produits financiers d'assurance et charges financières d'assurance uniquement à l'état combiné du résultat;
- de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes qui n'excèdent pas un an.

Le Mouvement Desjardins évalue que l'adoption de l'IFRS 17 aura des incidences sur son bilan combiné retraité au 1er janvier 2022, dont notamment la constitution d'une marge sur services contractuels de 2 850 M$ à 2 950 M$ provenant des contrats d'assurance de la filiale d'assurance de personnes en vigueur à cette date. Pour leur part, les excédents non répartis ainsi que les réserves augmenteront d'un montant global de 550 M$ à 575 M$, expliqué entre autres par un montant de 448 M$ provenant du cumul des autres éléments du résultat global à la suite du retrait de l'approche par superposition. Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 aura une incidence nette favorable d'au plus 200 M$ sur les capitaux propres.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur ses états financiers combinés au 31 décembre 2022.

Finalement, les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1er janvier 2023. L'incidence de ces changements est toujours en cours d'évaluation.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision no 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 54 – Informations financières de la CDO

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

	2022			2021			2020		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**CDO**	**Bilan combiné Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	**10 756 $**	**407 109 $**	**2,6 %**	9 864 $	397 085 $	2,5 %	8 463 $	362 035 $	2,3 %
Total du passif	**9 936**	**374 661**	**2,7**	9 047	363 559	2,5	7 803	331 772	2,4
Total des capitaux propres	**820**	**32 448**	**2,5**	817	33 526	2,4	660	30 263	2,2

	2022			2021			2020		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**CDO**	**État combiné du résultat Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu total	**286 $**	**18 040 $**	**1,6 %**	268 $	20 320 $	1,3 %	181 $	21 473 $	0,8 %
Excédents avant ristournes aux membres	**35**	**2 050**	**1,7**	133	2 942	4,5	59	2 419	2,4
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**26**	**1 753**	**1,5**	125	2 658	4,7	51	2 174	2,3

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 55 – Bilan combiné
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018[1]
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**8 913 $**	16 328 $	12 126 $	3 709 $	3 384 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**34 025**	39 772	34 960	35 168	36 916
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**51 258**	53 286	52 679	22 909	21 395
Titres au coût amorti	**50**	41	29	1 616	1 621
	85 333	93 099	87 668	59 693	59 932
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**17 024**	12 019	9 658	10 032	11 934
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	**159 682**	149 695	136 208	126 757	120 113
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 381**	24 386	25 310	27 022	26 210
Aux entreprises et aux gouvernements	**66 812**	57 400	51 015	49 988	44 906
	250 875	231 481	212 533	203 767	191 229
Provision pour pertes de crédit	**(1 035)**	(970)	(1 112)	(685)	(719)
	249 840	230 511	211 421	203 082	190 510
Actif net des fonds distincts	**21 318**	22 804	19 093	17 026	13 234
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**25**	268	328	380	160
Primes à recevoir	**2 925**	2 839	2 803	2 686	2 376
Instruments financiers dérivés	**5 723**	5 828	5 820	4 246	3 743
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**3 486**	2 557	2 499	2 229	1 315
Actifs de réassurance	**1 175**	1 582	1 962	2 001	1 958
Actifs au titre de droits d'utilisation	**543**	530	565	566	s. o.
Immeubles de placement	**929**	926	924	957	958
Immobilisations corporelles	**1 587**	1 531	1 541	1 471	1 424
Goodwill	**157**	157	156	121	121
Immobilisations incorporelles	**692**	497	424	381	389
Participations dans les entreprises mises en équivalence	**1 465**	1 380	1 189	1 034	907
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies[2]	**679**	62	—	—	—
Actifs d'impôt différé	**1 440**	789	1 154	1 292	1 174
Autres[2]	**3 855**	3 378	2 704	2 090	1 946
	24 681	22 324	22 069	19 454	16 471
TOTAL DE L'ACTIF	**407 109 $**	397 085 $	362 035 $	312 996 $	295 465 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 55 – Bilan combiné (suite)
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018[1]
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	**145 377 $**	136 332 $	127 928 $	111 665 $	105 298 $
Entreprises et gouvernements	**114 172**	101 644	96 853	81 556	77 574
Institutions de dépôts	**287**	379	455	697	286
	259 836	238 355	225 236	193 918	183 158
Autres passifs					
Acceptations	**25**	268	328	380	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 859**	11 342	9 353	10 615	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**24 565**	31 177	19 152	10 562	16 845
Instruments financiers dérivés	**6 554**	5 500	4 884	4 278	2 816
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**8 978**	7 938	6 810	5 552	4 105
Obligations locatives	**622**	596	633	624	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	**31 354**	34 762	34 827	31 595	28 740
Passif net des fonds distincts	**21 284**	22 796	19 089	17 002	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**654**	1 048	3 107	3 068	2 537
Passifs d'impôt différé	**433**	301	372	281	214
Autres	**7 569**	7 516	6 488	6 294	5 822
	111 897	123 244	105 043	90 251	85 280
Obligations subordonnées	**2 928**	1 960	1 493	1 398	1 378
TOTAL DU PASSIF	**374 661**	363 559	331 772	285 567	269 816
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	**4 786**	4 982	5 021	5 134	5 350
Capital-actions	**—**	—	—	—	5
Excédents non répartis	**8 429**	1 546	1 874	2 352	3 649
Cumul des autres éléments du résultat global	**(2 166)**	765	1 302	211	(23)
Réserves	**20 552**	25 321	21 316	18 959	15 920
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	**31 601**	32 614	29 513	26 656	24 901
Participations ne donnant pas le contrôle	**847**	912	750	773	748
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**32 448**	33 526	30 263	27 429	25 649
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**407 109 $**	397 085 $	362 035 $	312 996 $	295 465 $

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.
(2) Les données au 31 décembre 2021 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 56 – État combiné du résultat
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018[1]
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts	**8 278 $**	6 928 $	7 278 $	7 709 $	6 862 $
Valeurs mobilières	**1 107**	473	488	412	390
	9 385	7 401	7 766	8 121	7 252
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts	**2 829**	1 508	2 010	2 618	2 195
Obligations subordonnées	**78**	65	57	72	70
Autres	**148**	42	59	135	93
	3 055	1 615	2 126	2 825	2 358
REVENU NET D'INTÉRÊTS	**6 330**	5 786	5 640	5 296	4 894
PRIMES NETTES	**11 842**	11 278	9 920	9 412	8 823
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**448**	424	388	431	433
Commissions sur les prêts et les cartes	**991**	735	628	774	697
Services de courtage et de fonds de placement	**989**	1 108	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	**786**	732	617	582	545
Revenus (pertes) nets de placement	**(4 505)**	319	3 116	3 087	206
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**747**	(404)	(42)	(192)	523
Revenus de change	**119**	121	103	64	91
Autres	**293**	221	149	417	195
	(132)	3 256	5 913	6 049	3 595
REVENU TOTAL	**18 040**	20 320	21 473	20 757	17 312
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	**277**	69	863	365	384
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	**4 500**	6 883	9 233	9 111	6 557
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS[2]					
Salaires et avantages du personnel	**5 066**	4 437	3 902	3 655	3 417
Honoraires	**1 159**	1 013	664	633	570
Technologie	**978**	893	791	736	680
Commissions	**929**	881	788	837	750
Frais d'occupation	**403**	406	419	389	353
Communications	**417**	329	290	344	319
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	**482**	459	418	389	369
Autres	**1 204**	1 148	1 025	1 049	1 051
	10 638	9 566	8 297	8 032	7 509
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	**2 625**	3 802	3 080	3 249	2 862
Impôts sur les excédents	**575**	860	661	651	536
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	**2 050**	2 942	2 419	2 598	2 326
Ristournes aux membres	**403**	387	330	317	253
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(106)**	(103)	(85)	(85)	(68)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	**1 753 $**	2 658 $	2 174 $	2 366 $	2 141 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**1 686 $**	2 515 $	2 090 $	2 320 $	2 100 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**67**	143	84	46	41

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.
(2) Les données pour les exercices 2021 et antérieurs ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 57 – Principales mesures financières

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022	2021	2020	2019	2018[1]
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[2]	**20,2 %**	21,1 %	21,9 %	21,6 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1[2]	**20,2**	21,1	21,9	21,6	17,3
Ratio du total des fonds propres[2]	**21,9**	22,1	22,6	21,6	17,6
Ratio TLAC[3]	**28,7**	26,5	24,7	22,6	17,6
Ratio de levier[2]	**7,6**	8,5	8,5	8,8	8,3
Ratio de levier TLAC[3]	**10,6**	10,4	9,5	9,1	8,4
Ratio de liquidité à court terme[4]	**140**	140	157	130	122
Ratio structurel de liquidité à long terme[4]	**126**	129	s. o.	s. o.	s. o.
Marge nette d'intérêt[5]	**2,13**	2,06	2,38	2,47	2,45
Rendement des capitaux propres[6]	**6,2**	8,9	8,3	9,9	9,3
Indice de productivité[5]	**78,6**	71,2	67,8	69,0	69,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[6]	**0,11**	0,03	0,41	0,18	0,21
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[6]	**0,47**	0,47	0,62	0,56	0,54
Biens sous administration[6]	**447 312 $**	482 911 $	458 177 $	437 000 $	374 178 $
Biens sous gestion[6]	**76 169**	91 258	77 474	67 553	57 448
Actif moyen[6]	**402 694**	383 204	342 354	307 220	287 593
Prêts et acceptations nets moyens[6]	**240 756**	221 317	207 727	196 628	183 822
Dépôts moyens[6]	**249 801**	234 571	214 148	189 889	178 658
Actifs pondérés en fonction des risques[2]	**139 311**	134 518	120 101	113 861	129 474

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

(2) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(3) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF et fondés sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(4) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(5) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 7.

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 123 à 130.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Tableau 58 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la FCDQ
Au 31 décembre

	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen[1]	
(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2022	2021	2022	2021
Valeurs mobilières	1 $	14 $	140 $	816 $	94 $	2 138 $	13 100 $	12 356 $	66 $	28 725 $	33 188 $	2,83 %	1,03 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	5 753	—	—	—	—	—	—	—	—	5 753	2 926	1,93	0,24
Prêts	12 826	2 289	716	595	481	1 704	4 318	314	2 923	26 166	20 522	4,12	2,47
Prêts aux caisses membres	642	1 264	1 435	1 063	987	3 720	8 207	—	6 138	23 456	22 410	2,78	0,98
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	11	36	118	149	192	1 020	4 169	5 781	5 995	17 471	17 022	6,46	6,74
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(623)	(623)	(508)	—	—
Total des placements et des prêts	19 233 $	3 603 $	2 409 $	2 623 $	1 754 $	8 582 $	29 794 $	18 451 $	14 499 $	100 948 $	95 560 $	3,75 %	2,31 %

(1) Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

Tableau 59 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres
Au 31 décembre

	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen	
(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2022	2021	2022	2021
Dépôts payables à vue	— $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	5 066 $	5 066 $	7 412 $	1,72 %	0,10 %
Dépôts payables à terme	491	546	1 010	835	856	2 695	4 106	5	—	10 544	9 678	1,96	1,14
Émission titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	2,56
Total des dépôts des caisses membres	491 $	546 $	1 010 $	835 $	856 $	2 695 $	4 106 $	5 $	5 066 $	15 610 $	17 097 $	1,88 %	0,69 %

Tableau 60 – Réserve générale et autres réserves
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
Solde au 31 décembre 2020	15 269 $	3 917 $	176 $	19 362 $
Virement	1 091	2 846	15	3 952
Solde au 31 décembre 2021	16 360 $	6 763 $	191 $	23 314 $
Virement	**1 675**	**842**	**21**	**2 538**
Transactions sur les capitaux propres	**—**	**(7 347)**	**—**	**(7 347)**
Solde au 31 décembre 2022	**18 035 $**	**258 $**	**212 $**	**18 505 $**

Glossaire

Acceptation
Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation
Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen
Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt
Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. La moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois de l'exercice.

Actifs pondérés en fonction des risques
Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement
Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes
Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard
- Risque de crédit
 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel
 Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)
Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail
Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration
Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion
Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur

– Catastrophe

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.
 - Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
 - Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct
 Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect
 Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles
Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée
Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire
Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Filiale
Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture
Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct
Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires
Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien
Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé
Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit
Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur
Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire
Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Marge nette d'intérêt
Correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Méthode des modèles internes
Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence
Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation
Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée
Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée
Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option
Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part de capital
Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance
Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut (PCD)
Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base
Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut
Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts
Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens
Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens
Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance
Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective
Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle
Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution
Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente
Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites
Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Primes nettes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Provisions techniques

Représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages du personnel sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages du personnel exprimés en pourcentage des salaires.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation. Ce risque peut également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires du Mouvement avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'incidence des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap
Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité
Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité
Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif
Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif
Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé
Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation
Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)
Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque (VaR) en période de tension
Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise
Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue
Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert
Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance
Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne
Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.